

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 28 MAI 2018

(n° 2018/3810 à 2018/3926)

Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Maire

Le lundi 28 mai 2018 à 14 heures 44, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 mai 2018 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Chers collègues, nous ouvrons notre séance du Conseil municipal de ce 28 mai 2018.

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance, par vote à main levée madame Mina Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Képénékian, M. Brumm, Mme Dognin-Sauze, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Corazzol, Mme Gay, M. Graber, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Reynaud, M. Durand, Mme Rivoire, M. Le Faou, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Lévy, Mme Frih, M. Maleski, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : M. Fenech (pouvoir donné à M. David), Mme Balas (pouvoir donné à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir donné à M. Bérat), Mme Fondeur (pouvoir donné à M. Bernard), M. Collomb (pouvoir donné à M. Képénékian), M. Boudot.

Absent non excusé : M. Braillard

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Julien-Laferrière (pouvoir donné à M. Cucherat), Mme Lévy (pouvoir donné à M. Royer), Mme Nachury (pouvoir donné à M. Blache), M. Hamelin (pouvoir donné à Mme de Lavernée), Mme Roux de Bézieux (pouvoir donné à Mme Sangouard), Mme Condemine (pouvoir donné à Mme Bouzerda), Mme Bauguil (pouvoir donné à M. Broliquier), M. Corazzol (pouvoir donné à M. Graber), Mme Brugnera (pouvoir donné à Mme Palomino), Mme de Lavernée (pouvoir donné à M. Geourjon), Mme Frih (pouvoir donné à Mme Hajri), M. Havard (pouvoir donné à M. Durand), M. Kismoune (pouvoir donné à M. Le Faou), M. Maleski (pouvoir donné à Mme Tazdaït), M. Remy (pouvoir donné à Mme Rabatel), M. Sécheresse (pouvoir donné à Mme Picot), Mme Servien (pouvoir donné à M. Brumm).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté).

Hommage à la mémoire de monsieur Jean-Pierre Flaconnèche

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

En ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de Monsieur Jean-Pierre Flaconnèche, qui nous a quittés le 5 mai 2018. Je voudrais saluer la présence dans la tribune du public de sa fille, Madame Céline Flaconnèche.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Je voulais prendre ce temps pour rendre hommage à l'ancien Maire du 7^e arrondissement, Jean-Pierre Flaconnèche, qui nous a quittés le 5 mai dernier.

Je veux d'abord renouveler à sa fille, Céline, et à ses petits-enfants l'expression de mon soutien et de mon amitié, et je veux leur redire, en notre nom à tous, combien nous nous sentons solidaires de leur peine.

Lundi 14 mai dernier, nous étions nombreux avenue Berthelot pour rendre hommage à Jean-Pierre, avant son dernier voyage pour son village natal de Visan. Chacun de nos témoignages a exprimé le grand attachement et le respect qu'il inspirait.

Pour ma part, je crois que si nous ne devions retenir qu'un mot pour évoquer sa mémoire, ce serait la sincérité, cette qualité particulière qui, dans les rapports humains, apporte un surcroît de clarté. C'est cette sincérité qui, à mon sens, a marqué son parcours politique dès son entrée au sein de ce Conseil municipal en 1983, il y a 35 ans. Sincérité dans son attachement aux valeurs de justice, de liberté, et ce, dès son jeune âge, comme lorsqu'il militait au lycée contre la Guerre d'Algérie. Sincérité dans sa défense des valeurs de la gauche, d'une gauche de responsabilité, qui voulait concilier développement économique et justice sociale. Sincérité dans son intérêt pour les autres, pour la vie associative, et, d'une manière générale, pour les initiatives venues de la base pour améliorer la société. Sincérité dans ses premiers combats dans le 7^e arrondissement pour valoriser le potentiel de cet arrondissement qu'il avait très tôt pressenti.

Je me souviens de nos premières rencontres quand j'étais en charge du projet de restructuration de l'hôpital Saint Joseph-Saint Luc. Il était alors élu d'opposition dans le 7^e arrondissement. Ce qui m'avait déjà frappé, c'était son état d'esprit. J'avais senti qu'il ne soutenait pas ce projet parce que nous avions la même sensibilité politique, mais qu'il le soutenait parce qu'il en percevait l'intérêt pour Lyon et pour le 7^e arrondissement.

Quand il est devenu Maire du 7^e arrondissement en 2001, au moment où Gérard Collomb accédait aux responsabilités, c'est donc tout entier qu'il s'est engagé pour les idées auxquelles il croyait depuis longtemps, la justice sociale, la démocratie aussi. Car, il faut le rappeler, Jean-Pierre Flaconnèche a été un pionnier en matière de démocratie participative. C'est sous son impulsion que la première charte de fonctionnement des Conseils de quartier a vu le jour à Lyon. Je dois dire que Jean-Pierre n'était pas un rêveur. Il croyait au changement, changement du visage de ce 7^e arrondissement, auquel il a œuvré en militant notamment pour la réalisation du parc Blandan, amélioration de la vie des habitants avec des équipements susceptibles d'être les relais efficaces des politiques publiques. Je pense à la bibliothèque Jean Macé et, plus récemment, à celle de Gerland, que nous inaugurons il y a un an.

Tous ceux qui l'ont connu le savent, Jean-Pierre Flaconnèche n'a jamais cherché à se ménager. Son engagement au service de ses concitoyens était total. C'est parce que la maladie gagnant du terrain qu'en 2014, il a souhaité se retirer, en décidant, chère Myriam Picot, de te soutenir. Et là aussi, ce fut sans réserve avec toute la générosité qui était la sienne.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. » Cette phrase de Camus m'est revenue lundi dernier en écoutant les hommages qui étaient rendus à Jean-Pierre Flaconnèche, car, pour moi, c'est une des leçons de son engagement. Être élu, ce n'est pas toujours être dans la lumière, et, en tout cas, ce n'est pas la rechercher à tout prix. Il y a dans nos mandats quelque chose qui relève de la mission, du don de soi, du dévouement, de la sincérité. Je crois que nous avons tous à apprendre d'élus comme Jean-Pierre Flaconnèche, qui donnent à l'engagement politique la plus belle des représentations. Il voulait croire à la force dans le temps long de cette chaîne ininterrompue des femmes et des hommes engagés autour des mêmes valeurs.

À sa mémoire, j'aimerais que nous observions ensemble une minute de silence.

Une minute de silence est observée par l'assemblée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Adoption des procès-verbaux des séances des 29 janvier et 26 mars 2018

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbaux des séances des 29 janvier et 26 mars 2018. J'ai un temps de parole demandé par le groupe Les Indépendants Monsieur Geourjon, pour 6 minutes.

M. GEOURJON Christophe : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Si personne d'autre n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 17 juillet 2017

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Questions écrites du 6^e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 6^e arrondissement. Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, vous avez la parole.

a) Question n° 1 : L'avenir du Parc de la Tête d'Or, pourquoi pas une métropolisation ?

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

La première question qui vous est proposée aujourd'hui, porte sur l'avenir du Parc de la Tête d'Or.

Le Parc de la Tête d'Or attire, comme vous le savez, des milliers de visiteurs chaque semaine, parfois jusqu'à 80 000 visiteurs certains week-ends, dont la majorité effectivement, provient de la Métropole, voire des départements limitrophes.

Ce parc nécessite d'importantes sommes pour son entretien, des sommes que la Ville de Lyon n'arrive plus à assumer depuis de nombreuses années : les grandes serres ont été mal renouvelées et certains morceaux s'en décrochent, les petites serres ne sont toujours pas renouvelées, malgré des engagements pris depuis 2011, la Porte des Enfants du Rhône a attendu des années pour être restaurée, les autres portes nécessiteraient également des rénovations, auxquelles la Ville n'a pas même commencé à réfléchir. Peu à peu la situation s'enlise dangereusement !

D'autres parcs de la Ville ou de la Métropole ont été transférés à la Métropole. Pourquoi celui du Parc de la Tête d'Or ne l'est pas encore ? Pourquoi aucune démarche ne va dans ce sens ? Je me permets de vous rappeler, qu'outre la gastronomie et son histoire, Lyon cherche aussi à rayonner pour ses espaces verts, qui progressent de plus en plus, et son parc gratuit, un des plus grands d'Europe en zone urbaine.

Plus nous attendons, plus les coûts seront élevés, et nous risquons même de devoir détruire ce qui ne pourra plus être sauvé. À ce rythme, je crains que Lyon ne rayonne bientôt plus sur sa capacité à prendre les bonnes décisions sur la gestion de son patrimoine. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Richard Brumm va vous répondre, Monsieur le Maire.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire, Mes chers Collègues, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement,

Il s'agit d'une question qui a trait en définitive au transfert de charges. C'est pourquoi il me revient de vous répondre.

Vous avez raison, le Parc de la Tête d'Or est un des joyaux du patrimoine lyonnais : c'est sûrement l'un des plus beaux et l'un des plus grands parcs de France c'est sûr, mais d'Europe peut-être.

Depuis sa conception en 1856, il a non seulement conservé sa valeur patrimoniale, mais encore il a su s'adapter à la période contemporaine.

Vous avez raison de dire qu'il y a beaucoup de visiteurs : plus de 50 % de ceux-ci viennent d'au-delà de la seule Ville de Lyon. C'est une fierté pour notre ville, qui constitue elle-même un moteur pour l'attractivité du territoire. Mais bien sûr, notre Ville supporte des charges de centralité, dont le Parc de la Tête d'Or.

N'oubliez pas que nous consacrons beaucoup d'argent – même si ce n'est pas assez – au Parc de la Tête d'Or : 18 millions d'euros de 2001 à 2014, 12 millions d'euros sont programmés à notre PPI pour le mandat en cours. Bien sûr, nous souhaiterions faire mieux, mais je sais, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, que vous êtes bien informé et que vous connaissez les contraintes que nous subissons.

Un transfert à la Métropole, une métropolisation en définitive, que vous suggérez, si tant est qu'elle soit possible, ne constituerait pas une bonne solution, et ce, pour deux raisons.

D'abord sur le plan juridique, depuis la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, nous ne sommes plus dans un schéma classique commune/EPCI, mais dans un rapport entre deux collectivités territoriales de plein exercice. La compétence Espaces verts reste une des compétences des communes. La loi MAPTAM n'a pas transféré cette compétence à la Métropole de Lyon.

Ainsi, par exemple, les communes de Villeurbanne, pour le Parc de la Feyssine, et de Caluire, pour le parc de Saint-Clair, assument la gestion de ces espaces.

Vous n'êtes pas sans savoir d'ailleurs, en tant que membre de la CLECT, que tout transfert de compétences résulte désormais, pour ce qui nous concerne, de la loi et non d'un accord local.

Dans votre question, vous faites allusion, je pense, aux Parcs de Parilly et de Lacroix-Laval, qui relèvent désormais de la Métropole. Leur transfert, toutefois, a été précisément opéré par la loi MAPTAM, dans le cadre de la substitution de la Métropole au Département du Rhône, qui a emporté transfert de propriétés et de compétences du Département vers la Métropole. Rien de tel n'a été prévu par la loi en ce qui concerne notre Parc de la Tête d'Or.

En outre, il n'y a pas qu'une raison juridique. Sur le plan financier, si la Ville de Lyon devait, par miracle, et par une réforme, être autorisée à déléguer à la Métropole la gestion de cet équipement, ce serait sans doute un jeu à somme nulle, puisqu'à travers un cadre conventionnel à trouver, la Ville ne pourrait se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

Je pense avoir répondu complètement à votre question qui, si elle part d'un bon sentiment, n'est pas réaliste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur Brumm.

b) Question n° 2 : Conséquence de la recentralisation de certains services à la Ville, au détriment des arrondissements

M. LE MAIRE : La deuxième question, Monsieur le Maire.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : La deuxième question fera plus appel aux sentiments, donc cela va peut-être faire plaisir à Monsieur Brumm.

En fait, mon propos est le suivant, donc la loi PLM, c'est une loi qui, bien utilisée, pourrait trouver tout son sens. Chaque ville a la possibilité d'aménager cette loi au détriment ou au profit de ses arrondissements.

Contrairement à Paris et Marseille, la Ville de Lyon a fait le choix, depuis de nombreuses années, de n'accorder aucun pouvoir, ou très faiblement, à ses arrondissements. Les Conseils d'arrondissements sont consultatifs uniquement. En l'occurrence, vous ne transmettez d'ailleurs pas le résultat de nos votes et leurs explications à l'assemblée ici présente. Les subventions aux associations nous échappent complètement. Nous n'avons pas de mot à dire sur les attributions dans les crèches. Nous n'avons pas le dernier mot d'ailleurs en ce qui concerne les dérogations dans les écoles. Nous ne choisissons pas les attributions de créneaux horaires dans la plupart des équipements publics. Nous ne décidons pas de l'occupation du domaine public – en l'occurrence, ce n'est peut-être pas trop grave. Nous ne disposons pas de notre propre matériel pour l'organisation d'événements. Enfin, nous nous voyons attribuer chaque année une dotation locale d'animation, sans aucune augmentation depuis de nombreuses années, une dotation ridicule, alors que nous multiplions l'organisation d'événements à destination des Lyonnais.

Depuis quelques mois, nous sentons que cette centralisation du pouvoir va crescendo : création d'un fichier central de seniors, suppression du suivi des dossiers de logements sociaux par nos services locaux (donc on devient une caisse d'enregistrement, ne tenant pas compte de la situation des gens que nous rencontrons), volonté de centraliser la comptabilité sous le prétexte de faire des économies, etc. Je pense que c'est une erreur. C'est même une erreur majeure, qui n'entraînera aucune économie in fine, au moment où les habitants de Lyon sont en demande de plus de proximité.

Alors, cela tombe bien, parce que c'est un peu l'évènement qui veut ça, ce week-end, nous avons organisé, comme tous les arrondissements de la Ville, une opération pour les personnes âgées isolées. En plus, c'était la Fête des Mères. Donc, grâce à des restaurateurs qui ont offert les repas, grâce à 40 jeunes bénévoles, des élus et des bénévoles, qui ont permis d'accueillir toutes ces personnes, nous avons réussi à inviter 268 personnes âgées isolées, à déjeuner dans des restaurants, pour zéro euro d'argent public.

Vous voyez, les arrondissements sont quelque part la somme de la réalité de la proximité de la Ville. Moi, cela ne me gêne pas de faire cette opération, au contraire. On a passé tout le week-end dehors, c'était la Fête des Mères et en plus 80 % de ces personnes étaient des femmes, et c'était un moment de solidarité qui était bon, mais c'était zéro euro d'argent public, uniquement avec de l'initiative locale.

Donc, pour mémoire, dans notre arrondissement, comme dans tous les arrondissements de la Ville, nous recevons autant de visiteurs par an dans notre mairie que la population de l'arrondissement. Preuve, s'il en est besoin, que nous restons le guichet unique pour toutes les attentes que rencontrent nos habitants, lesquels n'ont aucune idée des compétences des différentes structures, tant notre organisation territoriale est compliquée.

Avec la métropolisation, nous avons encore éloigné une partie du service collectif de ces citoyens, engendrant des temps de réponse plus longs et souvent des dépenses plus importantes. Pourtant, les citoyens veulent plus de réactivité, plus de proximité et une meilleure gestion de leurs deniers.

Ma question est donc simple : avez-vous peur que la Ville de Lyon devienne une coquille vide au profit de la Métropole ? Avez-vous peur qu'une bribe de pouvoir n'échappe à la Mairie centrale ? Comment souhaitez-vous faire évoluer les arrondissements ? Tendriez-vous vers leur disparition alors que Paris et Marseille – vous rencontrez des maires d'arrondissement de ces deux villes – font l'inverse en leur « redécentralisant » des moyens ? Ou, au contraire, allez-vous emboîter le pas de ces deux grandes villes, qui ont compris que la proximité est désormais devenue une priorité pour les citoyens-urbains ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Monsieur le Maire du 6^e arrondissement.

J'avais bien lu cette question et j'ai évidemment eu le souci de répondre. J'ai travaillé avec Sandrine Frih à ce que je vous répondrai reste véritablement comme une réponse structurée, d'ailleurs pas seulement à vous, Monsieur le Maire, mais aussi aux Maires du 1^{er} arrondissement et du 2^e arrondissement, qui vont intervenir à d'autres moments de notre séquence sur des sujets qui se recoupent.

Je souhaite vous rappeler, à cette occasion, et à l'ensemble des Maires d'arrondissement, ma vision aujourd'hui des relations entre la Ville et ses arrondissements.

J'ai mis en place, assez vite après mon élection, une méthode, en tout cas une volonté, d'une première rencontre collective des neuf Maires d'arrondissement, doublée de rencontres individuelles en tête-à-tête avec chacun de ces Maires, et nous avons pris le temps d'échanger tous les deux.

Ceci m'amène évidemment, à considérer que nous avons à mener une réflexion sur de nouveaux modes d'échanges et de coopération entre la Ville et ses arrondissements, pour une nécessaire évolution de nos pratiques. Je le dis aussi, comme je l'ai déjà dit.

Depuis, un important travail a été réalisé. D'abord, la mise à jour de l'inventaire des équipements transférés. Ce n'est pas une chose simple, car nous avons dû prendre en compte des changements qui sont intervenus en particulier par rapport à cette loi à Paris, qui introduit dans des listes des équipements de proximité des espaces verts, dont la superficie est inférieure à un hectare ou supérieure, peu importe ! Nous sommes en train de finaliser cela et nous sommes aujourd'hui à 268 équipements transférés. Juste pour qu'on pense bien que l'on ne part pas de rien.

J'ai également demandé à mes services de se rapprocher de ceux de Paris et de Marseille, pour voir comment la loi PLM était appliquée. Aucune de ces grandes villes, de ces trois villes que nous sommes, ne procède de la même manière. Il n'y a pas de modèle unique ! Il n'y a donc pas de jurisprudence, pour être très clair, par rapport à cette loi.

Nous avons examiné le cadre juridique de cette loi PLM, votée il y a plus de 35 ans, je le rappelle, le 31 décembre 1982, dans un contexte bien différent de celui qui est le nôtre aujourd'hui. Nous ne sommes plus – c'est le moins que l'on puisse dire – au début des années 80. La France est désormais constitutionnellement une république décentralisée, et je dirais que, par ailleurs, en 1982, quand Gaston Defferre fait voter la loi PLM, il s'agit pour lui d'organiser le fonctionnement dans ces trois villes, dans un contexte de faible intégration intercommunale.

Or, merci de le retenir, nous sommes pour le moins, dans un contexte différent, de métropolisation, et cela nous oblige nécessairement à penser beaucoup plus d'articulations, de concertations et de coordinations. Ne vous satisfaites pas tout de suite, je n'ai pas tout à fait fini.

Je rajoute que nous sommes dans un cadre budgétaire très fortement contraint – nous aurons l'occasion d'y revenir –, tout ce qui doit nous amener à bannir toute dispersion des ressources, je tiens à le préciser.

Alors, de tout cela, quelle vision l'histoire et le droit nous apportent ? Jusqu'à peu, les relations entre la Ville et ses arrondissements relevaient à Lyon d'une construction partagée : la même qu'ont fait vivre successivement, dans le respect des sensibilités politiques – et elles ont beaucoup changé – des Maires de Lyon. Je parle de Francisque Collomb, de Michel Noir, de Raymond Barre et de Gérard Collomb.

Et je vous rappelle que ce qui contribue à la force de notre Ville, dont vous êtes inquiet, c'est que, vraiment, dans notre Ville, aucun Maire n'a déconstruit ce qu'a fait son prédécesseur. C'est une force quasiment rare dans cette Ville.

Je rappelle au passage qu'un arrondissement n'est pas une commune, même s'il y a 50 000 ou 53 000 habitants, et qu'il y a des communes de la Métropole qui ont moins d'habitants. La Ville de Lyon n'est pas une fédération d'arrondissements, et avec à sa tête un roi, grand ou petit, qui seraient le vassal d'un suzerain que serait le maire en place de la Ville de Lyon : je me vois bien en suzerain, c'est merveilleux !

Il n'y a pas non plus d'opération de type Brexit, qu'on pourrait imaginer à Lyon, c'est-à-dire qu'un arrondissement pourrait dire : « Non, cela ne m'intéresse plus, je sors de la Ville de Lyon ! » Ce n'est pas au programme et donc chaque arrondissement fait partie intégrante de la Ville de Lyon et n'a pas vocation à affaiblir celle-ci, ni ce faisant d'affaiblir la Métropole.

La commune de Lyon, si vous me permettez, est une et indivisible. C'est de cela que nous devons partir.

Le Conseil municipal ici garantit seul l'unité de la Ville de Lyon et l'égalité de traitement pour les habitants, quel que soit l'arrondissement concerné. Il n'y a pas de traitement dissocié d'arrondissement, suivant leur couleur politique. J'ai ici et depuis bientôt six mois, des alertes et des interpellations de trois arrondissements, pas de tous les autres arrondissements.

C'est partout, dans tous les quartiers, et j'insiste sur cette notion de quartier, la même qualité de service public, qui est rendu dans nos écoles, dans nos équipements pour la petite enfance, dans nos bibliothèques, pour nos tarifications. Nous verrons tout à l'heure que les décisions que

nous aurons à prendre, en témoignent.

La proximité maintenant, elle est elle-même garantie par la Ville. Elle est au cœur de notre projet, dans chaque quartier et arrondissement. Elle s'exprime dans toutes nos politiques publiques, à travers l'action des services de la Ville. Je la vis et je la fais vivre avec l'ensemble des élus, quand nous allons à la rencontre des Lyonnaises et des Lyonnais. Elle est vivante dans l'expression des 36 conseils de quartier, des CICAS, dans celles des comités d'intérêt local, et désormais dans celle des comités de citoyens dans les quartiers de la Politique de la Ville et, au fond, dans l'action quotidienne des conseillers d'arrondissement, tous ensemble.

Cette concertation prend enfin des formes nouvelles, grâce au développement du numérique et aux nouvelles modalités de concertation qu'il permet. C'est ce qui a été mis en œuvre, par exemple, dans le 4^e arrondissement, pour le projet d'aménagement du Clos Jouve. Pour cela, Ville et arrondissement ont travaillé main dans la main et je vous invite à continuer sur ce même trajet.

Je le disais, ce sont 268 équipements aujourd'hui qui sont transférés aux arrondissements. Cela n'est pas rien et c'est une réelle responsabilité qui leur est confiée.

Plus fondamentalement, j'ai dit à plusieurs reprises et je l'ai dit en recevant l'ensemble des Maires d'arrondissement dès mon entrée en fonction, qu'il était sans doute souhaitable de revisiter nos relations, de revisiter le fonctionnement de la loi PLM sur Lyon, car elle a plus de 35 ans. Ce n'est pas faire injure à ses concepteurs, que de dire que les choses ont changé, notamment avec la loi MAPTAM.

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées à l'instant, plutôt que de s'accrocher au dogme, que de s'attacher au formalisme des procédures, inventons de nouvelles coopérations, Monsieur le Maire ! Mesdames et Messieurs les Maires. Je crois que c'est très important.

Revenons aux intuitions premières des pionniers de la décentralisation : initiatives libérées, expérimentations. C'est tellement plus riche que de vouloir l'uniformisation.

J'inviterai donc, pour terminer, les Maires d'arrondissement, comme je m'y suis engagé, dans les prochaines semaines, à une réunion permettant de continuer nos travaux sur la définition d'un nouveau mode de fonctionnement harmonisé entre la Ville et ses arrondissements. Nous discuterons à cette occasion, dans les termes que j'ai évoqués à l'instant, de l'inventaire des équipements. Nous chercherons ensemble les espaces de concertation et de coconstruction qui nous conviennent. Nous ne bâtirons pas d'ailleurs une organisation pour les trente prochaines années, car tout bouge très vite aujourd'hui. Qui peut dire ce que seront alors nos villes et la Métropole ? Mais, si nous parvenons ensemble à un mode de fonctionnement unifié et cohérent pour toutes les prochaines années, dans lequel chacun se retrouve, alors nous aurons bien avancé !

Vous voyez, Monsieur le Maire, je n'ai pas peur que la ville devienne – pour reprendre vos propos violents – « une coquille vide ». Je n'ai pas peur, pour vous citer là encore, « qu'une bribe de pouvoir échappe au Maire de Lyon » ! Vraiment, je ne me situe pas dans cette bataille et je vous perçois assez noir.

Vos questions sont instructives d'ailleurs. D'un côté, vous nous dites que le Parc de la Tête d'Or doit être remis à la Métropole, et puisqu'il faut être logique, comme on a déjà eu ce débat, par d'autres, on devine que vous pensez aussi à l'Opéra, aux Célestins, à la Maison de la Danse, à la Halle Tony Garnier... Mais, à peine après avoir dit cela, vous nous demandez de remettre aux arrondissements les salles de réunions, les écoles, les crèches, les jardins publics, les gymnases, les bibliothèques, etc. En résumé, tout ce qui est gros, vous le voyez à la Métropole, tout ce qui ne l'est pas, vous le voyez à l'arrondissement. Mais, que voulez-vous laisser à la Ville ? Je vous pose la question à cet instant.

Si je vous suivais, il faudrait que les arrondissements disposent du même rang que les autres communes de la Métropole. Nous aurions alors 58 communes par exemple, moins Lyon, plus neuf arrondissements. Nous aurions perdu toute la force de la centralité de Lyon. Ce n'est pas notre projet. J'espère que ce n'est pas le vôtre, Monsieur le Maire !

Je crois, moi, en la Ville de Lyon. Je crois en la nécessité d'une ville centre forte, dynamique, attractive et créative. Une ville centre forte pour une métropole forte, c'est ce que nous avons déjà pu dire avec le Président de la Métropole. C'est de cela dont nous avons besoin, si nous voulons construire une métropole, elle-même forte et attractive, et pour que les Lyonnais se sentent bien dans leur arrondissement et dans leur quartier.

J'ai une grande ambition pour Lyon, Monsieur le Maire, j'ai une grande confiance dans notre capacité collective à servir le bien commun, à faire de Lyon une ville centre, encore une fois, forte, au sein d'une grande métropole européenne, également forte.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Le devenir des salles municipales, dont la salle Victor Hugo et l'ancienne bibliothèque

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire, je vous donne la parole pour la troisième question.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vous remercie, je l'avais orientée un peu comme la seconde, parce que je savais qu'il faudrait que je complète.

On est d'accord. Cette question qui concerne les locaux municipaux du 6^e dont la gestion n'est pas décentralisée va dans la même thématique.

Je ne tiens pas à récupérer la gestion des salles. Pour connaître un peu ça dans le monde privé, je sais ce que c'est aussi de gérer. Pas du tout ! Soit, je me suis mal exprimé, soit on s'est mal compris. Vous avez raison, 35 ans après, la loi PLM a vécu et aujourd'hui les seules logiques qui existent et que nos habitants – mais je pense que tous les maires qui sont là et les conseillers d'arrondissement le vivent – en fait, ce qu'ils veulent, c'est savoir comment ils vivront mieux à proximité de chez eux. Et donc, on cherche juste des solutions pratico-pratiques. Moi, je ne tiens pas à détenir quelque salle que ce soit. Sauf qu'effectivement si l'on perd la toute petite proximité que nous avons, avec, je vous le rappelle, 2 euros par habitant pour animer nos arrondissements, c'est vraiment un problème de vie !

M. LE MAIRE : C'est la troisième question ou vous répondez ?

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Je vous réponds. C'était juste pour compléter, car il y avait une erreur sur l'interprétation. Je ne tiens pas à récupérer d'autres salles. Concernant le Parc de la Tête d'Or, c'est juste pour alléger les finances de la Ville de Lyon.

Je prends bonne note, par contre, que vous êtes d'accord pour réfléchir à cette réflexion de modification de la loi PLM. Je pense que c'est la bonne voie.

Ma dernière question, qui rejoint un peu la précédente et qui va être beaucoup plus courte, revient à la charge sur un sujet déjà évoqué par mes soins à plusieurs reprises, qui concerne en fait des locaux gérés par vos soins, locaux pour certains fermés. Cela a un peu évolué entre le moment où l'on a rédigé la question et aujourd'hui, puisque nous avons, a priori, réglé un sujet qui est l'ancienne bibliothèque du 6^e arrondissement, qui était dans la question et qui serait affectée pour partie à la MJC, pour partie à Lyon Gym, pour ses activités, d'après ce que je sais, Lyon Gym étant le plus grand club de gymnastique de la Région Rhône-Alpes en licenciés. Je le dis au passage quand même.

Concernant la mairie, je voulais juste revenir sur la salle Victor Hugo, qui, sous prétexte d'une main-d'œuvre souvent indisponible, nous constatons qu'en fait nous ne pouvons pas l'utiliser, alors que nous avons là une salle de 480 places, qui est une jauge rare à Lyon.

Où en êtes-vous ? Avez-vous enfin pris des décisions sur ce sujet ? Nous avons proposé de récupérer certains locaux vacants et notamment une délégation de service public pour la salle Victor Hugo, sachant qu'il y avait des troupes résidentes qui étaient prêtes à s'en occuper. Faut-il à chaque fois qu'un élu ou un fonctionnaire en charge du dernier poste change et part sous d'autres horizons, on soit obligé de remettre tout cela à zéro ? Les habitants, les associations, les entreprises, attendent des réponses et n'en peuvent plus du temps trop long de réaction ou des absences de réponses de notre collectivité.

Je vous remercie de me répondre.

M. LE MAIRE : Nicole Gay répond.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, Chers collègues,

Vous interrogez à nouveau la Ville de Lyon sur la Salle Victor Hugo, son usage, ses modalités de mise à disposition et son devenir.

Alors, je vais vous redire ce que nous avons déjà dit il y a quelques mois : la capacité de cette salle Victor Hugo est de 485 places. Elle accueille notamment des associations qui rayonnent sur l'ensemble du territoire lyonnais et notamment de la Ville de Lyon. Y sont organisés des conférences, du théâtre, de la variété et des spectacles d'enfants organisés par les écoles.

La salle Victor Hugo est gérée en régie par les services municipaux, qui assurent toutes les prestations requises, afin de permettre de garantir la sécurité des spectateurs et de produire des manifestations de qualité, grâce à du personnel qualifié, qui accompagne les associations organisatrices de spectacles dans la faisabilité technique des manifestations.

Comme vous le savez, la salle Victor Hugo a repris son activité après de longs mois d'arrêt, du fait de la fermeture du Palais de Bondy, après de longs mois, de juillet 2014 à novembre 2015, en raison d'une part de la construction, aussi de l'ensemble immobilier – je vous rappelle que

nous avons sur le quadrilatère, des logements et une bibliothèque –, impliquant la fermeture de la cour du quadrilatère durant les travaux et, d'autre part, de la rénovation de la ventilation et du système de sécurité incendie à l'intérieur de la salle. Nous avons profité de cette fermeture pour réparer ce système de sécurité incendie.

Depuis sa réouverture, 41 manifestations se sont déroulées en 2016, 58 ont eu lieu en 2017 et nous avons une hausse de + 47 % par rapport à 2017 sur la période de janvier à avril, et cela se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2018.

Pour autant, toutes les manifestations ne peuvent pas se produire au sein de la salle, au regard souvent du contenu de leur programmation et des caractéristiques scéniques, mais aussi du fait de la proximité des logements récemment aménagés, leurs occupants ayant, comme à vous, comme à nous, saisi l'occasion de nous alerter à ce sujet.

Dans ces conditions, nous dirigeons les associations vers d'autres salles municipales correspondant à leurs besoins.

Le mode de gestion de la salle Victor Hugo permet d'accueillir de nombreuses associations en facilitant leurs actions. La mise à disposition est opérée selon des conditions financières très favorables dans certains cas, en liaison avec vous-même, à titre gratuit, et pour moi-même également, à titre gratuit.

Ainsi, si le coût de fonctionnement de la salle Victor Hugo s'est élevé en 2017 pour l'ensemble des prestations à 200 000 euros de maintenance (les fluides, les prestations scéniques, le nettoyage), les recettes ont été de 21 550 euros. Cela montre l'effort extrêmement important fait par la Ville, ce que ne permettrait pas un mode de gestion privé.

En ce qui concerne les locaux qui ont pu être libérés au sein du quadrilatère et qui sont gérés par les services centraux, ils seront affectés pour certains à des services municipaux et aux activités associatives, au regard des besoins déjà identifiés – vous en avez fait part – et, comme nous en sommes convenus par exemple, nous travaillons avec vous sur un accueil d'activités de la MJC du 6^e arrondissement et celle que vous avez énoncée.

Bien entendu, vous serez informé en temps voulu de la destination finale de l'ensemble de ces locaux. Croyez bien, Monsieur le Maire, chers collègues, que la Ville porte une attention particulière à l'utilisation de ces locaux, en intégrant toujours les contraintes financières et de gestion, tout en accompagnant le secteur associatif dans le développement d'activités d'intérêt général.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gay.

Merci de ces questions, en tout cas, elles auront permis pour moi de dire deux ou trois choses, et vous aussi. On retient que le travail avance et continue et donc j'aurai à vous proposer prochainement une nouvelle rencontre.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

2018/3810 - Approbation du compte de gestion de l'exercice comptable 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : La première délibération consiste, conformément à l'article L. 2131 du code général des collectivités territoriales, et cela avant de procéder à l'examen du compte administratif 2017, à arrêter le compte de gestion correspondant à cet exercice, et qui fait l'objet du dossier 2018/3810.

Je donne la parole à Monsieur Richard Brumm pour rapporter l'avis de la Commission.

M. BRUMM Richard, rapporteur : La Commission des Finances, sur ce rapport, a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy)

M. LE MAIRE : Il est donc adopté.

2018/3811 - Vote du compte administratif 2017

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : Nous arrivons à l'examen du compte administratif pour l'exercice 2017. Je redonne la parole à Monsieur Richard Brumm pour la présentation de ce dossier.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Mes chers collègues,

C'est donc la dixième fois que, pour la dixième année, je présente devant vous un compte administratif.

Les quatre dernières années ont été marquées par des contraintes fortes, liées à la contribution au redressement des finances publiques, et à une progression non négligeable du FPIC. Néanmoins, nous avons la satisfaction de présenter un compte administratif satisfaisant.

Dans ce contexte de forte contrainte budgétaire, les résultats obtenus sont en partie dus à la poursuite des actions de notre plan Marges de Manœuvre. Je l'évoque souvent, mais il a eu un rôle important, notamment pendant l'exercice 2017. Je vous rappelle que ce plan est destiné, au-delà des efforts de gestion récurrents, à compenser et absorber les progressions et dépenses réglementaires, et les pertes conséquentes de recettes qui nous sont imposées.

Ces actions se sont traduites par un gain dans le cadre du plan Marges de Manœuvre à hauteur de 7,1 millions d'euros en 2017. L'essentiel était constitué d'économies de dépenses, pour 4,3 millions d'euros, et, dans une plus faible part, de recettes supplémentaires, pour 2,8 millions d'euros. Ces gains ont ainsi concouru, comme nous le verrons dans la présentation que je vais faire, à modérer l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et majorer celles de nos recettes de fonctionnement, soutenant par répercussion notre épargne, et, plus largement, notre situation financière.

Comme à l'habitude, je présenterai successivement la section de fonctionnement puis la section d'investissement.

Dans la section de fonctionnement, nous verrons successivement les dépenses, les recettes, et, enfin, l'épargne qui a été dégagée.

Commençons donc par les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 580,2 millions d'euros au compte administratif 2017. Ces dépenses enregistrent une diminution brute de - 0,6 % entre 2016 et 2017. L'évolution retraitée est toutefois de - 0,2 %. Pour comparer en effet les résultats à périmètre constant, je vous rappelle que l'évolution brute doit être neutralisée d'un certain nombre de mouvements exceptionnels intervenus entre 2016 et 2017 sur les dépenses de gestion, et dont la liste vous est détaillée comme chaque année dans le rapport du Maire.

Cette évolution maîtrisée de - 0,2 % résulte des efforts structurels réalisés dans le cadre du chantier Marges de Manœuvre, dont je vous ai parlé. Il faut savoir que, sans ce plan, les économies induites auraient été de + 0,5 % au lieu de - 0,2 %. Elle résulte également, indépendamment des efforts structurels, de l'impact conjoncturel induit par le règlement en 2016 de l'indemnité au LOU Rugby pour la résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif du Matmut Stadium à hauteur de 11,3 millions d'euros. L'évolution retraitée des dépenses réelles de fonctionnement entre 2016 et 2017, hors cette dépense exceptionnelle, s'établirait à 1,8 %.

Vous noterez que le détail de l'évolution des chapitres montre des évolutions contrastées d'un poste de dépenses à l'autre. Nous allons parler des principaux postes de dépenses, en débutant par le plus important, qui est la masse salariale. Celle-ci représente le premier poste de dépense de la section de fonctionnement, et nous regarderons également ses principaux facteurs d'évolution.

Elle s'élève à 334 millions d'euros et représente, sur l'exercice 2017, 57,6 % de nos dépenses de fonctionnement, soit une proportion en légère progression par rapport à 2016, où il s'agissait de 56 %. L'évolution brute de la masse salariale s'élève à + 2,3 %. Une fois retraitée, cette

évolution s'établit à 2,2 % entre les CA 2016 et 2017, soit une progression en volume de 7 millions d'euros, contre une progression de 5,8 millions d'euros en 2016. Là encore, le chantier Marges de Manœuvre a eu un rôle bénéfique.

Le principal facteur d'évolution est lié bien sûr aux mesures nationales. Leur poids, totalement inédit, représente ainsi 79 % de la progression totale des dépenses de personnel, soit 5,6 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de l'impact du protocole relatif au Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, de la hausse du point d'indice, de l'organisation de quatre tours d'élections en 2017, et de la progression des taux de cotisation. Les autres facteurs de variation, à la hausse ou à la baisse, sont propres à la Ville, mais ils n'ont pesé que 21 % dans l'évolution constatée. Il s'agit pour l'essentiel d'ailleurs du poste classique solde GVT, qui a généré une augmentation de 2,6 millions d'euros. Les économies engendrées par la baisse des effectifs et la progression des moyens non permanents produisent des effets qui se neutralisent.

Après la masse salariale, regardons les autres dépenses réelles de fonctionnement.

Le deuxième poste concerne les charges à caractère général. Ce poste enregistre une évolution retraitée très maîtrisée, puisqu'elle est seulement de 0,4 %. C'est le résultat de la mise en œuvre d'efforts de gestion ayant permis des baisses de coûts, tels que la rationalisation de la gestion immobilière, ou la nouvelle mise en concurrence des achats de gaz, qui ont permis des économies, respectivement à hauteur de 600 000 et 490 000 euros. Ces économies ont ainsi permis d'absorber presque totalement les évolutions de périmètre des services publics ou la hausse des dépenses obligatoires.

Ensuite, les subventions aux personnes de droit privé et aux personnes de droit public enregistrent des diminutions respectives de - 0,2 et - 1,8 %. Celles-ci ont notamment été permises, encore une fois, par le plan Marges de Manœuvre. Le CCAS a notamment pu, grâce à des efforts de gestion, ne pas appeler la subvention Ville pour un montant de 185 000 euros, et l'ajustement des subventions aux besoins des équipements d'accueil de jeunes enfants a permis une économie de 379 000 euros.

Parmi les autres charges, trois éléments peuvent être soulignés :

- Tout d'abord la progression à hauteur de 8 % des frais financiers, du fait de la mise en œuvre d'opérations de gestion active de dettes. Il s'agit des achats de CAPS pour éviter naturellement un glissement des taux, et, surtout, du rachat de prêts lorsqu'il apparaît que nous pouvons obtenir des prêts à de meilleures conditions, et que la balance entre le paiement immédiat d'une indemnité de rupture anticipée à la banque initiale et l'économie que nous allons réaliser dans la durée du nouveau prêt est bénéfique. Il est bien évident que l'année où nous procédons à ces rachats, cela équivaut à une augmentation de charges.

- Le versement en 2016, non reconduit en 2017, de l'indemnité du LOU Rugby.

- La progression de 24 % du FPIC, résultant de la mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale.

Après avoir vu les dépenses réelles de fonctionnement, logiquement, regardons les recettes réelles de fonctionnement et leur évolution.

Elles s'élèvent au compte administratif 2017 à 667,5 millions d'euros. Vous noterez que les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une légère progression de 0,6 % d'un compte administratif à l'autre. Il s'agit toutefois d'une évolution brute qui doit être retraitée, comme pour les dépenses, de divers éléments retracés en détail dans le rapport du Maire, afin de permettre des comparaisons à périmètre constant. L'évolution retraitée des recettes s'établit donc à + 0,5 %. Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent ainsi une progression de 3 millions d'euros, passant de 659 millions d'euros en 2016 à 662 millions d'euros en 2017. Une fois encore, sans le plan Marges de Manœuvre, les recettes réelles de fonctionnement retraitées auraient enregistré une quasi-stagnation, avec une évolution de seulement 0,1 % en lieu et place des 0,5 % constatés que je viens d'évoquer.

Enfin, vous constaterez des évolutions différenciées d'un poste à l'autre. Nous allons à présent examiner ces différents postes de recettes, en commençant par le principal, la fiscalité directe, qui représente 53 % des recettes de la section de fonctionnement.

Le produit de fiscalité directe s'élève à 352 millions d'euros en 2017, contre 348 millions d'euros en 2016, soit un complément de ressources de 4 millions d'euros entre les deux exercices. L'évolution très modeste de 1,3 % du CA 2016 au CA 2017 résulte, dans un contexte de stabilité des taux, de trois facteurs principaux :

- En premier lieu, la revalorisation générale des bases. Le coefficient de majoration forfaitaire a été voté pour 2017 par le Parlement à 0,4 % pour les trois taxes, alors que, dans notre hypothèse, nous avons tablé sur un CMF de 1 % au lieu de 0,4 %.

- En second lieu, une évolution physique des bases de taxe d'habitation très modérée, soit 0,5 %. Je vous rappelle que les évolutions erratiques que nous constatons depuis quatre ans sur nos bases de taxe d'habitation résultent de dispositions nationales relatives à l'impôt sur le revenu. L'exonération d'impôt sur le revenu pour différentes catégories de citoyens que peut décider le gouvernement engendre une exonération de nos taxes qu'il nous faut assumer.

- Enfin, l'évolution physique des bases de taxe foncière, qui est seulement en 2017 de 1,14 %. Cette évolution reste ainsi modeste au regard des évolutions observées depuis 2010, bien qu'elle intègre pour la deuxième et dernière année les effets de la suppression partielle de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les constructions neuves, reconstructions et additions de constructions, que nous avons votée il y a deux ans.

Après la fiscalité directe, penchons-nous sur les dotations de l'État. La baisse des dotations de l'État à Lyon, enclenchée depuis 2010, se poursuit. Ces recettes enregistrent globalement un recul de 9,2 % par rapport au CA 2016, soit - 7,7 millions d'euros. Parmi ces dotations, la Ville de Lyon a perçu en 2017 4,32 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU), soit - 0,5 million d'euros par rapport à 2016. Je rappelle toutefois que, depuis la réforme de la DSU intervenue avec la loi de finances 2017, la Ville de Lyon n'est plus éligible à cette dotation. Cette recette va donc, à compter de 2017, s'éteindre progressivement en quatre ans. Quant à la dotation nationale de péréquation, elle est préservée à 2,5 millions d'euros.

Mais la baisse constatée sur ce poste de recettes résulte essentiellement de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, bien qu'elle ait été en 2017 divisée par deux pour le bloc communal. La dotation forfaitaire de la Ville de Lyon s'est ainsi élevée à 64,6 millions d'euros en 2017, contre 72,1 millions d'euros en 2016, soit une baisse 7,4 millions d'euros, répartie de la façon suivante :

- Contribution au redressement des finances publiques, - 6 millions d'euros ;

- Application de l'écrêtement, - 2,2 millions d'euros, avec toutefois un effet favorable, induit par la population, soit 0,8 million d'euros.

Depuis 2013, la dotation de la Ville de Lyon – et ce chiffre est important – a été réduite en cumulé de près de 39 millions d'euros, passant ainsi de 103,3 millions d'euros à 64,6 millions d'euros.

Nous avons vu la fiscalité directe, les dotations de l'État, regardons maintenant l'ensemble des autres recettes. La taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevée en 2017 à 35,1 millions d'euros, ce qui représente une hausse de près de 7 %. Le produit de stationnement de surface, quant à lui, a progressé de 1,8 million d'euros, soit 11,9 %, sous l'effet des extensions des zones de stationnement payant, de la fusion des zones tarifaires Chrono et Presto, et de l'amélioration en fin d'année 2017 du taux de respect du stationnement payant, un effet probablement anticipé de la mise en œuvre au 1er janvier 2018 du forfait post-stationnement.

Enfin, parmi les autres évolutions de recettes de fonctionnement de la Ville de Lyon, je citerai les participations reçues de la CAF au titre de la prestation de services unique et de la prestation de services enfant jeunesse pour les crèches, qui progresse de plus de 2 millions d'euros entre les deux exercices. Je citerai encore l'augmentation des redevances d'occupation du domaine public, liée aux nombreux chantiers de construction sur le territoire de la Ville que vous pouvez constater, mais encore l'augmentation des recettes du Musée des Beaux-Arts, grâce notamment au succès de l'exposition Matisse, ou encore la progression des recettes des terrasses et de la restauration scolaire.

Après avoir étudié dans le détail l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, je vous propose d'analyser maintenant les conséquences des évolutions que j'ai relatées sur les soldes de gestion du compte administratif, que sont d'une part l'épargne de gestion et d'autre part l'épargne brute.

D'abord, l'épargne de gestion. Les recettes de gestion retraitées enregistrent en 2017 une progression de + 0,5 %. C'est une progression qui reste convenable, eu égard à la baisse des dotations et à la faible évolution des bases de taxe d'habitation. Les dépenses de gestion retraitées connaissent pour leur part une progression mesurée de 1,5 % sur l'exercice, similaire à celle observée en 2016. Cette progression est d'autant plus satisfaisante qu'elle s'inscrit dans un contexte marqué notamment par de fortes contraintes exogènes sur la masse salariale, dont j'ai parlé, et par la montée en puissance du FPIC, ainsi que nous l'avons également évoqué. La conséquence de cet effet ciseau constaté entre les recettes et les dépenses de gestion est que l'épargne de gestion enregistre un repli de 5,1 millions d'euros, soit - 5,8 %. Elle passe ainsi de 87,7 millions d'euros en 2016 à 82,6 millions d'euros en 2017.

Quant au résultat financier, sous l'effet essentiellement des opérations de gestion active de dette conclues en 2017, et dont je vous ai également parlé, il est en repli de 1,2 million d'euros, soit - 17,3 %.

Cela nous permet de calculer l'épargne brute, solde entre l'épargne de gestion et le résultat financier. Elle atteint 74,3 millions d'euros en 2017, soit en retrait de 6,3 millions d'euros par rapport à 2016, soit, en pourcentage, - 7,8 %. Rappelons encore l'utilité des Marges de Manœuvre, qui se sont traduites pour l'exercice 2017 par un gain de 7,1 millions d'euros. Pour mémoire, sans ces Marges de Manœuvre, l'épargne brute aurait été de 67,2 millions d'euros, soit un retrait de plus de 13 millions d'euros, ce qui représente - 16 %.

Nous avons ainsi terminé, non pas la présentation du compte administratif, rassurez-vous, mais l'étude de la section de fonctionnement. Abordons à présent plus brièvement la section d'investissement.

Nous allons détailler là encore successivement les dépenses, les recettes, et, enfin, l'évolution de notre endettement.

Commençons donc par les dépenses d'équipement, qui s'établissent en 2017 à 101,1 millions d'euros. Nous constatons qu'elles sont en légère hausse par rapport aux dépenses réalisées en 2016, soit 95,4 millions d'euros, et sont conformes à l'objectif de réalisation annuel moyen que nous avons fixé à 100 millions d'euros par an, soit 600 millions d'euros sur le mandat. Les principales composantes de ces dépenses d'équipement sont les suivantes :

- 61,2 millions d'euros pour les travaux ;
- 20 millions d'euros pour les acquisitions ;
- 13,1 millions d'euros pour les subventions d'équipement ;
- 6,8 millions d'euros pour les frais d'études.

Vous noterez un net rebond des travaux, + 8,7 millions d'euros, et des acquisitions pour 1,8 million d'euros par rapport à 2016, ce qui correspond à l'intensification du lancement des opérations du plan d'équipement à mi-mandat.

Vous pouvez visualiser la répartition des dépenses d'équipement par mission. Les évolutions dans la répartition des crédits par grande mission traduisent le déploiement de la PPI sur le mandat. L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ainsi ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépenses d'équipement, avec 28 millions d'euros, soit 27 % de l'ensemble. La progression de la mission éducation, + 9 millions d'euros, montre bien cette année encore la priorité donnée à cette politique. Enfin, l'évolution constatée sur la culture, + 4 millions d'euros, résulte pour sa part essentiellement de livraison de plusieurs équipements, notamment des bibliothèques des 3e, 6e et 7e arrondissements.

Après les dépenses d'équipement, regardons les recettes d'investissement, qui s'élèvent à 24,9 millions d'euros en 2017, contre 30,5 millions d'euros en 2016. Ces recettes d'investissement sont constituées des principaux postes suivants :

- Le fonds de compensation de la TVA, qui s'établit à 11,4 millions d'euros, contre 14,4 millions d'euros en 2016, soit un repli de 3 millions d'euros. Le repli constaté entre 2016 et 2017 est lié à la baisse classique du niveau des dépenses d'équipement constatée en début de mandat (pour comparaison, 103 millions d'euros en 2015 contre 153 millions d'euros la dernière année du mandat en 2014).

- Les subventions d'équipement reçues par la Ville pour diverses opérations se sont élevées à 4 millions d'euros. Celles-ci ont particulièrement bénéficié au domaine des sports, de la culture et de la petite enfance.

Il nous reste maintenant à regarder l'encours de dettes et la capacité de désendettement, qui sont des ratios intéressants. Le premier tableau présenté fait apparaître la dette, le second concernera la capacité de désendettement.

En ce qui concerne la dette, quelques chiffres. En 2017, 70 millions d'euros d'emprunts nouveaux ont été mobilisés, pour contribuer au financement de la section d'investissement. Ils sont toutefois à comparer aux 49,8 millions d'euros remboursés dans le même temps sur l'encours préexistant, auxquels s'ajoutent les 3,5 millions d'euros remboursés sur l'avance octroyée à la Ville en 2015 par la Caisse des Dépôts au titre du FCTVA, soit un total de 53,3 millions d'euros. Au total, l'encours de dettes s'établit donc au 31 décembre à 422,2 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros, dont je viens de parler, qui constituaient le solde sur l'avance de la Caisse des Dépôts. L'encours de dettes est donc en hausse de 13 millions d'euros par rapport à 2016. Il est cependant similaire – et cela mérite d'être souligné – à l'encours que la Ville détenait au 31 décembre 2015, avec 421 millions d'euros. Cet encours se répartit à hauteur de 49 % sur les emprunts obligataires et 51 % sur les emprunts bancaires. Cet encours représente enfin un endettement – ce chiffre est important et j'insiste – de 829 euros d'endettement par Lyonnais. Pour mémoire, pour les autres villes de la strate, cet endettement par citoyen est de 1 176 euros pour 2016. Il y a donc un écart sensible de 300 euros, ce qui montre une fois encore que nous sommes appliqués au niveau fiscal.

En ce qui concerne la capacité de désendettement, elle reste bien dans la zone dite « verte », avec 5,7 années, ce qui est une preuve de notre situation financière très saine. Je rappelle que les communes et les collectivités commencent à être en danger à partir de 10 ans. Nous en sommes donc très loin.

J'en ai ainsi terminé avec ce tableau rassurant, et je peux simplement vous dire que nous maintenons notre cap, comme vous pouvez le constater, malgré notre contribution au redressement des finances publiques pour la quatrième année consécutive, ce qui nous encourage largement à poursuivre les efforts de gestion renforcée que nous avons initiés pour préserver sur le mandat les mêmes perspectives de situation financière robuste. Cette bonne gestion a été saluée par notre agence de notation, qui, en avril dernier, a reconduit notre note à long terme, soit AA associé à une perspective stable. Je rappelle que c'est la meilleure note que nous pouvions obtenir, puisque c'est la notation qui a été attribuée à l'État français.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, pour 4 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Nous ne pourrions adopter le compte administratif 2017 de notre Ville, puisque ce document relate la bonne exécution du budget 2017, un budget primitif qui avait suscité un vote défavorable du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire. Il ne s'agit donc pas pour moi de remettre en cause le travail de nos services, ni la sincérité des comptes, mais de signifier que nous ne partageons pas les grandes orientations politiques de votre exécutif, Monsieur le Maire.

Alors, quelles sont ces grandes orientations politiques que nous ne partageons pas ?

La première est le choix de faire payer plus cher aux Lyonnaises et Lyonnais nos services municipaux. Nous voyons ainsi que les cantines rapportent des recettes à la Ville, et elles ont rapporté plus à la Ville en 2017 qu'en 2016, certes par un accroît de fréquentation, mais aussi par l'effet de la hausse des tarifs engagés cette année-là. De même, nous voyons que nos crèches municipales rapportent à la Ville, et, en 2017, la tarification à la demi-heure et le pointage au départ des parents ont permis là encore une hausse des recettes. L'emprise sur l'espace public rapporte plus également, puisqu'il y a une augmentation des tarifs, liés au déménagement des particuliers, ainsi qu'une hausse conséquente des tarifs des emplacements de terrasses. J'attire sur ce dernier point votre attention, mes chers collègues, à ne pas envisager les terrasses estivales dans notre Ville, uniquement du point de vue des recettes, mais de bien avoir en tête le nécessaire équilibre entre vie des riverains et développement des terrasses, ceci aussi bien en termes d'emprise sur la voirie que de bruit et d'hygiène publique. Alors, je sais qu'un travail est en cours sur cette question par la Direction de l'Économie et du Commerce, et c'est une bonne chose, car l'attribution de ces autorisations reste floue et suscite des mécontentements chez certains restaurateurs eux-mêmes, qui ne voient pas l'objectivité de certaines décisions. Donc, première orientation que nous ne partageons pas : faire payer plus cher aux Lyonnais des services.

La seconde grande orientation que nous ne partageons pas est la gestion de notre patrimoine municipal. Nous ne partageons pas d'abord le choix de vendre du patrimoine public, à tel point que, dès 2014, j'avais parlé de grande braderie municipale. Cette vente est un one-shot au détriment des générations de Lyonnaises et Lyonnais à venir, qui vivront dans une ville pour l'essentiel privatisée. Je dis cela à l'échelle de la Ville, car je vous sais gré, Monsieur le Maire, d'avoir retenu en 2018 l'hypothèse du bail emphytéotique administrative pour la salle Rameau sur le 1^{er} arrondissement, au moins comme un hypothèse tout aussi valable que la cession brute, et c'est une évolution positive.

Mais, hormis donc peut-être la salle Rameau, notre Ville continue de vendre son patrimoine à tout-va. Le dernier exemple en date est la Mairie annexe du 9^e arrondissement, dont vous nous avez confirmé la vente lors du dernier Conseil municipal. Pouvez-vous d'ailleurs nous en dire plus sur le projet qui remplacera à terme cet équipement public ? Monsieur l'Adjoint à la Culture a-t-il rencontré à nouveau l'Attrape-Couleurs, comme il s'y était engagé ? Une solution de relocalisation a-t-elle été trouvée pour cette association ?

D'autre part, et de nouveau dans le 1^{er}, la menace d'une vente potentielle plane toujours sur l'ancienne École des Beaux-Arts, rue Neyret, vente à laquelle les élus du 1^{er}, vous le savez, sont fermement opposés.

Au-delà du choix de la vente comme stratégie court-termiste, il y a la problématique de l'entretien de nos bâtiments. Le compte administratif 2017 montre que vous avez diminué l'enveloppe de crédits permettant d'entretenir nos bâtiments municipaux et de les isoler thermiquement. C'est un mauvais choix, selon nous. Mauvais choix écologique tout d'abord, car nous ne devons pas gaspiller l'énergie. Or certains de nos bâtiments municipaux sont encore des passoires thermiques. Mais aussi mauvais choix budgétaire, car nous nous privons à terme d'économies. Même si la libéralisation des marchés d'énergie se traduit actuellement par une baisse de la facture énergétique, nous ne savons pas ce qu'il en sera d'ici quelques années des coûts de l'énergie. Là aussi, et comme pour la vente du patrimoine, nous préférons la gestion de court terme à une vision sur plusieurs décennies.

Enfin et toujours sur le patrimoine, je relève que le compte administratif fait mention de dépenses de surveillance et de gardiennage des bâtiments vacants, afin de lutter contre les squats potentiels. Le rapport indique que ces dépenses restent constantes, mais il n'indique pas le montant de ces dépenses. Me souvenant que les élus de la Métropole ont voté en janvier dernier un crédit aberrant de 1,8 million d'euros consacré à la vidéosurveillance de bâtiments vides, je souhaite connaître le coût pour notre Ville du gardiennage et de la surveillance des bâtiments vacants mentionnés.

J'en profite, pour terminer, pour réaffirmer que nous ferions mieux de mettre ces locaux vides à disposition de structures associatives dans le cadre de conventions d'occupation temporaire. Ce serait à la fois moins coûteux pour notre Ville et plus utile socialement.

Voici quelques raisons, et rapidement, car nous pourrions développer encore, qui font que nous resterons en cohérence avec notre vote contre le budget primitif 2017 et que nous n'adopterons donc pas ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. La parole est au groupe Les Indépendants, Monsieur Lafond, pour 7 minutes.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je tenais tout d'abord, au nom de notre groupe, à remercier la Direction des Finances qui, chaque année, produit ce document budgétaire d'une grande qualité. Cela démontre toute l'expertise et la ténacité des agents municipaux dans ce domaine. Merci à eux !

Je vais vous faire une confidence, le compte administratif, c'est le document que j'attends chaque année avec impatience, car il permet de confronter les promesses électorales, la vérité comptable et d'évaluer la sincérité du budget primitif. Monsieur le Maire, vous nous demandez aujourd'hui de nous positionner par rapport à la gestion de la Ville de Lyon sur l'année 2017. Avez-vous géré la Ville comme un « bon père de famille » ?

Quelle démonstration, Monsieur le Maire, de votre Premier Adjoint ! Il faut reconnaître qu'il est un équilibriste hors pair, jonglant habilement avec les nombres. Nous aurions aimé croire, pour le bien de notre collectivité, en cette description idyllique du paysage financier de notre cité. Mais nous ne sommes pas dupes. Les chiffres ne mentent pas. Les principaux ratios financiers ne sont pas aussi bons que vous voulez bien le faire croire.

Tout d'abord, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 580 millions d'euros, soit une hausse de 9,5 millions d'euros sur deux ans, en comparaison avec le compte administratif 2015. Si nous notons une stabilisation des charges à caractère général de compte administratif à compte administratif (+ 371 000 euros), les charges de personnel, quant à elles, progressent de 2,3 % par rapport au compte administratif 2016 (+ 7,5 millions d'euros) pour s'élever à 334 millions d'euros. Elles représentent aujourd'hui 57,57 % des dépenses de fonctionnement, quand la moyenne de la strate est à 53 %. Une dérive qui inquiète, quand on sait que les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement autorisées annuellement pour les trois prochaines années seront, pour notre collectivité, de 1,15 %. La Ville de Lyon est aujourd'hui contrainte de réinventer, dans l'urgence, son approche des ressources humaines. Si vous aviez, comme nous le disons depuis tant d'années, mis en place une gestion anticipée, stratégique et homogène du personnel, la réorganisation ne se ferait pas aujourd'hui dans la précipitation. Il y a du bon à écouter son opposition.

Ensuite, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 667 millions d'euros, soit une hausse de quasiment 4 millions d'euros de compte administratif à compte administratif. Les recettes fiscales s'élèvent à 472 millions d'euros, en augmentation totale de 6 millions d'euros, dont + 4 millions d'euros pour la fiscalité directe. Sur deux ans, ce sont 9 millions d'euros pris directement dans la poche des Lyonnais, sans compter l'augmentation de 5 % des taux de fiscalité en début de mandat. Une solution de facilité que nous dénonçons avec véhémence, car profondément injuste. L'impôt doit être mesuré et ne peut pas, avec la pression fiscale actuelle, être une solution viable. Cependant, avec le changement de méthode annoncé par le Président de la République, promettant de ne plus réduire les dotations de l'État aux collectivités, vous ne pourrez désormais plus vous cacher derrière cette excuse illusoire pour justifier ces augmentations continues.

Enfin, concernant la gestion de la dette, l'encours s'élève, au 31 décembre 2017, à 419 millions d'euros, soit une hausse de 17 millions d'euros de compte administratif à compte administratif. L'épargne brute est quant à elle en repli (- 7 millions d'euros) de compte administratif à compte administratif, pour une capacité de désendettement qui passe de 5,01 années en 2016 à 5,7 années en 2017. La situation de la dette se dégrade à court et moyen terme, puisque, je le rappelle, vous avez prévu à l'horizon 2020 un encours de dette de la Ville de 465 millions d'euros, pour une capacité de désendettement entre 7 à 8 années. C'est ce que vous annoncez lors du dernier débat d'orientations budgétaires, des perspectives inquiétantes pour l'équipe qui prendra les rênes de la collectivité en 2020.

Monsieur le Maire, gérer une ville, c'est trouver un juste équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les recettes propres, comme l'impôt et l'emprunt. Aujourd'hui, comme nous avons pu le voir précédemment, nous constatons que ces trois leviers sont en hausse. Comment pourrions-nous dès lors voter ce compte administratif ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, les élus de notre groupe voteront contre ce compte administratif, car, aujourd'hui, il ne garantit pas à notre collectivité les moyens de se projeter sereinement dans l'avenir.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de cette vision optimiste de notre Ville. Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillard, 10 minutes.

Vous voterez contre aussi. Puis-je le dire d'emblée ?

M. GUILLAND Stéphane : Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire, le suspense ne durera pas longtemps.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une fois encore – il l'a dit, c'est la dixième fois –, Monsieur l'Adjoint aux Finances, a tenté sans succès de nous persuader de la qualité de sa gestion budgétaire. Autant être clair dès le départ, nous voterons contre votre compte administratif.

Ceci étant distinctement énoncé, je ne serai pas long et ne vais pas entrer dans le détail de ce compte administratif comme le fait Laurence Balas chaque année.

Je ne le ferai pas pour deux raisons, Monsieur l'Adjoint. D'une part, vous ne tenez aucunement compte de nos remarques, et, d'autre part, certains élus de la majorité ont quelques difficultés avec l'exercice du débat démocratique. Je n'ose à ce titre demander à Monsieur Corazzoli si l'opposition peut dans cette enceinte encore s'exprimer. En Commission Finances, il semblait avoir du mal à supporter que nous puissions poser des questions. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien vouloir veiller qu'à l'avenir tel comportement ne se reproduise pas.

Concernant l'équilibre général de ce compte administratif, permettez-moi de le replacer rapidement dans son contexte en insistant sur quelques points.

Le premier concerne l'évolution des dotations de l'État. En 2009, la dotation forfaitaire culminait à 110 millions d'euros contre 65 millions d'euros aujourd'hui, alors même que, dans le même temps, la population de la Ville et les besoins liés ont évolué.

Il y a néanmoins matière à se réjouir. Lors du vote de la programmation pluriannuelle d'investissements en juillet 2015, vous tablez sur une dotation de 60 millions d'euros pour l'année 2017. Avec 5 millions d'euros de plus, nous pouvons peut-être nous considérer comme gagnants.

En cumulant ces diminutions de dotations depuis 2009, ce sont 129 millions d'euros de perte sèche pour la Ville. Si l'on part de ce début de mandat et de votre fameux plan Marges de Manœuvre, ce sont quand même 115 millions d'euros compensés selon la fameuse règle du 50-50 : 50 % d'économies de dépenses et 50 % de hausse de recettes.

Si les 50 % d'économies sont à saluer, vous avez directement ponctionné les contribuables lyonnais de près de 60 millions d'euros supplémentaires, 57,7 millions d'euros pour être exact.

Vous avez fait le choix depuis 2014 d'opérer sur les contribuables et les usagers de nos services publics un racket fiscal systématique : aug-

mentation des impôts de 6 % en début de mandat, augmentation de tous les tarifs possibles et imaginables, piscines, droits de terrasse, droits de voirie, enseignes, stationnement on s'en souvient et, aujourd'hui encore, périscolaire. J'ai pu en oublier. La liste est malheureusement longue, beaucoup plus longue qu'une Commission Finances – je n'y reviendrai pas !

L'augmentation du pouvoir d'achat chère à votre gouvernement n'est à Lyon que théorique. Compte administratif après compte administratif, budget après budget, année après année, les faits sont là.

Venons-en aux dépenses, autre sujet que Laurence Balas aborde tous les ans.

Je vais bien évidemment vous parler des 35 heures et de leur non-application à la Ville de Lyon, selon une décision non contestable manifestement de Gérard Collomb à ses débuts à la tête de la Ville.

En moyenne, depuis 2003, cette situation hors-la-loi représente quelque 168 équivalents temps plein, soit, sur la base du bilan social 2016, un coût annuel qu'on peut estimer à plus de 7 millions d'euros. Depuis 2014, ce sont, en cumulé, environ 30 millions d'euros et 110 millions d'euros depuis 2003. En 15 ans, votre choix de ne pas respecter la loi – car c'est un choix – aura coûté aux Lyonnais l'équivalent de huit groupes scolaires. C'est marrant, mais, mis en perspective, l'effet d'annonce de votre plan pour les écoles, doté de 25 millions d'euros, annoncé récemment, perd un peu de sa superbe.

Toujours dans la gestion des ressources humaines, les Lyonnais ont pris note que vous avez octroyé – au nom d'une pratique féodale héritée de l'ancien monde – une journée supplémentaire de congé à l'ensemble du personnel communal. Nous ne doutons pas que celle-ci vous permettra de fluidifier les relations sociales, mais nous regrettons qu'à l'exemple d'autres collectivités locales – je pense notamment aux régions –, vous n'ayez eu le courage à ce jour de prendre le dossier du temps de travail des agents dans le bon sens.

Deuxième point, qui n'est pas sans lien avec le fonctionnement puisqu'il en découle, c'est celui du financement de nos investissements. Nous avons une épargne nette qui diminue pour la sixième année consécutive. Sous les deux précédents mandats, au même stade de mandat, elle était en progression de 43 et 47 %. Si nous voulons maintenir notre niveau d'investissement, nous devons demain recourir à l'emprunt. Notre capacité de désendettement, même si elle est encore très raisonnable, repart à la baisse. Les incertitudes internationales actuelles risquent fort d'avoir un impact à la hausse sur les taux d'intérêt. Dès lors, il nous faut être d'une extrême vigilance.

Pour autant, vous vous gardez de belles poires pour la soif. En regardant d'un peu plus près vos autorisations de programme, que constatons-nous ? À ce jour, pour le seul secteur scolaire, nous avons encore 16 millions d'euros qui restent de la programmation 2008-2014 et 107 millions d'euros sur le cumulé 2015-2020, soit une année complète d'investissements dédiés au seul scolaire. C'est tout l'avantage de la gestion des autorisations de programme et crédits de paiement, cela permet de faire de belles annonces et de susciter de beaux articles de presse, tout en reportant la charge sur le futur. Ainsi, au titre de votre PPI 2015-2020, les crédits de paiement pour les exercices 2019 et suivants passent en un an de 52 à 94 millions d'euros. CQFD.

Enfin, Monsieur le Maire, au-delà du fond, je voudrais m'arrêter sur la forme. Cela peut sembler anecdotique, mais c'est révélateur de ce que je n'ose qualifier d'amateurisme et qui, à tout le moins, n'est pas digne d'une collectivité de notre envergure. En comparant le rapport du Maire que vous nous présentez et celui de l'année dernière sur un seul sujet – je ne ferai pas de l'exhaustif –, sur les espaces verts par exemple, nous apprenons, au lendemain de l'attribution d'une quatrième fleur à notre Ville, ce pourquoi les agents de notre Ville peuvent être chaleureusement félicités, nous apprenons donc qu'entre 2016 et 2017 :

- Le nombre de bassins et fontaines est passé de 80 à 110 - j'aimerais savoir où sont les 30 - ;
- Notre production de plantes au centre horticole dégingole de 620 000 à 385 000, mais, qu'en revanche, vous avez été saisis d'une frénésie de plantations d'arbres dans les parcs et balnes, puisque nous en avons 62 000 contre 55 000 (+ 12 % en un an, vos alliés écologistes ne peuvent que s'en réjouir) ;
- Nous perdons 1 million de visiteurs au Parc de la Tête d'Or, qui passent de 3 millions à 2 millions ;
- 300 espèces botaniques ont disparu en un an (heureusement que les petites serres sont encore là, sinon ce serait pire).

Le détail de ces chiffres sur les espaces verts prête à sourire, vous en convenez, mais d'autres font peur. Entre 2016 et 2017, nos bibliothèques ont perdu 32 500 inscrits, soit 28 %. Si cette baisse est réelle, alors il faut d'urgence s'interroger sur l'adaptation de nos bibliothèques aux besoins de nos concitoyens, ce qui pose notamment la question de leur ouverture dominicale, que nous avons déjà abordée ici.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques éléments que nous souhaitons aborder à l'occasion de ce compte administratif 2017.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci infiniment, Monsieur Guillard. Le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Chevallier, 5 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Notre intervention portera à la fois sur le compte administratif 2017 et sur la modification du plan d'équipement pluriannuel, dont une délibération va suivre.

En 2017, l'État a continué sa pression financière sur les collectivités locales. Même si la contribution au redressement des finances publiques a été divisée par deux en 2017 par rapport à ce qui avait été annoncé, la baisse des dotations s'est élevée à 6 millions d'euros. En cumulé, cela fait une baisse de 34 millions d'euros sur la période 2014-2017. Cela n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement de la Ville. La stratégie des Marges de Manœuvre a permis des économies de fonctionnement par la rationalisation, la mutualisation de dépenses, mais aussi de nouvelles recettes, comme celles provenant de l'extension du stationnement payant, qui participe à la politique de développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle. En conséquence, la situation financière de notre Ville reste bonne.

Nous souhaitons souligner la mise en exergue des chiffres des investissements énergie-climat dans la section d'investissement. Ce sont en effet des investissements importants pour notre climat. Pour l'année 2017, la Ville de Lyon a investi 11 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et la rénovation de l'éclairage public. Ces investissements permettent aussi de diminuer les dépenses en lien avec les économies d'énergie, par exemple, une baisse de 120 000 euros pour le Musée des Beaux-Arts, de 100 000 euros pour la patinoire Charlemagne, et encore un gain de 168 000 euros pour l'éclairage public, tout en ayant plus de points lumineux dans la Ville. À souligner aussi la baisse du volume de carburant du garage municipal, liée à l'acquisition de véhicules moins polluants, mais aussi à la mutualisation des pôles. À ce propos, nous renouvelons notre proposition que la Ville adhère à Citiz, opérateur d'autopartage de LPA. Cela permettrait de diminuer encore le parc, et, en conséquence, les dépenses, tout en offrant un service adapté.

Concernant la révision du plan d'équipement pluriannuel que nous votons ce jour, nous approuvons son augmentation et la priorité donnée à de nouvelles écoles ou extension d'écoles pour notre Ville. C'est en effet indispensable avec l'augmentation de la population que notre Ville connaît. Tout comme nous soutenons l'effort de production de logements sociaux contractualisée dans le cadre de l'engagement triennal de la Ville. C'est nécessaire pour construire une ville et une métropole équilibrées.

Deux regrets :

- Concernant les crèches, que les investissements augmentent peu. Le besoin est, dans ce domaine, aussi important, car, avant d'aller à l'école, les petits Lyonnais ont besoin d'être gardés !
- Concernant le plan climat de notre Ville, que les investissements n'augmentent pas et qu'en particulier la baisse de 1,5 million d'euros déclinée il y a deux ans n'ait pas été rattrapée.

Ce sont des investissements porteurs d'économies et nécessaires pour l'avenir de la planète. Il nous faut les maintenir au niveau d'engagement pour la réalisation de notre plan climat et aussi se donner les moyens de leur mise en œuvre.

Une question : cela concerne l'augmentation de 2 millions d'euros pour le renouvellement des terrains de sport synthétiques. Vous n'êtes pas sans savoir que l'impact sanitaire de l'utilisation de ces terrains est largement discuté. De nombreuses enquêtes scientifiques, reprises par les médias récemment, montrent que de réelles inquiétudes existent sur l'impact sanitaire de certains terrains sportifs en matière synthétique, en particulier ceux qui utilisent des granulats issus de pneus recyclés. Nous souhaitons savoir comment vous envisagez le renouvellement des terrains en synthétique. Nous vous demandons, par principe de précaution pour la santé des usagers, qu'il n'y ait plus de réalisation de terrains synthétiques en granulats de pneus et que les granulats utilisés soient plutôt des billes de liège, ou autre matériau non nocif.

Pour terminer, nous vous rappelons notre demande que notre Ville oriente ses financements vers un soutien à une économie décarbonée, en privilégiant les opérateurs financiers qui n'investissent pas dans le secteur des énergies fossiles et qui investissent au contraire dans la transition énergétique. Cela peut être un levier puissant pour soutenir justement cette transition énergétique. L'augmentation de nos investissements, que

nous allons décider, et en conséquence de notre besoin de financement sont l'occasion d'aller dans ce sens.

Notre groupe écologiste approuve ce compte administratif, ainsi que la modification du plan pluriannuel d'équipement, tout en restant vigilant sur les enjeux liés à la transition écologique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Écologie et Citoyens, Madame Bley, pour 4 minutes.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Défi réussi pour Lyon, quatrième année consécutive de prélèvement pour la contribution au redressement des finances publiques, avec, en 2017, une baisse des dotations de l'État de quelque 10 %, mais, grâce aux effets bénéfiques du plan Marges de Manœuvre, l'exercice 2017 n'enregistre qu'une légère augmentation de la dette et de la capacité de désendettement, justifiant le maintien de la note de Standard&Poor's, la meilleure possible pour une collectivité locale.

En dépit d'une détérioration des ratios d'épargne, notre collectivité a réussi à augmenter son plan d'équipement 2017 de 6 millions d'euros pour le porter à 101 millions d'euros.

Le premier bénéficiaire en est l'éducation. Les investissements consacrés à la construction ou à l'extension des écoles connaissent une très forte augmentation de 32 %, passant de 19 millions d'euros à 28 millions d'euros. Et cet investissement est plus que jamais nécessaire, car l'attractivité de Lyon et son dynamisme immobilier l'ont également hissée sur le podium des trois villes les plus dynamiques démographiquement. Ainsi, depuis 2011, notre Ville doit accueillir dans nos écoles publiques 563 élèves supplémentaires chaque année, soit l'équivalent de 19 classes. C'est ainsi que pas moins de neuf écoles sont en construction ou en projet de construction et quatre écoles en projet d'extension.

La culture et le patrimoine ont connu également une forte augmentation de près d'un tiers des investissements qui leur sont consacrés. Ainsi, notre Ville s'est enrichie de trois nouvelles bibliothèques, dans le 6^e, le 7^e et le 3^e arrondissement. L'ouverture de trois bibliothèques dans la même année est un événement suffisamment rare, qui mérite à ce titre d'être salué, et nous savons tous aujourd'hui le rôle primordial de la culture et de la mise en valeur de la richesse patrimoniale pour l'attractivité d'une métropole et sa qualité de vie.

En matière de logement, le soutien aux logements sociaux a permis à la Ville de dépasser l'objectif assigné par le Plan local d'urbanisme, et c'est un point qu'il convient de souligner également à une période de forte tension dans ce domaine, où 70 % de la population est éligible au logement social.

La trame verte et bleue de Lyon s'enrichit d'un nouveau parc dans le 9^e arrondissement et la Ville se voit attribuer le label Ville fleurie 4 fleurs, une première pour une ville de l'importance de Lyon.

En matière de déplacements, ce sont 32 kilomètres de double-sens cyclable réalisés en Presqu'île, et aussi le lancement du système d'auto-partage Yeah de Lyon Parc Auto, pour une ville plus apaisée et plus respirable.

Ce compte administratif traduisant une politique de soutien marqué à l'éducation, à la culture, au logement social, aux espaces verts et aux modes doux, c'est sans la moindre réserve que notre groupe Lyon Écologie et Citoyens votera favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je passe la parole au groupe Lyon Centristes et Indépendants, Madame Condemine, pour 4 minutes.

Mme CONDEMIN Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

En 2017, notre Ville a continué à se transformer, à s'embellir, à se faire plus accueillante pour les quelque 5 000 nouveaux habitants qui nous rejoignent chaque année.

Près d'un quart des investissements réalisés l'an dernier a ainsi été dédié à l'éducation, notamment pour la création ou l'extension des groupes scolaires. Cet effort de construction d'écoles, nous le savons, va s'accélérer dans les prochaines années.

Les équipements culturels n'ont pas été en reste, notamment avec les bibliothèques des 3^e et 6^e arrondissements, et la nouvelle bibliothèque de Gerland, ouvertes toutes les trois successivement en 2017. Nous savons bien que ces établissements culturels de proximité jouent un grand rôle dans l'éducation, l'épanouissement intellectuel, mais également social, puisqu'ils sont aussi des points de rencontre pour les habitants.

Les investissements réalisés en 2017 ont également participé à la construction de logements sociaux, au projet d'aménagement de la Part-Dieu, ou encore aux travaux du parc Zénith du 3^e arrondissement, qui ouvrira ses portes dans les prochaines semaines.

Mais ils ne concernent pas que les nouveaux chantiers. Nous avons aussi préservé et rénové le patrimoine qui fait la fierté des Lyonnais, à l'instar de la fontaine Bartholdi et du Parc de la Tête d'Or, deux monuments emblématiques de notre Ville.

C'est ainsi une ville agréable à vivre, riche en équipements et toujours plus verte, qui a continué à se bâtir en 2017.

Malgré ces transformations et grâce à la politique ambitieuse d'équipement que nous avons poursuivie conformément à notre plan de mandat, la santé financière de notre Ville s'est maintenue à un niveau très satisfaisant en 2017. Bien que la baisse des concours de l'État se soit poursuivie, représentant une perte de recettes de plus de 7 millions d'euros, le plan Marges de Manœuvre nous a permis de limiter l'effet ciseau sur notre budget.

Une fois retraitées, les dépenses de fonctionnement sont ainsi en très léger repli par rapport à l'an dernier, alors que les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,5 %.

L'épargne brute, en diminution par rapport à l'année précédente, reste toutefois à un niveau élevé avec 74 millions d'euros.

Les fondamentaux financiers sont donc solides, conformément à la gestion prudente et saine que nous faisons des finances de la Ville.

La dette, elle aussi, reste contenue et maîtrisée : la capacité de désendettement s'établit à 5,7 années, très loin du plafond maximal de 10 ans que nous nous sommes fixé sur ce mandat.

C'est un résultat très honorable, alors que les contraintes extérieures pesant sur nos finances se sont accumulées et que nous avons continué à étoffer les services de proximité pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Le désormais fameux plan Marges de Manœuvre n'y est pas pour rien. Il a, en 2017, permis d'économiser 4,3 millions d'euros et d'engranger 2,8 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Les élus du groupe Lyon Centristes Indépendants se félicitent donc des bons résultats de l'année 2017, conformes à la trajectoire fixée pour ce mandat.

Nous voterons favorablement ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je passe la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Gay, pour 3 minutes.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le compte administratif est toujours un moment de vérité.

Un moment qui nous permet de voir si les objectifs de notre budget primitif sont atteints. Nous pouvons dire qu'ils le sont et que c'est notre rigueur qui nous permet de tenir nos engagements.

Un moment qui permet d'inventorier ce qui a été réalisé. Et nous avons encore beaucoup fait en investissements en 2017 : des groupes scolaires tels Girondins ou Joannès Masset provisoires, Simone Signoret, des bibliothèques, la halle Tony Garnier, le gymnase Viviani, des crèches, des espaces publics, des logements sociaux, des jardins partagés, la poursuite de l'agenda d'accessibilité programmée dans des crèches, et cela à hauteur de 1 million en travaux et en études, la poursuite et l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, à l'éclairage public, le garage, à hauteur de 15 millions d'euros.

Tout cela contribue au bien vivre dans une ville dynamique, attractive, accueillante.

Un moment qui permet de mesurer les capacités financières réelles de notre Ville à court et moyen terme. Ces capacités sont solides, la dette est très maîtrisée, et la gestion est saine. Nous sommes rigoureux et conscients du moindre euro dépensé.

Mais c'est un compte administratif qui arrive dans un moment particulier. En effet, c'est le dernier compte administratif de l'ancien monde. Nous allons nous projeter tout à l'heure sur ce que sera la réalité budgétaire dans le nouveau monde, celui de la contractualisation financière avec

l'État et du plafonnement des dépenses. De l'ancien au nouveau, la ressemblance est que l'argent ne coule pas à flots pour nos collectivités.

Ce qui nous amène à faire quelques parallèles :

- 80 milliards de fraude fiscale chaque année, qui plombent les comptes de l'État.
- Entre 2009 et 2016, les bénéfices des groupes du CAC 40 ont bondi de 60 %, bénéfices reversés aux actionnaires, surtout sous forme d'énormes dividendes (407 milliards).
- L'OCDE nous dit aussi que les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales, quand les 50 % des plus pauvres se sont partagé seulement 5 % des richesses. La concentration des richesses atteint de tels sommets, sans aucun signe de décélération, que l'on est fondé à s'interroger sur la nature de la société qui se prépare.
- Et, pendant ce temps, selon notre compte administratif 2017, depuis 2009, la DGF lyonnaise a baissé de 39 % et perdu 45,3 millions d'euros, dont 39 millions d'euros depuis 2014.

Pour notre Ville, la baisse des dotations se traduit pour la troisième année consécutive par le fait de :

- Stabiliser les charges à caractère général ;
- Modérer fortement l'évolution des subventions ;
- Contenir enfin les charges de personnel à + 2,2 %.

Ainsi, sur l'exercice 2017, les effets des actions déclenchées dans le cadre du plan Marges de Manœuvre sont de 7,1 millions d'euros, dont 4,3 millions d'euros d'économies de dépenses et 2,8 millions d'euros de recettes complémentaires.

Ce compte administratif montre les efforts de la Ville de Lyon, ceux que font aussi nos agents pour répondre aux besoins de la population.

Il faut rester attentif au monde associatif, celui de l'éducation populaire, les MJC, les centres sociaux, les associations qui travaillent sur les rythmes scolaires, la Politique de la Ville. Ce monde associatif agit pour soulager les inégalités, crée du lien, aide notre Ville à accomplir une partie de ses missions.

Nous votons ce compte administratif 2017, qui montre la fidélité de notre majorité à ses engagements, la réalisation de notre plan de mandat, notre rigueur budgétaire pour réduire la dette de l'État, et les efforts faits pour défendre notre service public et répondre aux besoins croissants des Lyonnaises et Lyonnais de plus en plus nombreux.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Socialiste Radical et apparentés, Monsieur Corazzol, pour 4 minutes.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Mes chers collègues,

Je crois que tout a déjà été dit par les groupes de la majorité sur la bonne et saine gestion de la Ville de Lyon. Nous pouvons effectivement nous féliciter de la stabilité, voire de la légère baisse des dépenses de la Ville. Par ailleurs, l'endettement a été toujours maîtrisé, puisque la capacité de désendettement de la Ville de Lyon reste stable, estimée à un peu moins de 6 ans.

Je souhaitais surtout souligner – et très rapidement – le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse, avec des dépenses d'équipement d'un peu plus de 100 millions d'euros. C'est une fois de plus un long travail qui a été réalisé pour maîtriser les dépenses, tout en poursuivant l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Notre ambition politique est toujours de faire de Lyon une ville économiquement performante, socialement juste et écologiquement durable.

Cela se traduit par exemple à l'éducation par 25 millions d'euros d'investissement que la Ville va engager en plus d'ici 2020, pour la création de nouveaux équipements, à l'intention des enfants et des familles de cette Ville.

Pour ne pas faire plus long, le groupe Socialiste et apparentés votera bien évidemment ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci de cette synthèse, Monsieur l'Adjoint.

Quelques mots, Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Oui, quelques mots assez brefs, car, en réalité, la critique systématique est un peu fatigante et peu constructive.

Tout d'abord, je rassure Monsieur Lafond. Il n'y a aucune précipitation dans notre gestion. Lorsque nous avons appris, il y a un peu plus de quatre ans, que nous allions subir une baisse des dotations, nous avons dans le mois qui a suivi, mis en œuvre le comité « chantier des Marges de Manœuvre », dont il est beaucoup question, mais qui a été extrêmement efficace. Nous l'avons fait immédiatement, et, pendant quatre ans, nous nous sommes appliqués, nonobstant les contraintes qui pesaient sur nous, à garder une gestion saine. On ne peut donc parler de précipitation.

Pour le reste, quand on nous parle d'un ratio isolé, par exemple, comme l'épargne nette qui a baissé, il faut savoir à quoi cela correspond. Pour mémoire, je rappellerai que, dans le mandat précédent, en 2009 et 2010, la Ville a remboursé les emprunts obligataires contractés précédemment par Monsieur Raymond Barre. Cette opération, qui s'est avérée par la suite bénéfique, a naturellement fait bondir le montant des remboursements, et donc baisser de 40 % l'épargne nette. Par conséquent, l'épargne nette, prise isolément, ne signifie rien. C'est un ratio trop fluctuant par rapport aux remboursements que nous pouvons effectuer.

Pour les bibliothèques, on annonce qu'elles ne seraient plus fréquentées. C'est faux, elles ont toujours la même fréquentation, mais elles ont aussi – et cela, vous n'en parlez pas – une fréquentation par le Web tout à fait considérable et qui va dans le sens du temps.

Quant à Monsieur Guillard, qui nous « rafale » aimablement, je dirai simplement qu'il devrait quand même regarder un peu ce qui est positif. Vous pouvez tout démolir, mais quand vous ne dites pas un mot de ce que je me suis appliqué à exposer : les mesures exogènes, la baisse des dotations, l'augmentation du FPIC, le maintien d'une PPI au montant annoncé dès le début du mandat, nous ne comprenons pas cette critique. Gérons-nous mal ? Oseriez-vous dire que nous dépensons trop, que nous gaspillons ? Si oui, ce serait intéressant de nous dire où, car, franchement, en fonction des sujets, nous sommes critiqués de ne pas faire assez. Pour le personnel, pour l'éducation, pour autres, il y a toujours une critique. Nous voudrions savoir ce que nous pourrions faire de mieux à votre avis, ce qui ne signifie pas que nous suivrions cet avis.

Je ne veux pas poursuivre en « rafalant » à mon tour. Je dis simplement que, quand on regarde les chiffres dans leur ensemble, car il faut les regarder dans leur ensemble, on constate que ce compte administratif est la preuve d'une bonne gestion.

Vous ne pensez tout de même pas que Standard&Poor's est un de nos alliés permanents. Standard&Poor's est une agence de notation mondiale connue, très sérieuse, très objective, et si elle trouve que nous gérons bien, si elle nous donne une note aussi bonne, c'est peut-être que nous la méritons. Vous devriez quand même vous poser cette question.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour clore ce chapitre, je remercie les différentes prises de parole de notre majorité, qui, chacune, ont éclairé à leur manière et en fonction de leurs sensibilités des sujets importants, qui ne sont pas nécessairement apparus dans le rendu qu'en a réalisé Richard Brumm. Je pense qu'il sera important de relire tous ces apports.

En ce qui concerne la partie de l'opposition, cela fait aussi le dixième compte administratif que j'écoute, et je me suis dit en vous écoutant, chers collègues, cette formule que Gérard Collomb aime citer, que c'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source. Vous ne nous avez pas déçus. Vous avez repris exactement les mêmes anciennes argumentations que j'entends depuis dix ans, parce qu'il est quasiment impossible pour vous d'imaginer d'émettre un vote, même pas positif, mais peut-être une forme d'abstention positive. Oui, pour le prochain bien sûr... Je veux pointer par là qu'il faudrait que nous ayons des débats un peu sincères, que nous franchissions les étapes. Quand Monsieur Guillard utilise des mots comme « racket », c'est insupportable. Je veux terminer, Monsieur Guillard. J'ai écouté tout le monde très patiemment. Ne pas payer son stationnement, seulement 20 % des Lyonnais payaient leur stationnement, vous appelez cela du racket de faire en sorte qu'ils paient leur stationnement. Je ne sais pas quelle idée vous vous faites de la citoyenneté et de la responsabilité de nos citoyens dans la cité. Ne faites pas la moue, je vous assure que c'est un vrai problème. Vous me l'expliquerez un de ces quatre.

Quant au management, vous n' imaginez même pas ce qu'est le management. Je pense que vous avez des visions... Gérer 8 000 agents, 200 métiers différents, plus de 250 organisations, ce n'est pas comme dans une entreprise banale, pour dire : « Toi, tu fais ci, toi, tu fais ça, et, sinon, tu prends la porte. » La seule chose que je veux dire ici clairement est que la question des horaires et du temps de travail est une question que je pointe ici comme une question, et qui va nécessiter que nous nous en préoccupions dans les temps qui sont devant nous.

J'ai pu constater aussi que vous n'aimez pas les arbres. Tout le monde essaie de penser que cela participe à la vie et à l'équilibre de la ville. Dont acte. Vous n'aimez pas non plus les arbres. Je ne vais pas accentuer cela.

Je voudrais souligner toutefois, pour clore, que, pendant ces quatre ans qui viennent de s'écouler, nous avons essayé, et je pense que nous y sommes arrivés à travers ce fameux plan Marges de Manœuvre comme vous aimez à le moquer un peu, nous avons appris à travailler peut-être différemment dans cette Ville, services administratifs (je parle des directions en général) et élus, pour essayer, dans ce moment où le rabot était passé à - 40 millions d'euros, de ne pas dégrader nos missions de service public tout en essayant de trouver les pistes de résolution de ces 40 millions d'euros. Je pense aujourd'hui qu'en projection, nous arriverons aux 40 millions d'euros. Nous les aurons probablement même dépassés un peu.

Ce que je retiens surtout, c'est le mode de travail que nous avons initié dans notre collectivité, mode de travail et d'organisation, qui, je me permets de le dire, a entraîné des visites pour que des gens voient comment nous l'avons fait. Ceci nous met dans une posture différente pour aborder l'étape qui est devant nous, celle de la contractualisation, dont nous parlerons tout à l'heure.

Je tiens à dire aussi que l'engagement que nous avons pris – Monsieur Lafond, vous vouliez vérifier si nous tenions nos engagements – était de réaliser cette réduction à travers notre plan Marges de Manœuvre, de maintenir une augmentation de la masse salariale à 2 %, ce qui était un engagement pris au moment de nos élections, tout en investissant les 600 millions d'euros, et, vous voyez, nous en rajoutons 50. Le manque de vision stratégique, comme vous avez dit, je vous fais le pari, vous êtes sûrement très forts, 400 enfants supplémentaires par an au cours des cinq dernières années et pas tous équilibrés aux mêmes endroits de la ville, je vous mets au défi d'avoir pu prévoir exactement cela. Nous sommes aussi victimes de notre attractivité. Nous avons à l'assumer. Ce sont aussi les enjeux qui sont devant nous.

Il me semble, chers collègues, que beaucoup de villes aimeraient avoir un compte administratif de ce type. Je constate qu'en tout cas, nous n'arriverons pas à vous satisfaire, pas plus cette année que l'année dernière, et, je le crains, l'année prochaine.

Je vous remercie.

Nous avons à voter. Pour cela, il faut que je sorte.

Conformément à l'article L. 2114 du code général des collectivités territoriales, la présidence du vote par le Conseil municipal du compte administratif du Maire doit être confiée à un élu désigné par l'assemblée délibérante. Je vous propose de désigner Monsieur Roland Bernard, doyen de notre assemblée pour présider ce vote. S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à rejoindre la tribune.

(Monsieur le Maire quitte momentanément la séance.)

M. BERNARD Roland : Il y a des moments plus joyeux pour présider, après avoir entendu l'opposition, il faut se faire à l'esprit de l'opposition.

Mes chers collègues,

Conformément aux articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, je soumetts à votre suffrage le compte administratif 2017 de Monsieur le Maire. Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter.

Je vous propose donc :

- Premièrement, d'approuver dans son ensemble le compte administratif 2017, soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes ;

- D'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique, annexe au compte administratif 2017 ;

- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le compte administratif qui nous est proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2017.

Que ceux qui sont de l'avis de l'approuver veuillent bien lever la main. Que ceux qui votent contre lèvent la main. Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main.

(Adopté)

(Les groupes Les Indépendants, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Abstention de M. Remy).

(M. le Maire et M. Collomb ne participent pas au vote).

M. BERNARD Roland : Je crois que vous aurez remarqué qu'il est adopté sans difficulté.

(Monsieur le Maire rejoint la séance.)

Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre compte administratif 2017 a été adopté à une très large majorité.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci, chers collègues, pour la confiance que nous nous faisons dans la gestion de cette Ville. C'est important.

2018/3826 - Contractualisation financière de État / Ville de Lyon – Autorisation donnée au Maire de signer le projet de contrat 2018-2020 (rectificatif)

Rapporteur : M. Brumm Richard

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant au rapport suivant. Monsieur Brumm.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je vais vous présenter à présent cette délibération qui a trait à la contractualisation avec l'État. Ce n'est pas la dixième fois, c'est la première fois que nous parlons de contractualisation. A priori, les années qui suivent, nous ne pourrions que rendre compte des résultats de cette contractualisation. Je vais donc vous présenter cela de façon pédagogique, en tout cas, je vais essayer.

La présentation de la contractualisation sera en quatre parties :

- La trajectoire de redressement des finances publiques que l'État s'est fixée ;

- Une présentation des principes de la contractualisation ;

- Un retour sur le cas particulier de la Ville de Lyon au regard de la définition du taux d'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement ;

- Et, pour finir, la projection des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville qui en résulte.

Tout d'abord, la trajectoire. L'État, comme vous le savez, a inscrit, dans la loi de programmation des finances publiques pour les exercices 2018 à 2022, une trajectoire de redressement des finances publiques qui se traduit cette fois-ci par une réduction du déficit public d'une part et par une réduction concomitante du ratio de dette publique. C'est un objectif très ambitieux, comme vous pouvez le constater, car l'État anticipe un retour à l'équilibre structurel avec un déficit quasiment nul dès 2022 et une réduction simultanée de la dette publique de plus de 5 points sur la période. L'État fonde ces efforts sur la mise en œuvre de cette trajectoire sur une réduction des dépenses publiques dont le poids dans le PIB devrait refluer sur la période de plus de 4 points. Les collectivités territoriales sont naturellement associées à cet effort à hauteur de 13 milliards d'euros. Concrètement, l'État définit une économie cumulée par rapport à la trajectoire spontanée de nos dépenses de 13 milliards d'euros à l'horizon 2022, ce qui représente 2,6 milliards d'euros par an. L'État a défini que, pour parvenir à cette économie, les collectivités territoriales devaient globalement contraindre l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement à un niveau de 1,2 % par an.

Alors, quel est le dispositif de contractualisation prévu par l'État pour assurer le respect de cette trajectoire ambitieuse ? Je vais vous en présenter rapidement les principales caractéristiques.

Tout d'abord, l'État se concentre sur les plus grandes collectivités, auxquelles il impose la conclusion d'un contrat d'ici la fin du premier semestre 2018. Nous y sommes presque. Ce contrat, d'une durée de trois ans, est applicable dès 2018 et il intègre plusieurs éléments :

- Un objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement est élaboré à partir du taux socle de 1,2 %, défini au niveau national, et modulé à la hausse ou à la baisse pour chaque collectivité en fonction de ses caractéristiques propres.

- Un objectif d'amélioration du besoin de financement est laissé à la libre appréciation des parties. Pour certaines collectivités particulièrement endettées, une trajectoire d'amélioration de leur capacité de désendettement, ce qui, bien sûr, ne nous concerne pas.

Comme je vous l'indiquais, le taux national de référence de 1,2 % fait l'objet, dans le cadre de la contractualisation, d'une modulation pouvant intervenir à la hausse ou à la baisse selon trois critères :

- La dynamique de la population ;
- Le revenu moyen par habitant ;
- Les efforts déjà consentis par la collectivité sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Chaque critère peut jouer à la hausse ou à la baisse dans une fourchette comprise entre 0 et 0,15 point. Au global, les taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement d'une collectivité peuvent s'élever en conséquence au minimum à 0,75 % et au maximum à 1,65 %.

Pour en finir avec la présentation des principales caractéristiques de ce dispositif, je préciserai plusieurs points importants.

Le non-respect de son taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par une collectivité entraîne l'application d'une sanction, qui consiste en un mécanisme de reprise financière. L'écart constaté entre l'objectif fixé contractuellement et le compte administratif est repris à hauteur de 75 % sur les douzièmes de fiscalité. A contrario, pour les bons élèves, le respect des objectifs peut entraîner une majoration de la dotation de soutien à l'investissement local.

Qu'en est-il concrètement pour la Ville de Lyon ? La Ville déclenche deux modulations à la baisse.

Pour ce qui concerne le revenu moyen par habitant, le revenu des Lyonnais est supérieur de 16,1 % au revenu moyen national par habitant. Il est donc juste au-dessus du seuil de déclenchement du malus, qui est à 15 %.

Pour ce qui concerne l'effort consenti par le passé sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la Ville aurait pu être pénalisée par le versement en décembre 2016 de l'indemnité de 11,3 millions d'euros au LOU Rugby, dont j'ai déjà parlé, pour le bail. Sans l'intervention en 2016 de cette indemnité exceptionnelle, dont le versement était conventionnellement prévu en 2017, la Ville ne déclençait pas la pondération à la baisse sur ce critère.

A contrario, bien que dynamique, l'évolution de la population de la Ville ne s'avérait pas suffisante au regard des critères fixés par la loi pour déclencher la modulation à la hausse.

Ainsi, il résulte de la combinaison des éléments que je viens de développer que le taux d'évolution de la Ville devait être défini, lorsque nous avons entrepris les discussions avec la Préfecture, à un niveau compris entre 0,9 % et 1,2 %. Des échanges très constructifs et directs ont pu intervenir sur cette base entre la Ville et le Préfet de la Région, dans le cadre de négociations conduites ces dernières semaines.

Nous avons procédé conjointement à une analyse de la situation particulière de la Ville, qui nous a permis d'arrêter un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement adapté et une trajectoire d'amélioration de notre besoin de financement.

Au terme de cette négociation, nous sommes convenus qu'au regard des arguments développés par la Ville, une application très mesurée des pondérations à la baisse s'imposait. Ainsi, chaque critère ne vient peser que pour 0,025 % sur le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement accordé à la Ville, qui est donc arrêté dans le contrat au taux de 1,15 %. Ce taux s'avère en vérité équitable.

Il vous est présenté le plafond des dépenses réelles de fonctionnement qui découle de l'application de ce taux aux dépenses 2017, et dont nous devons à l'avenir assurer le respect. Le chiffre des dépenses réelles de fonctionnement qui apparaît pour chaque année est simplement le chiffre de l'année précédente majoré de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement autorisée de 1,15 %. Je précise qu'il était logique que notre Ville, qui faisait partie de celles concernées par cette contractualisation, s'engage dans ce processus. Nous l'avons fait de façon très sérieuse et nous avons obtenu un résultat très satisfaisant. Nous sommes légalistes et il ne s'agit pour une collectivité comme la nôtre de se poser la question de savoir si les mesures imposées par l'État sont justes ou injustes, adaptées ou pas, mais il s'agit de les appliquer. Nous les avons donc appliquées avec sérieux et nous sommes arrivés à cette contractualisation dont nous sommes satisfaits. Logiquement tous ceux qui sont légalistes devraient approuver la délibération que nous vous proposons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour Monsieur Remy, non inscrit, 3 minutes. Il est absent. Je passe donc la parole au groupe Les Indépendants, Monsieur Broliquier, pour 6 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

D'abord quelques mots à l'adresse de l'ensemble des élus de cette assemblée, lors de ma première intervention lors de cette réunion du Conseil municipal.

Aujourd'hui, le groupe que je préside prend une nouvelle appellation, du fait du départ de plusieurs d'entre nous de l'UDI. Si le nom change, l'esprit demeure. Les 16 élus du groupe, qu'ils soient Lyon Divers Droite, Les Centristes, UDI, Radicaux, ou sans étiquette, continueront de travailler ensemble au service de notre Ville, de notre territoire, avec la même détermination, avec aussi la même unité. Ce nom des Indépendants est à la fois le reflet d'équilibres internes qui ont évolué, mais aussi la volonté de réaffirmer notre liberté d'action et d'expression dans un paysage politique beaucoup plus ouvert aujourd'hui. Notre parti, c'est Lyon ! Voilà notre philosophie. Je tenais à le redire publiquement.

Revenons à notre délibération, une délibération assurément importante, puisque la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit une contractualisation entre l'État et les 322 plus grandes collectivités de France, avec pour objectif, comme on vient de le dire, 13 milliards d'euros d'économies à réaliser pour les collectivités d'ici la fin du quinquennat. Et, pour cela, l'État compte bien imposer de manière unilatérale des contraintes d'évolution des dépenses de fonctionnement, d'amélioration du besoin de financement et d'amélioration de la capacité de désendettement. C'est d'ailleurs à ce titre que vous nous demandez aujourd'hui de vous autoriser à signer cette contractualisation financière entre l'État et la Ville de Lyon.

Vous nous demandez donc d'acter officiellement la fin d'un principe fondamental, celui de la libre administration des collectivités territoriales. Car, même si le Président de la République a habilement emballé ce changement de méthode, comme il l'a dit lui-même, dans un joli paquet cadeau, c'est bien de cela qu'il s'agit. Désormais, plus aucune baisse mécanique année après année des dotations, l'État dit aux collectivités comment gérer leurs deniers publics. On sait bien que l'État est réputé pour être un excellent gestionnaire. C'est d'ailleurs certainement pour cela que sa dette s'élève aujourd'hui à 2 295 milliards d'euros !

Un taux unique d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement autorisées par an sera donc unilatéralement imposé. Pour information, Monsieur Brumm l'a dit, ce taux sera de 1,15 % pour la Ville de Lyon. Un chiffre inquiétant, lorsque l'on sait qu'au compte administratif 2017, que nous venons d'étudier, le taux d'augmentation des dépenses était de 2,3 %, et que vous venez de nous dire que ce taux de 2,3 % n'avait pu être atteint qu'avec un effort de gestion tout à fait exceptionnel. La Ville de Lyon va donc être contrainte de se réinventer complètement pour rentrer dans les clous. Car, si elle ne remplit pas ses engagements, elle fera l'objet d'une sanction financière. L'État, quant à lui, s'engage à respecter toutes ses promesses budgétaires sans aucune obligation contractuelle. Lorsque l'on sait que, l'an dernier, le non-respect de la part de l'État des contrats État-Région s'élevait à 50 millions d'euros, on peut légitimement s'inquiéter de la parole publique donnée.

Cette hypercentralisation forcée, cette mise sous tutelle méthodique des collectivités, les élus du groupe Les Indépendants ne peuvent pas l'accepter. Nous croyons au contraire à une décentralisation intelligente, à l'avènement d'une république girondine et nous l'appelons de nos vœux. L'État doit transférer des compétences, transférer des ressources financières propres et transférer du pouvoir de décisions politiques au niveau des régions, des départements et des communes. Organes de représentation démocratiquement élus, les collectivités ont leur rôle à jouer dans un État performant, orienté vers les citoyens et basé sur des principes démocratiques fondamentaux.

Je sais qu'il y a dans votre majorité, Monsieur le Maire, des personnes qui ont le même positionnement que nous. Je me souviens qu'ici même, lors du débat d'orientations budgétaires 2010, donc en novembre 2009, l'actuel député de la première circonscription du Rhône, présent dans cet hémicycle, avait eu ces mots, je le cite : « Il faudra qu'un jour le fonctionnement jacobin de l'État français qui perdure et ce, quelle que soit la couleur des gouvernements qui se succèdent, cesse, et que nous entrions enfin dans un fonctionnement administratif et politique moderne, où le pouvoir des collectivités territoriales sera renforcé à l'instar de ce qui se passe chez la plupart de nos voisins européens, une nouvelle grande étape de la décentralisation. » Je pourrais également citer cette phrase de l'actuel locataire de la place Beauvau, dans un entretien accordé à La

Tribune, il n'y a pas si longtemps, en septembre 2014 : « Le modèle jacobin où tout dépendait de Paris est aujourd'hui périmé. » Visiblement, il a changé d'avis, et, visiblement, nos interlocuteurs ont subitement choisi de renier nos convictions communes, dès leur entrée dans la majorité présidentielle actuelle. Nous, nous n'avons pas changé d'opinion sur le sujet.

Monsieur le Maire, si nous devons retenir une seule chose de ce débat, c'est que les collectivités devront signer leur contrat avec l'État pour une durée de trois années, trois années budgétaires, c'est-à-dire que ce contrat engagera la prochaine équipe municipale qui sera élue en 2020. Nous ne pouvons pas décevoir prématurément aujourd'hui le choix que les électeurs feront demain. Dès lors, voter pour cette délibération nous est impossible, car, dans le cas contraire, nous accepterions une atteinte à la démocratie représentative locale et ce n'est ni notre volonté ni notre conviction.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Guillard, 10 minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

La Ville de Lyon fait donc partie des bons élèves. Non, Monsieur Brumm, ne vous réjouissez pas trop vite, je ne délivre aucunement un quitus de bonne gestion – j'ai eu l'occasion d'émettre quelques remarques qui vous ont fait réagir lors de l'examen du compte administratif. Quoi qu'il se passe dans notre pays depuis quelques mois, je vous rassure, il reste une opposition à Lyon et elle a vocation à exister et à exister de plus en plus.

M. LE MAIRE : Cela me rassure.

M. GUILLAND Stéphane : Mais je souligne simplement, Monsieur le Maire, que notre Ville fait partie des communes manifestement enthousiastes à l'idée de contractualiser avec l'État.

L'ombre de Gérard Collomb planant toujours sur Lyon – trop à entendre certains commentateurs –, on n'imaginait bien que vous ne pourriez pas, Monsieur le Maire, ne pas accéder rapidement à cette demande pressante du gouvernement.

Si, sur le principe, le fait de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville de Lyon ne peut que nous satisfaire, la méthode appelle néanmoins quelques remarques.

On peut s'étonner tout d'abord que la démarche vienne de l'État, dont la capacité à contenir l'augmentation des dépenses reste toute relative. C'est un euphémisme. Alors même que la Cour des Comptes fustige le coûteux héritage Hollande – certains sur ces bancs le soutenait –, et que le premier exercice Macron ne trouve un semblant d'équilibre que par une croissance et les recettes qui vont avec, inattendues au second semestre, l'État, dont on attend toujours le signe d'un début de prémices de réforme structurelle, impose aujourd'hui aux collectivités territoriales ce qu'il n'est pas capable de mettre en œuvre.

Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! C'est bien connu.

On peut également s'interroger sur les méthodes employées par l'État pour convaincre les Maires de contractualiser. André Laignel – avec qui je n'ai, je vous rassure, aucune proximité –, Président du Comité des Finances locales, s'est plaint récemment d'entendre certains Préfets menacer les élus de voir leurs demandes de subventions passer au bas de la pile en cas de refus de la contractualisation. Je ne sais pas si le ministre de l'Intérieur a donné des instructions en ce sens, mais, plus que la forme, c'est le fond qui me dérange. En portant atteinte à la libre administration des collectivités territoriales, c'est le principe même de la décentralisation qui est attaqué. Le Girondin que je suis, fervent défenseur d'une application encouragée du principe de subsidiarité, ne peut que regretter que le sens des responsabilités des élus locaux que nous sommes tous soit ainsi par principe contesté.

Cette libre administration des collectivités prend également un rude coup à travers la suppression de la taxe d'habitation et donc la capacité de notre collectivité locale à lever librement son impôt. Demain, vous ne pourrez plus agir que sur les résidences secondaires, soit 5 % des rôles de notre Ville en 2017, ou sur le foncier.

Au-delà, et une fois cet engagement de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Ville de Lyon adopté, il conviendra, Monsieur l'Adjoint aux Finances, de l'appliquer. Si, à champ constant, cela ne semble pas insurmontable au vu de ce que vous nous avez présenté lors du compte administratif, s'engager pour trois ans pose certaines questions.

Il n'est en effet pas simple de s'engager sans maîtriser l'ensemble des tenants et aboutissants. Je prendrai rapidement deux exemples :

- Les dépenses de personnel – je suis désolé, Monsieur Brumm, nous y revenons – constituent la majeure partie, vous l'avez dit, des dépenses de fonctionnement. La fixation du point d'indice relève, vous le savez, de l'État, et toute augmentation – on l'a vu en 2017 – a des effets immédiats sur les dépenses des collectivités. Si l'État a confirmé le gel du point d'indice pour 2018, il n'a rien dit pour les années futures, rendant notre engagement plus ou moins facile à tenir.

- Le deuxième exemple est relatif à l'évolution toujours possible du cadre réglementaire. On se souvient tous de la réforme des rythmes scolaires, qui avait mis nombre de communes face à un vrai casse-tête organisationnel certes, mais aussi financier. Dans la même veine, je n'ose imaginer les conséquences financières qu'aurait l'adoption de la proposition de loi cosignée par Jean-Louis Touraine, député, et proposant d'instaurer la gratuité dans les cantines scolaires. Pour la Ville de Lyon, le manque à gagner serait de plus de 12 millions d'euros, soit une dépense de fonctionnement supplémentaire de l'ordre de 2 %, à rapprocher de la limite que nous venons de nous fixer.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, la maîtrise des dépenses publiques n'est pas une histoire de contractualisation mais un état d'esprit. Déjà, en 2014, pendant la campagne, nous opposions une stabilité fiscale là où vous avez préféré l'augmentation des impôts des Lyonnais. Depuis, le plan Marges de Manœuvre a plus consisté à augmenter les recettes qu'à contenir les dépenses. Laurence Balas sur ces bancs a souvent, très souvent, trop souvent, dénoncé cette pratique.

Pour autant, en lisant Le Progrès ce matin, j'ai cru comprendre que Richard Brumm n'envisageait pas de pouvoir maîtriser les dépenses de fonctionnement de la Ville sans s'attaquer au sujet des 35 heures. Nous ne pouvons que nous en réjouir et ce, pour trois raisons :

- Nous l'appelons de nos vœux depuis de nombreuses années et il y a 10 minutes encore ;
- Il est juste scandaleux que la Ville de Lyon ne respecte pas la loi et, Monsieur l'Adjoint, vous venez de dire que si on était légaliste, on ne pouvait que voter cette contractualisation, il me semble que, si on est légaliste, on ne peut que respecter la loi sur les 35 heures ;
- Vous tenez là, Monsieur Brumm, une réelle marge de manœuvre qui permettra à notre Ville de compenser certaines augmentations inéluctables des dépenses de fonctionnement.

Vous l'avez compris, les élus du groupe Ensemble pour Lyon, Les Républicains et apparentés, voteront cet engagement de maîtrise des dépenses, mais resteront vigilants aux moyens mis en œuvre pour le respecter et à l'attitude de l'État, dont on sait qu'en termes financiers, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Chevallier, 4 minutes.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le gouvernement actuel, dans la continuité des précédents, demande aux collectivités locales un effort de réduction de 13 milliards de leurs dépenses d'ici 2022 sur 50 milliards d'économies de l'ensemble des dépenses publiques.

Cela se traduira par une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à une moyenne annuelle France entière de 1,2 %. Cela est mis en œuvre dans le cadre d'une contractualisation, dont toutes les règles sont fixées par l'État, y compris celle de la modulation à la hausse ou à la baisse de cette évolution.

Pour la Ville de Lyon, l'évolution des dépenses retenue dans le contrat est de 1,15 %. Selon les critères de calcul affichés dans le contrat, l'évolution moyenne annuelle constatée sur la période 2014-2016 est de 0,61 % en ajustant les dépenses réelles de fonctionnement de 2016, c'est-à-dire en enlevant certaines dépenses exceptionnelles comme l'Euro 2016 ou l'indemnité versée au LOU Rugby en particulier. Si l'on fait, avec les mêmes critères, le calcul d'évolution de 2017 à 2016, le constat est une évolution des dépenses de 1,26 %, donc au-dessus des 1,15 %. L'augmentation de la population l'explique en grande partie : ouverture de classes, ouverture de nouveaux équipements (les bibliothèques en particulier), et cette tendance va se poursuivre.

Il faudra donc que la Ville de Lyon continue à faire des économies, certainement de plusieurs millions d'euros. On peut penser que les économies liées à une meilleure organisation, à la mutualisation, à la dématérialisation, sont en grande partie déjà réalisées et que le risque est à l'avenir de dégrader le service public. Risque de diminuer encore les subventions aux associations et de les fragiliser, alors qu'elles le sont déjà

par la suppression des emplois aidés et pour certaines par la modification des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine ? Risque de privatiser certains services et de dégrader l'offre pour les usagers ? Cela nous inquiète.

Nous rappelons une nouvelle fois l'intérêt des investissements qui permettent de réduire les dépenses, comme la rénovation énergétique des bâtiments municipaux. Cela allègera la contrainte et sera bénéfique aussi pour notre environnement.

Cette contractualisation accentue de fait le contrôle de l'État sur les grandes collectivités locales.

Nous sommes contre ces restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, qui risquent d'avoir des conséquences sur la qualité des services publics municipaux et leur engagement dans la transition écologique. Nous saluons la bonne négociation de la Ville.

Notre groupe s'abstiendra sur cette contractualisation, parce que c'est un choix imposé à la Ville de Lyon qui a su négocier pour desserrer un peu la contrainte, mais un choix politique du gouvernement que nous désapprouvons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Chevallier. Je passe la parole au groupe Centre Démocrate, Monsieur Rudigoz, pour 4 minutes.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à saluer et remercier Monsieur Broliquier d'avoir rappelé quelques citations. Je vois qu'il a de très bonnes lectures, et, je le rassure, je reste bien évidemment attaché à notre politique de décentralisation, initiée il y a bientôt 40 ans. Je suis moi-même, je m'attache à le dire, un Girondin. D'ailleurs, il y a encore quelques mois de cela, je défendais un amendement à l'Assemblée nationale pour que la part régionale de la CVAE revienne à la Métropole, car, à un moment donné, il faut, quand on est décentralisateur, être au plus proche de nos territoires. Je ne me rappelle pas qu'à l'époque, Monsieur Broliquier – je crois même le contraire –, vous ayez défendu cet excellent amendement.

Je tiens à donner quelques éléments positifs, après ces éléments un peu critiques de la part de certains de nos collègues de l'opposition. La croissance économique, qui était encore estimée en février à 2 %, est révisée à la hausse à 2,3 %, dépassant ainsi les prévisions de la loi de finances 2018.

Ceci n'est pas simplement dû à l'environnement macroéconomique mondial. Il révèle, n'en déplaise à certains, la volonté du Président de la République et du gouvernement de mettre en pratique des réformes fiscales et économiques indispensables et à créer donc un environnement propice à la reprise économique et à l'investissement.

Couplé aux mesures de redressement prises et aux meilleures recettes fiscales en 2017, conséquences du rebond de l'investissement des entreprises et des ménages, les finances publiques devraient ainsi sortir du rouge en 2022.

Pour la première fois depuis la crise de 2008, la France affiche un déficit sous la barre de 3 % du produit intérieur brut. Signal de la crédibilité économique française retrouvée, avec 2,6 % de déficit en 2017 contre 3,4 % en 2016, la Commission européenne a proposé ce 23 mai de sortir la France de la procédure de déficit excessif.

Mais, malgré tous ses efforts, la France est loin de remplir tous ses objectifs. L'un des critères à respecter, prévu dans le pacte de stabilité et de croissance est de ramener la dette publique à moins de 60 % du PIB, et après avoir atteint un pic à 99,3 % du PIB à la fin du second trimestre 2017, la dette des administrations publiques a finalement reculé de 2,3 points, pour s'élever à 97 % du PIB à la fin de l'année, mais cela reste bien évidemment beaucoup trop élevé et trop éloigné des 60 % prévus par nos traités européens.

En 2018, l'État va donc participer à plus de 50 % de l'effort de diminution de la dépense publique. L'effort sur le budget de l'État devrait donc atteindre environ 13 milliards d'euros en 2018 et un effort d'au moins 20 milliards d'euros d'économies pour 2019. Les collectivités locales vont, elles aussi, être amenées à participer à proportion de leurs dépenses, c'est-à-dire à près de 20 % des dépenses publiques généralisées, et sans doute un peu moins l'année prochaine.

Je tiens à saluer le travail que vous avez réalisé, Monsieur le Maire, avec vos services et avec votre Adjoint aux Finances auprès des services de l'État, puisque la première proposition, si je ne me trompe pas était à 0,9 %, et vous avez obtenu ce taux de 1,15.

Cette contractualisation introduite dans la loi de programmation des finances publiques et présentée dans cette délibération est le mécanisme qui prévoit une modération moyenne de la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités, avec une moyenne, fixée par l'État, de 1,2 % par an, et ce, pendant trois ans, et avec une modulation en fonction de différents critères.

Les collectivités concernées, signataires de ces contrats financiers, représentent les deux tiers du total des dépenses de fonctionnement de 170 milliards d'euros. Elles s'engagent donc à cantonner l'augmentation de leurs dépenses, à environ 1,2 % par an – un peu moins pour nous –, et celle-ci pourra être modulée selon la situation particulière des uns et des autres.

Je tiens à souligner également que le Premier ministre s'est engagé à moduler la nature des dépenses de fonctionnement prises en compte, c'est-à-dire que si les dépenses incombant aux collectivités arrivent à la suite de décisions imposées, telles que l'ouverture dominicale des bibliothèques, évoquée par certains de mes collègues, ou la généralisation de la scolarisation dès trois ans, des modulations de calcul pourront être possibles.

Pour terminer, je tiens à rappeler que, depuis plusieurs années, la Ville de Lyon a démontré un savoir-faire en matière de gestion et de suivi de la dépense publique pour le plus grand bien des Lyonnaises et des Lyonnais. Le plan Marges de Manœuvre, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé ce soir, initié par Gérard Collomb, dès le début du mandat actuel, pour répondre à la réduction des dotations de l'État, a permis, en 2016, d'économiser près de 5 milliards d'euros, mais cela a été rappelé par Richard Brumm. Avec le plan Marges de Manœuvre, lancé en 2014, la courbe s'est inversée, une performance à noter durant ces années de baisse constante des dotations de l'État. Pour terminer, permettez-moi de signaler que cette baisse générale des dotations aux collectivités a enfin été enrayerée après six années de baisse continue.

Le groupe Centre Démocrate votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Centristes et Indépendants, Madame Condemine, pour 3 minutes.

Mme CONDEMIN Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour répondre aux objectifs nationaux d'assainissement des finances publiques, l'État met à contribution les collectivités territoriales pour un montant de 13 milliards d'euros à partir de cette année.

Cela revient à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an en moyenne. Pour les grandes collectivités comme Lyon, une contractualisation est faite avec l'État pour moduler ce taux national de 1,2 %. Ainsi, si nous avons appliqué strictement et mécaniquement les critères de modulation, la Ville aurait pu être contrainte de limiter la croissance de ses dépenses à 0,9 %.

J'ai eu l'occasion de rappeler à l'instant, lors de l'examen du compte administratif, les efforts de bonne gestion que nous avons effectués depuis le début du mandat dans le cadre du plan Marges de Manœuvre. Pour faire face à la baisse massive des dotations de l'État subie ces dernières années, nous avons en effet choisi de dégager des économies, plutôt que de dégrader notre épargne et d'alourdir excessivement notre dette. Nos dépenses ne sont pas excessives et notre santé financière est solide.

Par ailleurs, notre Ville, il faut s'en féliciter, jouit d'une grande attractivité. Nous nous devons de continuer à investir pour accueillir ces nouveaux habitants dans de bonnes conditions. Mais il ne s'agit pas seulement des dépenses d'équipement. Les nouvelles écoles, crèches, bibliothèques, engendrent aussi de nouvelles dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi il aurait été particulièrement hasardeux que l'application mécanique des critères de modulation impose à la Ville un taux très faible en ne reconnaissant pas les efforts déjà accomplis. Nous nous félicitons que le dialogue avec le Préfet ait permis la prise en compte de ce contexte local pour établir un taux maximum d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,15 % par an. Cette contrainte représente déjà un défi considérable à tenir sur la durée.

La situation financière fragile de certaines collectivités, les excès qui ont pu être constatés çà et là, ne doivent pas en effet handicaper les villes qui, comme la nôtre, adoptent déjà une gestion responsable. Il ne faut pas oublier que les collectivités locales représentent 70 % des investissements publics, qui sont un moteur pour l'activité économique de nos territoires.

Chacun, à commencer par l'État, doit prendre toute sa part aux efforts de réduction des déficits.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Rabatel, pour 6 minutes.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues,

Le groupe Lyon Gauche Solidaires s'abstiendra sur cette délibération, c'est-à-dire sur la contractualisation financière de trois ans avec l'État. Non que nous doutions une seconde de la qualité des négociations de notre Maire avec Monsieur le Préfet pour faire entendre nos besoins et nos choix : nous soutenons clairement le Maire de Lyon. Mais nous nous abstenons car nous n'acceptons pas la façon de faire de l'État, et ce, pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, cette contractualisation avec l'État nous met comme jamais sous contrôle de ce dernier. L'État fixe un cadre sévère avec des critères serrés et une obligation de les respecter sous peine de pénalités. C'est tout à fait rude et nouveau, et représente un clair recul de la décentralisation.

- Ensuite, nous avons à Lyon l'obligation de ne pas dépasser plus de 1,15 % en fonctionnement. Cela entraîne deux remarques. D'une part, l'État ne veut plus entendre parler de la dynamique des recettes que la Ville pourrait engranger. Ce sont les dépenses de fonctionnement seules qui comptent aux yeux de Bercy. D'autre part, ces 1,15 % sont déjà mangés à 1 % par an par l'évolution obligatoire de notre masse salariale, sans même prendre en compte par exemple l'engagement de travailler sur les salaires féminins ou de nouveaux services.

- Le but de l'État de réduire la dette publique peut tout à fait être entendu, le paiement des intérêts de la dette grève le budget de la France et nous sommes l'un des pays européens les plus endettés. Mais toutes les collectivités territoriales ne sont pas responsables de cette énorme dette, et nous ne voyons pas pourquoi la Ville de Lyon en paierait autant les frais, nous qui avons eu depuis des années, avec Gérard Collomb, une politique de contrôle de nos dépenses de fonctionnement, de réduction de notre dette, de cadrage de nos emplois, qui sont d'ailleurs à la baisse.

- Nous sommes d'autant plus inquiets de rationner une nouvelle fois nos dépenses de fonctionnement après les coupes des quinquennats de Nicolas Sarkozy puis de François Hollande. Je rappelle que, pour 2014 à 2020, nous avons dû faire un plan dit Marges de Manœuvre pour trouver 40 millions d'euros d'économies, de baisses de subventions ou d'augmentation de nos tarifs.

- En même temps, nous assistons aussi à la suppression de la taxe d'habitation, qui a des conséquences pour les villes. Cela représente 18 milliards d'euros en moins au minimum pour les villes sur la France. C'était une taxe inégalitaire, à réformer bien évidemment, nous l'avons souvent dit, mais la compensation qui est à l'étude est pour le moment très floue et elle n'a rien d'assuré sur le long terme, comme les élus l'ont souvent expérimenté, hélas.

Nous alertons aussi sur une augmentation continue et forte de la population à Lyon, ce qui crée de nouveaux besoins en crèches, écoles, accueil des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dépendantes, développement des activités culturelles et sportives, etc. Il faudra que les services publics ou au public suivent. Il faudra revoir des périmètres, débudgétiser d'une façon ou d'une autre. Notre groupe espère que cela sera possible car nous sommes inventifs et nous avons déjà beaucoup fait, sans trop de dégâts pour la population, mais la suite nous inquiète.

Enfin, il y a vraiment des points contestables dans les façons de compter de l'État. Par exemple, mettre dans nos dépenses de fonctionnement les frais liés à des événements exceptionnels, comme le Mondial féminin de foot en 2019, ou les sommes perçues au titre du mécénat de la Fête des Lumières, ou les dépenses liées à des demandes expresses de l'État, comme l'élargissement de l'ouverture des bibliothèques ou le dédoublement des classes de CP, cela n'est pas acceptable. Si contrat il y a, il doit y avoir contrepartie de l'État que nous ne voyons pas à ce jour.

Monsieur le Maire, nous savons qu'avec notre équipe et notre majorité, dont nous sommes une partie active, vous portez les besoins de la population. Nous savons combien vous êtes attentif aux questions de société et de solidarité. Je n'ai même pas parlé – puisque ma collègue Nicole Gay l'a fait – de la question fondamentale de la répartition des richesses dans ce pays. Mais notre groupe ne peut aujourd'hui approuver sans rien dire la situation que nous fait l'État et nous nous abstenons pour vous soutenir dans vos négociations futures, en particulier lors de la renégociation du contrat dans un an. Il faut que l'on sache en haut lieu que cette contractualisation est mal acceptée par un groupe politique qui travaille pourtant loyalement avec votre majorité depuis 2001.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Richard Brumm, quelques mots.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Oui, quelques mots, notamment à l'attention de Monsieur Guillard. Comme il a pu le constater, nous savons gérer les contraintes qui nous sont imposées, nous saurons donc gérer le 1,15 %. Si, effectivement, certains postes sont, pour des raisons exogènes la plupart du temps, supérieurs à ce taux qui nous est imposé, nous saurons naturellement faire des économies ailleurs. C'est cela, la gestion. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est de la gestion. Notamment le problème des horaires de travail du personnel fera partie de nos réflexions. Je vous rassure donc sur ce point.

Quant à Monsieur Broliquier, comme disaient mes maîtres, vous avez dû payer tribut à l'erreur. Vous avez invoqué, dans votre propos, un taux d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement de + 2,3 %. Soit votre langue a fourché, soit c'est une erreur, car, en réalité, et je crois l'avoir dit assez clairement, en 2017, ce taux a été de - 0,6 % en brut et de - 0,2 % en retraité. Nous sommes donc vraiment tranquilles par rapport à notre + 1,15 %.

Vous vous absteniez si j'ai bien compris, mais j'ai eu un doute, Monsieur Broliquier. De même, quelques collègues de la majorité s'abstiennent également. Personnellement, je comprends qu'une mauvaise humeur politique puisse exister par rapport à une loi qui a été votée. Mais, ici, nous sommes là pour appliquer cette loi. Nous sommes surtout là pour faire en sorte que notre Commune ne soit pas pénalisée, ce qui serait le cas en refusant cette contractualisation. Donc, pour nous, pas de place pour la mauvaise humeur. Nous appliquons donc la loi et évitons ainsi toutes sanctions inutiles.

C'est tout ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Quelques mots, sans allonger nos débats, mais, quand même, certains propos sont un peu contradictoires. Je veux bien que le girondisme revienne très fort comme si c'était la solution à tous nos maux. Je pense que l'histoire de notre pays est un peu complexe entre les Jacobins et les Girondins, et cela mériterait – ce qui n'est pas le lieu – de revisiter comment tout cela a fonctionné.

Je retiens que le gouvernement a inscrit aujourd'hui véritablement un objectif en matière de réduction des dépenses et du déficit, de l'endettement public pour 2018-2022. C'est un objectif majeur et incontournable pour notre pays ! Nous en sommes tous d'accord, je pense. Autour de 2010, le déficit était de 7,2 points dans notre pays. Il est aujourd'hui à 2,6 points. Les efforts ont donc été faits.

Sur la dépense publique de 50 milliards, la contribution des collectivités qui est demandée de 13 milliards représente 26 %. Le poids ne va donc pas peser uniquement sur les collectivités, ce que vous prétendez. Je ne comprends pas ce raccourci fait par les uns et les autres d'ailleurs sur le fait qu'on dénonce la décentralisation. L'État donne des orientations. J'ai détesté les diktats de réduction des volumes du jour au lendemain sur les ressources. Je préfère, d'une certaine manière, cette forme de contractualisation.

Nous avons effectivement négocié, Richard Brumm l'a évoqué. La négociation a aussi consisté à dire qu'il ne faudrait pas, au nom d'un équilibre à trouver entre des villes qui sont dans des plus grandes difficultés que Lyon, que nous fassions qu'appauvrir ou abîmer entre guillemets les villes qui vont bien pour supposer aider les villes qui iraient moins bien. Le but n'est pas celui-là. Je pense que l'engagement que nous prenons aujourd'hui dans ce 1,15 % sera effectivement extrêmement complexe à mettre en œuvre, parce qu'il faudra faire bouger beaucoup de lignes. Ce dont nous discutons dans notre majorité est de réfléchir dès maintenant à ce que sera le projet politique de notre cité, la place du service public dans notre Ville, son déroulement, l'endroit où nous préserverons les budgets et les endroits où nous les diminuerons, peut-être aussi grâce à des innovations dans nos organisations, parce que c'est là que nous pouvons probablement trouver une partie de nos ressources. Se préoccuper de l'avenir du service public, c'est aussi savoir faire évoluer ce service public, parce que le monde change, parce que les publics auxquels nous sommes dédiés changent et peuvent avoir des attentes.

Je crois que c'est un pari pour nous tous. J'ai entendu que certains s'abstiendront, d'autres voteront pour. En tout cas, cela engagera toute notre Ville. Je rappelle que le budget 2020 sera préparé en 2019, que la nouvelle équipe sera en place en avril et que son budget, comme toujours, sera construit en 2019. Ne disons donc pas que nous obérons ou que nous allons hypothéquer dès aujourd'hui ce qui va arriver par la suite. Les nouveaux occupants de ce Conseil auront toute latitude pour faire évoluer la situation, j'en suis bien convaincu.

Je fais le pari encore une fois que c'est collectivement que nous réussirons les choses. Il ne suffit pas seulement de faire des listes à la Prévert pour dénoncer tout ce qu'on ne veut pas, il va falloir dire ce qu'on veut en même temps dans ce nouveau cadre budgétaire.

Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Abstention des groupes Les Indépendants, Europe écologie – Les Verts et apparentés, Lyon gauche solidaires).

M. LE MAIRE : Merci. Il est donc adopté.

2018/3830 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSÉ Gérard

M. LE MAIRE : Nous passons à la modification du tableau des effectifs. Monsieur Claisse.

M. CLAISSÉ Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Avis favorable de la Commission sur cette modification du tableau des effectifs, qui se traduit par 66 modifications de postes, 14 créations et 20 suppressions, soit un solde de suppressions d'emplois de 6, ce qui, je crois, pourra être voté par notre opposition sans états d'âme, qui réclame des efforts sur notre masse salariale.

Permettez-moi deux mots sur le début de débat sur les 35 heures. Peut-être dire à Monsieur Guillard que si l'arithmétique vous conduit à évaluer le respect des 35 heures légales, donc des 1 607 heures annuelles, à une économie potentielle de 168 postes – c'est ce que vous avez dit – sur la Ville de Lyon, nous ne sommes pas d'accord sur l'arithmétique, j'arrive à 125. Mais l'arithmétique, ce n'est pas la vraie vie. Je vous ferai la démonstration quand vous le souhaitez que, dans la vraie vie, le passage de la Ville de Lyon aux 35 heures, aux 1 607 heures annuelles, se traduirait au mieux par une diminution de l'ordre de 10 à 15 postes. Je suis à disposition pour vous en faire la démonstration, à partir du passage aux 35 heures, sur lequel nous avons quelques notions sur l'élasticité de l'emploi, à la baisse ou à la hausse de la durée du travail.

Deuxième réflexion que je veux faire, je veux dire que, dans cette ville, nos agents, les catégories A et B, travaillent très au-delà des 35 heures par semaine. Je me réfère simplement à un rapport produit en 2016 par Philippe Laurent – ce n'est pas un dangereux gauchiste, c'est le Maire de Seaux – pour le Premier ministre. Ce rapport indique que la durée annuelle moyenne des agents administratifs des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière est, pour les cadres A, de 2 073 heures – nous sommes très au-delà des 1 607 –, et, pour les catégories B, de 1 730 heures. Ce qui vaut pour les catégories administratives vaut également pour les filières culturelles, sociales, sportives de la fonction publique territoriale. Je veux ici rendre hommage à l'engagement de tout ce personnel, d'encadrement, d'encadrement intermédiaire, qui travaille largement au-dessus des 35 heures par semaine. Je suis ouvert sur ce débat en tant qu'Adjoint aux RH. Je suis légaliste. Je souhaite surtout que l'on parle du travail réel et pas du travail théorique. Ce sera ce travail réel qui doit être au cœur du débat que nous engagerons sur cette question.

Monsieur le Maire, je vous remercie de m'avoir donné deux minutes pour m'exprimer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Gérard Claisse, de ces précisions, que nous aurions apportées de toute façon à un moment ou un autre. Quand on dit que c'est un sujet, c'est bien de cette manière que j'entends le traiter, et pas seulement par des calculs un peu acrobatiques.

Je passe la parole à Madame Granjon, non inscrite, pour 2 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je profite de cette délibération qui nous présente l'évolution des effectifs des agents travaillant pour notre Ville, dont ceux qui exercent dans le domaine de l'éclairage public, qui devient éclairage urbain.

La notion de service public m'est chère, vous le savez, et me pousse donc à aborder en premier lieu ce sujet. Le service public garantit une égalité de traitement entre les citoyens et les territoires. Le service public, c'est ce que nous avons en commun, notre bien commun, et le fait de commencer lentement à le laisser nous échapper dans l'organisation, en le confiant à des entreprises privées, comme c'est le cas dans le quartier Part-Dieu, me fait craindre un désengagement de notre collectivité à moyen ou long terme, concernant ce domaine de compétences.

Lors de la Commission, vous nous avez présenté l'éclairage intelligent, qui présente l'avantage de moduler l'intensité lumineuse en fonction de la circulation automobile. Si je veux bien reconnaître que ce processus est écologiquement pertinent, je dois en revanche dire qu'à l'heure où notre Ville choisit d'augmenter le prix de stationnement pour essayer de limiter la pollution liée à la voiture, cette solution dite intelligente me pose question. Je ne saisis donc pas le sens de mettre en place un éclairage réagissant selon les voitures, quand on essaie de limiter leur présence sur notre territoire. C'est une contradiction difficilement compréhensible, vous l'avouerez.

Vous nous expliquez en Commission que si l'on mettait en place ce processus en le réglant pour les piétons, le coût serait énorme. Ce sont des cellules de captation très onéreuses. Devons-nous en déduire que c'est l'argent plutôt que l'avantage écologique qui guide les choix d'aménagement de notre Ville ?

Je m'interroge également sur l'aspect sécurité de ce système. Ainsi, les phares des voitures qui s'éclairent verront malgré tout une augmentation de l'intensité lumineuse par la détection, alors que, pour les piétons, ce ne sera pas le cas, puisqu'il n'y a pas de cellule pour les piétons. Évidemment, ils ne seront pas dans le noir. Il y a quand même un éclairage minimum, mais, néanmoins, dans une espèce de pénombre, on augmente l'intensité pour les voitures et pas pour les piétons.

J'espère que les avancées technologiques permettront de continuer à avancer vers des éclairages effectivement moins énergivores, et surtout plus en adéquation avec l'écologie urbaine, sans pour autant oublier l'essentiel, le vivre ensemble et en sécurité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Jean-Yves Sécheresse, quelques mots peut-être.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Oui, je conseille simplement à notre collègue de ne pas stresser sur la question de l'éclairage, qui demeure public, rassurez-vous. À de nombreuses reprises, notre Directeur a donné beaucoup d'informations lors de la Commission concernant ce qu'était notre stratégie. Je vous rappellerai que la Ville de Lyon est la seule ou pratiquement la seule à contenir l'ensemble de la chaîne, c'est-à-dire à la fois du changement d'ampoules, si j'ose m'exprimer ainsi, jusqu'à la conception dans la Fête des Lumières de moments forts, qui permettent d'ailleurs au personnel de se serrer les coudes autour d'une tâche ambitieuse. Entre ces deux fonctions, ce sont l'ensemble des fonctionnaires territoriaux du service de l'éclairage public qui maîtrisent ces opérations de manière extrêmement indépendante par rapport aux constructeurs. En effet, tout en ayant de bons rapports avec les grands opérateurs de ce secteur, nous souhaitons et nous conservons jalousement notre indépendance. Donc, n'ayez pas de peurs, de craintes.

Quant aux voitures, vous vous étonnez de ce système d'éclairage, mais je vous rappellerai qu'il existe depuis très longtemps dans notre Ville, puisqu'un certain nombre de secteurs, si ma mémoire est bonne, du 5^e arrondissement, du 9^e arrondissement, sont déjà ainsi gérés. Au début, il s'agissait de tests, qui, ensuite, sont devenus pérennes. Vous semblez complètement surprise par tout cela, mais cela ne date pas d'hier. Sachez que même un chat qui se promène dans ces rues à 2 heures du matin ne peut pas mettre en œuvre ce système-là. En tout cas, je vous invite à la Commission pour venir écouter tout ce que le service peut avoir à dire, y compris d'organiser une réunion spécifique, pourquoi pas avec Monsieur Claisse. Ainsi, nous ferons des moments importants de formation à l'usage de l'ensemble de nos collègues.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3833 - Élections professionnelles 2018 - Composition des instances consultatives et modalités de vote

Rapporteur : M. CLAISSÉ Gérard

M. LE MAIRE : Monsieur Claisse.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver la composition des instances consultatives et les modalités de vote pour les prochaines élections professionnelles, qui auront lieu autour du 6 décembre 2018, précisément les 4, 5 et 6 décembre. Parmi les modalités, nous allons expérimenter à la Ville le vote électronique. C'est la proposition qui est faite dans le cadre de cette délibération.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame Granjon, non inscrite, pour 1 minute, explication de vote.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint,

La Ville a décidé de passer par le vote numérique pour les élections professionnelles, et, même si des démarches ont été mises en œuvre pour permettre à tous de voter, je reste un peu convaincue que ce mode d'expression favorise les agents qui ont accès à l'outil informatique dans leur travail. Je pense que, pour les autres, ce sera quand même plus compliqué.

Je m'abstiendrai donc sur ce dossier.

Pourrions-nous avoir, après les élections, un point pour savoir comment elles se sont déroulées et connaître les taux de participation ? Ce serait intéressant.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Il est adopté.

2018/3812 - Affectation du résultat 2018

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/3813 - Actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE), dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2015-2020

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/3814 - Admissions en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 11 765,03 euros - Budget des Halles Paul Bocuse

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/3825 - Modification de la délibération n° 2012/4411 du 14 mai 2012 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 40 % par l'AFPICL pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 20 000 000 euros - Opération : reconversion des anciennes prisons Saint-Paul et Saint-Joseph

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2018/3827 - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 47 309,56 euros

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : La Commission a donné un avis favorable sur ces cinq rapports.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3815 - Délégation de service public pour l'exploitation du Transbordeur - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2016-2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport, qui vise à enregistrer le rapport annuel du délégataire du Transbordeur, rapport très positif, comme cela a été vu en Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3816 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 355 950 euros relatifs à une opération de construction de 6 logements PLS situés 4, rue Louis Mouillard à

Lyon 9^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

2018/3817 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 30 000 euros relatif à une opération de transformation d'un commerce en logement PLUS situé 104-108, rue Mazenod à Lyon 3^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

2018/3818 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 60 000 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 42, rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3819 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 30 000 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 50, rue du Lac à Lyon 3^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3820 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 19 895 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 47, rue de la Claire à Lyon 9^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

2018/3821 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 015 047 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 8 logements PLS situés 34, rue Jaboulay à Lyon 7^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3822 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 415 249 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 70 à 78, rue Marius Berliet à Lyon 8^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre)

2018/3823 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 737 436 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements (11 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 59, cours Albert Thomas à Lyon 3^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté)

2018/3824 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Semcoda pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 831 100 euros relatifs à une opération d'acquisition de 21 logements PLS situés 175, route de Saint-Cyr à Lyon 9^e

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Avis très favorable de la Commission pour ces neuf dossiers visant à la production de logements conventionnés.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3828 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel pour le règlement d'un sinistre ayant affecté les locaux de l'Atelier des Décors occupés par l'Opéra de Lyon

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

Mme FRIH Sandrine, rapporteur : Monsieur le Maire, avis favorable de la Commission sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3829 - Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2016

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Absence de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3831 - Opération jobs d'été 2018

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2018/3832 - Convention de mise à disposition partielle de personnel à la Métropole de Lyon - Renouvellement

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces deux délibérations, dont une porte sur cette très belle opération des jobs d'été.

M. LE MAIRE : Absolument. Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

2018/3835 - Attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros à la MJC Presqu'île-Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2^e, pour l'équipement du local - Adaptation de l'opération n° 02259001 « Locaux associatifs (acquisition en VEFA et subvention) ZAC Confluence 1 » - Financement par affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00001

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un avis favorable, et unanime d'ailleurs, de la Commission concernant l'attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros à la MJC Presqu'île-Confluence pour un projet de développement associatif.

Je vous rappelle en quelques mots le contenu de ce projet. C'est un accueil de vie sociale, qui sera également mis en place, un lieu de médiation sociale pour les habitants, un espace de coworking associatif, des permanences sociales et un accueil de plusieurs associations pour les 6 800 personnes qui fréquentent notamment la MJC Confluence, et trois secteurs qui vont être renforcés, un secteur enfance, un secteur jeunesse et bien sûr un secteur vie associative.

En quelques mots, je vous rappelle que cette action vise à renforcer la présence de la MJC et donc de l'éducation populaire sur le quartier de Confluence. Cela répond à des enjeux de développement durable et de mixité sociale sur le quartier de Confluence. Je sais notamment que la Mairie du 2^e est très sensible à l'activité auprès des jeunes pour le secteur Sainte-Blandine et Suchet, au titre d'un quartier, qui est d'ailleurs un quartier de veille active au titre de la Politique de la Ville. La Presqu'île-Confluence, seule structure associative en capacité de proposer un projet global, va proposer des actions éducatives, d'innovation sociale et d'animation culturelle.

Je précise également, puisque nous avons discuté du budget il y a quelques instants, que seule la structure MJC Confluence permettra de bénéficier des crédits de la Caisse d'Allocations familiales, puisqu'elle bénéficiera d'un soutien financier, à travers son agrément de vie sociale de la CAF, de 15 000 euros par an.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Indépendants, Monsieur Broliquier, pour 5 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

À de multiples reprises, notamment par courriers et ici même au sein de cet hémicycle, j'ai exprimé mon profond désaccord avec la municipalité sur ce dossier, non pas par idéologie, mais bien par respect scrupuleux du droit des collectivités territoriales. Confier la gestion de nouveaux locaux municipaux situés à l'angle de la rue Denuzière et la place René Dufour à une structure associative n'est aujourd'hui pas légal.

La destination de ces locaux les fait entrer en tous points dans la catégorie des équipements de proximité, tels qu'ils sont décrits dans l'article L. 2511-16 du code général des collectivités territoriales. Or, les conditions d'admission et d'utilisation des équipements de proximité doivent,

en application de l'article L. 2511-21 du code général des collectivités territoriales, être définies par la Commission mixte paritaire. Comment dès lors cette délibération peut-elle valablement passer en Conseil municipal, alors que la réunion de la Commission mixte paritaire ne s'est jamais tenue ? C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je vous demande, encore une fois, de ne pas soumettre cette délibération au vote. Dans le cas contraire, nous nous verrons dans l'obligation d'utiliser le droit pour tenter de faire appliquer la loi. J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'aborder cette question la semaine dernière lors de mon entretien avec le Préfet du Rhône.

Monsieur le Maire, vous l'avez bien compris, les élus du groupe Les Indépendants sont déterminés à faire entendre le droit qui s'imposera à la Ville comme cela avait déjà été le cas lors de l'attribution irrégulière des places en crèche à des entreprises privées. Cette délibération ignore tout autant la loi que l'esprit de la loi PLM. Pour mémoire, celle-ci avait en effet pour objectif de renforcer la démocratie locale, en instituant des conseils d'arrondissement plus proches, donc plus aptes que le lointain Hôtel de Ville à répondre aux besoins de la population. Cette loi confère à l'élu d'arrondissement, choisi au suffrage universel direct, une vraie responsabilité politique dans un souci de proximité et d'efficacité. À l'heure où le scepticisme des citoyens vis-à-vis de leurs élus ne fait que croître et nourrir défiance et abstention, la loi PLM est, à notre avis, plus que jamais d'actualité. L'heure est au renforcement de la démocratie de proximité, la vraie.

Cette délibération démontre que vous êtes dans une démarche tout à fait contraire. Mais il est un autre signe qui nous inquiète. Cela n'a pas encore été évoqué, cela n'a même jamais été évoqué à ma connaissance, mais nous savons de source sûre que la Ville de Lyon travaille depuis un moment avec le ministère de l'Intérieur à une refonte du cadre de cette loi PLM. Vous l'avez d'ailleurs confirmé sans équivoque, Monsieur le Maire, devant plus de 800 cadres de la Ville de Lyon, le 15 mai dernier, en réponse aux inquiétudes exprimées par les agents sur le devenir des différents échelons arrondissements, Ville et Métropole. Une évolution du cadre de la loi PLM semble donc en marche, mais dans quelle direction ? Quel sera l'intérêt pour les citoyens ? Quels sont les objectifs de ce travail que vous évoquez ? Quelles modifications sont-elles envisagées ? Quel rôle les arrondissements auront-ils demain ? La diminution du nombre d'arrondissements, par exemple, est-elle à l'ordre du jour ? Allons-nous sur une recentralisation des missions vers la Ville, elle-même défaite de certaines missions par la Métropole ? C'est en tout cas ce à quoi nous assistons dans les faits aujourd'hui à Lyon. Pourquoi, dans une consultation de ce type, les maires d'arrondissement ne sont-ils pas consultés, ne sont-ils pas impliqués ?

J'ai bien entendu tout à l'heure votre discours pour répondre au Maire du 6^e arrondissement, dont je partage le questionnement, l'analyse et la réflexion. Mais, au-delà des intentions affichées, je constate aujourd'hui que vous nous proposez de travailler ensemble, mais, dans la réalité, rien n'est fait. Vous êtes en haut, nous sommes en bas, et le dialogue n'existe pas plus que cela. Par conséquent, vous nous obligez à être de plus en plus métropolitains et être de moins en moins lyonnais. Continuez de la sorte et nous demanderons bientôt la fin de la Ville de Lyon en tant que telle. Car, six mois après notre déjeuner – une initiative appréciée –, près de 200 jours après, rien n'a avancé, rien n'a bougé. Et si, en 200 jours, vous n'avez pas bougé d'un centimètre, quelle que soit la complexité du sujet et nous sommes les premiers à la reconnaître, c'est soit que votre Administration n'est pas capable de travailler convenablement pour obtenir des résultats, soit que vous nous baladez, pour parler vulgairement.

À l'heure où le gouvernement va massivement diminuer la représentation de nos territoires au Parlement, s'attaquer aussi à la démocratie locale viendrait confirmer la volonté jacobine actuelle. Et cela nous inquiète.

Si cette loi PLM mérite sans doute d'évoluer, cela doit se faire pour de bonnes raisons et avec de bonnes personnes. Si refonte de la loi PLM il y a, nous espérons que cela ne se fera pas au détriment des citoyens, au détriment de la proximité et au détriment de la démocratie locale. Si détricotage de la loi PLM il doit y avoir, cela ne doit pas se décider à huis clos, entre amis. À deux ans des élections municipales, certains pourraient être tentés de suspecter quelque instrumentalisation au service d'une majorité en quête d'élus locaux. C'est bien sûr pour lever le doute et tout malentendu que je vous invite, Monsieur le Maire, à répondre précisément à toutes ces questions. Mais, avant de modifier la loi PLM, il s'agit déjà de l'appliquer. Pour l'heure, Monsieur le Maire, nous vous demandons donc de retirer la délibération n° 2018/3834, c'est-à-dire la mise à disposition de l'équipement de proximité, et la délibération n° 2018/3835, c'est-à-dire l'attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros pour aménager ces locaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je ne vais pas revenir sur mes propos en début de séance. Cela vaut pour tout ce que nous aurons à dire. J'attends les autres remarques sur ce même modèle.

Je vous propose de faire évoluer une loi qui a 35 ans. Je ne vous demande pas de l'appliquer, alors que nous l'avons effectivement mal appliquée. Il faut que vous relisiez la loi dans les détails. Je pense que nous essayons de retrouver cet esprit. Je m'y engage, je m'y suis engagé. Ensuite, vous pouvez penser que je vous balade. J'essaie et j'ai toujours essayé dans mes engagements de m'en tenir à ce que j'ai annoncé. Vous me croyez, vous ne me croyez pas, c'est un autre sujet.

Je répète aussi qu'il est nécessaire que nous retrouvions un bout de confiance. Or, là, aujourd'hui, derrière vos menaces à peine voilées, vous participez vous-même à la destruction de la Ville. Je ne fais pas de « complotisme ». Je n'ai jamais annoncé la refonte de la loi PML. Je ne sais pas d'où vous sortez ces informations. Vérifiez auprès de moi ! Peu importe, je ne réponds même pas sur ce point.

Je suis archi convaincu que cette Ville doit travailler en modifiant dans cet esprit de coopération entre les arrondissements et en travaillant avec la Métropole. Maintenant, vous en êtes ou pas. Si vous voulez détruire la Ville, c'est votre possibilité politique. Vous pouvez présenter les recours que vous voudrez. Tout est possible.

Je ne retirerai évidemment pas cette délibération, car nous nous y sommes engagés, et, encore une fois, c'est pour le bien des Lyonnaises et des Lyonnais. Je suis étonné quand même que six arrondissements de notre Ville ne me fassent pas émerger la nature des problèmes. Cela signifierait que le Maire traite différemment les arrondissements, ce qui est déjà, par rapport à notre fonctionnement et à une vision démocratique... Cela signifierait qu'il y a deux poids deux mesures. Est-ce cela que vous dites, Monsieur Broliquier ? C'est intolérable ! Je n'ai jamais rien dit devant les cadres de cette nature. J'ai dit que nous avions à se poser ces questions et que nous y travaillions, mais jamais je ne vais parler de la refonte de la loi. Soyons sérieux ! Dont acte. Je m'en tiens là.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3878 - Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 « Aménagements des crèches 2015-2020 » et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n° 2015-1 - Programme n° 00002

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il s'agit ici de réaliser quelques aménagements dans les crèches, notamment Les Petits Thou dans le 1^{er} arrondissement, Viviani dans le 8^e, et de réfléchir pour pouvoir accueillir au mieux les enfants en période de canicule, afin qu'ils puissent supporter la chaleur.

La Commission a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Baume, pour 4 minutes.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Chers collègues,

Comme l'indiquent de nombreuses organisations et chercheurs, les 1 000 premiers jours d'un enfant sont déterminants. À cet effet, l'ensemble des structures accueillant des tout-petits se doivent d'être exemplaires en intégrant les multiples solutions facilitant les tâches des professionnels et favorisant un développement harmonieux des tout-petits. Ceci pourrait se résumer en une haute qualité d'usage écoresponsable des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et relais d'assistants et assistantes maternelles (RAM).

À cet effet, la Métropole de Lyon, dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence PMI, organise, début juillet, pour la deuxième année

consécutives une journée autour de la petite enfance écoresponsable en partenariat avec les acteurs publics que vous connaissez, que sont la CAF et l'ARS, mais aussi avec l'apport d'acteurs économiques inscrits dans l'économie sociale et solidaire et hors champ ESS, porteurs de solutions pour une alimentation locale, qualitative et zéro gaspillage, pour des changes lavables, pour des activités avec des jeux et jouets ni toxiques, ni polluants, adaptables et réparables, voire de seconde main, et pour un entretien zéro polluant, entre autres.

Ces temps de porter à connaissance des solutions accessibles aujourd'hui sur notre territoire sont, du point de vue des élus écologistes, essentiels, afin que le plus grand nombre des relais d'assistants et d'assistantes maternelles, mais aussi des EAJE s'essaient à ces nouvelles organisations vertueuses pour la santé, l'environnement et l'économie locale.

Toutefois, certains changements ne peuvent s'opérer et s'inscrire durablement dans les pratiques que si le site en lui-même est adapté à ces nouveaux modes de faire. À cet effet, et c'est le lien avec cette délibération, il conviendrait que les investissements de notre Ville intègrent ces évolutions.

La Métropole, pour certains aspects d'ici 2019, devrait prendre sa part dans les mutations, autour des changes par exemple, en facilitant la création d'un service de collecte et lavage pour des structures collectives, compte tenu de l'impact en production des déchets des changes jetables. Pour cet exemple précis et avec une expérience villeurbannaise et viennoise, nous savons que le deuxième frein essentiel à lever après celui du lavage, c'est celui de l'ergonomie du lieu de change. Ceci relève des investissements de notre collectivité.

La haute qualité d'usage est un concept et un label identifié des architectes et autres professionnels du BTP. Si, pour nous, élus, elle fait souvent écho aux aménagements facilitant l'accessibilité, la HQU recouvre plus que cela. En effet, le confort acoustique, important pour les établissements dont il est question, tout autant que le confort thermique en font partie. Nos politiques publiques intègrent la lutte contre les îlots de chaleur sur espace public. Elles devraient aussi intégrer la HQU écoresponsable pour l'ensemble des lieux recevant du public en particulier sensible, à savoir : les personnes âgées, les femmes enceintes et les tout-petits. Ceci éviterait d'avoir recours à des systèmes de climatisation, tels que proposés ce jour, certes nécessaires pour des conditions d'accueil et de travail acceptables. Des travaux pourraient d'ores et déjà être engagés favorisant la fraîcheur et limitant le recours intensif à des climatiseurs. L'association lyonnaise d'envergure régionale Ville et Aménagement durable, regroupant des professionnels de l'aménagement et du bâtiment, pourrait porter à votre connaissance l'ensemble des possibilités sur notre territoire.

Nous voterons cette délibération, compte tenu de la nécessité à agir en vous proposant d'intégrer cette démarche de haute qualité d'usage écoresponsable, en cohérence avec le plan climat porté par Nicole Gay, ainsi que la stratégie de développement durable accompagnée par Madame Besson.

Je vous remercie pour votre écoute et nous voterons ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Baume.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3877 - Approbation de la tarification des nouvelles activités municipales mises en place dans le cadre de l'organisation de la semaine de l'enfant à compter du 1er septembre 2018

Rapporteur : M. CORAZZOL GUY

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

C'est un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, 5 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Isabelle Granjon et moi-même voterons contre la délibération que vous nous proposez et qui concerne la nouvelle tarification des activités scolaires, c'est-à-dire les tarifs que devront payer les parents d'élèves lyonnais et lyonnaises à partir de la rentrée 2018.

Un premier constat, c'est un constat d'échec, avec un retour en arrière et nous nous dirigeons vers une année scolaire où les élèves lyonnais auront toujours et encore des journées d'apprentissage parmi les plus longues et chargées d'Europe, au mépris de leur bien-être et de la qualité de leurs apprentissages.

Un deuxième constat, si nous sommes revenus en arrière, avec donc le retour à la semaine des quatre jours, nous avons voulu proposer des activités en périscolaire en dehors du temps des apprentissages à proprement parler, en proposant des ateliers du mercredi matin et des garderies le soir jusqu'à 18 heures 30. Cela fait des écoles un des uniques lieux de socialisation de nos enfants, et on peut se demander si tant d'heures passées au sein du bâtiment école est véritablement une avancée pour nos enfants et s'il n'y a pas un risque évident de saturation.

Ceci dit – et c'est mon troisième constat –, au regard des tarifs que vous comptez appliquer, je pense que peu d'enfants, au final, feront ces journées pleines. J'ai repris la grille des tarifs et les coefficients familiaux pour faire quelques simulations que je voudrais partager avec vous.

Alors, cette simulation porte sur un exemple, une famille qui choisirait d'inscrire son enfant aux ateliers du mercredi matin et aux temps d'après la classe, c'est-à-dire le temps appelé « Après la classe », qui va jusqu'à 17 heures 30, et le temps « La fin d'après-midi », qui va de 17 heures 30 à 18 heures 30. L'enfant ne va donc pas aux garderies gratuites du matin ni à la cantine, parce que les parents ont réussi à s'organiser différemment. Donc, simplement les ateliers du mercredi matin et le soir jusqu'à 18 heures 30. J'ai pris la première tranche de coefficient familial, c'est-à-dire les familles les moins aisées de notre Ville. Une famille de ce premier coefficient, qui inscrira son enfant dans les conditions que je viens d'expliquer, paiera 126 euros à l'année pour un enfant, donc à multiplier par le nombre d'enfants concernés. J'ai pris également la dernière tranche du quotient familial, le fameux Q7, c'est-à-dire la plus haute. Là, une famille paiera 1 080 euros par enfant, 1 080 euros sans cantine. Je vous laisse calculer pour une famille qui a deux ou trois enfants le budget annuel que cela représente.

Alors, vous pourriez dire : « Oui, mais les tarifs supportés par les plus hauts coefficients permettent de faire baisser les autres tarifs, notamment pour les classes défavorisées ou moyennes. » Alors, je vous renvoie et je vous renvoie au coefficient intermédiaire, le coefficient 4, et là, j'ai pris le revenu médian du coefficient 4. En gros, ce coefficient correspond à Monsieur et Madame Tout-Le Monde, on pourrait dire les classes moyennes. Alors, une famille de ce coefficient paiera 854 euros par an pour le mercredi matin et le soir, toujours sans cantine, 854 euros par enfant. Ceci n'est pas raisonnable et encore moins pour les familles à plusieurs enfants.

Un quatrième constat, mon adjointe à l'Éducation, Fatima Berrached a interrogé Monsieur l'Adjoint à l'Éducation en Commission municipale du 3 mai sur le fait que les préinscriptions aux activités périscolaires débutent le 30 mai, c'est-à-dire deux jours après notre vote de ce soir. Fatima Berrached a souligné que les inscriptions allaient débiter sans que n'ait été voté le nouveau règlement de fonctionnement du périscolaire. En d'autres termes, les parents vont procéder à l'inscription de leurs enfants, sans connaître un nouveau règlement, puisque nous ne l'avons pas encore voté. Monsieur l'Adjoint n'a pas voulu répondre en Commission du 3 mai. En revanche, il a répondu par mail tout à l'heure, en début d'après-midi. Il a répondu que des modifications seraient apportées au règlement intérieur actuel des activités périscolaires et seraient présentées au Conseil municipal de juillet pour s'appliquer dès septembre 2018. Alors, certes, ce sera une régularisation, mais, comme en 2015, après coup, une fois que les parents auront inscrit leurs enfants. Ce n'est pas une bonne manière de faire. Ce n'est pas une bonne manière de faire vis-à-vis des parents d'abord, parce qu'ils vont manquer d'informations. Ce n'est pas une bonne manière de faire non plus vis-à-vis des élus que nous sommes, car, faire voter le Conseil municipal seulement en juillet, après les inscriptions avec les nouveaux tarifs, montre que vous présumez de notre vote et que vous l'estimez acquis par avance, ce qui n'est pas, encore une fois, de bon aloi, pour la démocratie.

Nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Les Indépendants, Madame Bauguil, pour 6 minutes.

Mme BAUGUIL Véronique : Merci, Monsieur le Maire.

En mars dernier, le Conseil municipal a adopté, à la quasi-unanimité, le nouveau cadre général des temps scolaires pour la rentrée 2018. Cette nouvelle organisation s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et extrascolaires, dont nous avons déjà

évoqué les contours lors du dernier Conseil. Aujourd'hui, ce sont les tarifs applicables de ces nouvelles activités, à compter de la rentrée de septembre prochain, que vous nous demandez d'adopter.

La tarification de ces activités n'appelle pas d'observation particulière de notre part, si ce n'est le tarif horaire de la fin d'après-midi, par rapport à celui des ateliers du mercredi : le même coût pour 1 heure d'encadrement pour le premier, contre 3 heures 30 pour le second. Cette tarification de fin d'après-midi est loin d'être aussi anecdotique que vous l'annonciez lors du dernier Conseil. Pour une famille d'un quotient moyen souhaitant inscrire deux enfants toute l'année à cette seule activité, cela aura un coût de 1 290,24 euros par an. Il n'est pas certain qu'il y ait beaucoup d'inscriptions sur ces temps-là. Cependant, la tarification des activités après la classe et des ateliers du mercredi sont des offres alternatives et compétitives au vu des autres types de garde aujourd'hui sur le marché. Nous avons toujours, au sein de notre groupe, défendu une tarification raisonnée et adaptée aux capacités contributives de chaque foyer, car cela permet un accès pour toutes les familles à l'ensemble des activités proposées par la municipalité.

Ce qui nous semble plus inquiétant cependant, c'est le mutisme dans lequel votre municipalité s'est enfermée, Monsieur le Maire. Malgré les nombreuses inquiétudes des parents et des directeurs d'école que nous avons à chaque fois relayées ici même, vous avez, dans les faits, fermé la porte à toute ouverture. Et c'est une façon de parler, je ne parle pas du vote de l'école. En effet, depuis le vote des nouveaux rythmes, il y a maintenant deux mois, les parents, les enseignants et les acteurs du périscolaire sont dans une expectative totale. La concertation s'est arrêtée brutalement. Nous constatons donc que s'ils ont bien été associés pour le choix des rythmes, ils n'auront pas leur mot à dire concernant leur application concrète. Pourtant, vous vous étiez engagé, lors du dernier Conseil, à continuer, je cite : « la démarche participative pour faire évoluer cette organisation en fonction des retours qui vous seraient faits. »

Même si vous avez décidé de jouer au roi du silence, les questions des parents, des enseignants et des acteurs du périscolaire n'ont pas pour autant disparu. Concernant les parents, tout d'abord, le décalage de la fin du premier temps de garderie à 17 heures 45, comme aujourd'hui, au lieu de 17 heures 30, comme annoncé dans votre réforme, n'est semble-t-il plus du tout envisagé par votre municipalité. Pourtant, cela va avoir de lourdes répercussions, notamment en augmentant le temps de présence des enfants à l'école de trois quarts d'heure pour les parents contraints. Ainsi, vous préférez que les enfants aient un temps de présence à l'école plus long, alors qu'ils auraient pu sortir, avec ce léger décalage, bien plus tôt. Lorsque l'on défend le bien-être de l'enfant, cela est paradoxal. Ensuite, le retour des enfants de maternelle qui ne déjeunent pas à la cantine dès 13 heures 30 au lieu de 14 heures 15 est une piste que vous semblez avoir enterrée. Preuve en est la justification, en Commission, de votre Adjoint, Monsieur Corazzol, sur le sujet, expliquant qu'il serait plus cohérent que ces enfants fassent la sieste après le repas chez eux. Une pirouette qui ne règle pas le problème, car si certains enfants sont pris en charge par leurs parents durant la pause méridienne, les nourrices sont le plus souvent sollicitées. Nous ne sommes pas certains que la solution que vous apportez soit la plus judicieuse.

Concernant les directeurs d'écoles, ils ne sont pas plus informés. Aujourd'hui, ils n'ont connaissance ni des moyens à leur disposition, ni des modalités d'organisation de la rentrée 2018. Comment pourraient-ils alors répondre aux inquiétudes des parents ? Ils sont pourtant, tous les jours, en première ligne pour tenter, tant bien que mal, de les rassurer. Nous espérons que le voile sera rapidement levé, dès ce soir peut-être. En effet, nous avons appris, Monsieur l'Adjoint, que vous les rencontrez aujourd'hui à 18 heures.

Concernant les ASEP, les ATSEM et tous les acteurs du périscolaire, la précarité contractuelle de leur situation est source d'une forte inquiétude en l'absence de réponse. Il n'est pas surprenant qu'ils se soient mis en grève en début de mois pour protester contre ce manque criant d'information et de transparence. Vendredi dernier, 44 accueils de loisirs municipaux étaient en grève, et nous comprenons pourquoi vendredi prochain (nous venons de l'apprendre) la grève est reconduite non seulement dans les accueils de loisirs mais également pour la cantine.

Monsieur le Maire, vous qui savez investir durant le mandat 25 millions d'euros supplémentaires dans les écoles, saurez-vous lancer les inscriptions pour les activités périscolaires et extrascolaires dans le délai annoncé, à savoir le 30 mai ?

Nous l'avons déjà dit et nous le redisons aujourd'hui, nous souhaitons la réussite de cette réforme, mais pour qu'elle puisse s'inscrire dans la durée, il faut que des solutions soient rapidement trouvées en adéquation avec les attentes des personnes concernées. Ce n'est pas en ignorant les parents, les enseignants et les acteurs du périscolaire que nous sortirons grandis de cette expérience.

Monsieur le Maire, il est important de revenir à la table des discussions pour lever les doutes et rassurer les plus inquiets.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Bauguil. Je passe la parole au groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Nachury, pour 5 minutes.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est aujourd'hui proposé la grille des tarifs pour les différents temps périscolaires, sans que les Conseils d'arrondissement aient pu donner leur avis, ce que nous regrettons, compte tenu de leur rôle d'échelon de proximité et de l'implication toujours très importante des adjoints d'arrondissement en charge de l'éducation.

Cette délibération semble mettre fin à la réorganisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

C'est donc en premier lieu l'occasion de regretter l'absence d'une présentation globale et argumentée en Conseil municipal. Le séquençage de cette refonte du temps à l'école est regrettable :

- Parce qu'il n'a pas permis le débat du fond que le sujet méritait et je vous renvoie à mon intervention du 26 mars, où j'abordais le sujet de la cohabitation entre mission d'enseignement de l'école et besoin de garde des familles pour leurs enfants et le sujet de la dualité des institutions en responsabilité de l'école ;

- Parce que délivrant des informations par étape, cela a créé beaucoup d'espoirs et de déceptions dans la communauté éducative.

En second lieu, les tarifs présentés. Sur ce point, plusieurs observations :

Les tarifs ont été établis et aucune projection financière n'a pu nous être présentée. Quel sera le coût estimé pour la Ville ? Quelle sera la part des familles et quel sera l'apport de la Caisse d'allocations familiales ? Bien sûr, beaucoup de paramètres sont à prendre en compte et restent incertains (le nombre des inscriptions, les variations sur l'année puisque toutes les périodes ne sont pas annuelles, le coût des activités, etc.), mais on aurait pu faire quelques simulations fondées sur les situations observées. Nous avons beaucoup de mal à imaginer que notre grand argentier n'ait pas fait établir quelques hypothèses de dépenses et de recettes, puisqu'il dit sa gestion saine et rigoureuse.

Deuxième observation, l'organisation tarifaire est complexe avec les différents statuts des temps périscolaires. Les facturations vont nécessiter beaucoup de temps et d'attention, même avec l'outil informatique. Que cela ne nous empêche pas, parallèlement, de solutionner les difficultés rencontrées par les parents. Je rappelle celles des parents séparés, avec garde alternée. Monsieur l'Adjoint s'était engagé à regarder ce sujet.

Troisième observation, la concrétisation pour les familles de cette grille tarifaire qui va donc s'échelonner en coût annuel pour un enfant inscrit aux quatre temps périscolaires de 245,08 à 2 163,76 euros. Et, si j'enlève le mercredi matin, ce sera de 207,28 à 1 952,08 euros, soit de 1,44 à 13,56 euros par jour de classe. Heureusement, vous vous êtes engagés à ne pas augmenter encore la cantine pour l'année 2018-2019. Au-delà, en revanche, tout est possible !

Nous entendons bien l'argument du quotient familial qui viendrait au secours des familles avec plusieurs enfants, mais nous estimons que cette politique tarifaire peut favoriser l'absence de mixité sociale, poussant certaines familles avec plusieurs enfants et à quotients élevés à rechercher d'autres solutions où elles trouveraient un meilleur rapport qualité/coût.

En dernier lieu, je rappellerai que beaucoup de sujets devront être suivis de très près :

Les conséquences du décalage de la pause méridienne pour l'heure du déjeuner des plus petits, pour les parents travaillant et pour ceux qui font prendre en charge le déjeuner de leurs enfants par des assistantes maternelles.

Le contenu des activités proposées en temps périscolaire. La qualité est promise, mais par référence à quoi et avec quelles adaptations aux publics et aux équipements ?

Enfin, le devenir des animateurs et, en particulier, ceux des associations (MJC, centres sociaux), car nous avons compris que vous souhaitiez que les ateliers du mercredi se déroulent, sauf rares exceptions, dans les écoles, ce qui signifie des accueils de loisirs uniquement municipaux. Quid des 93 accueils de loisirs aujourd'hui assurés par des associations et donc de référence à quoi et avec quelles adaptations aux associations amenées à des plans sociaux importants ?

Notre groupe avait approuvé la délibération portant le choix de la semaine de quatre jours, tout en posant de nombreuses réserves sur la méthode et la mise en œuvre concrète. Ce n'était donc pas l'approbation unanime et enthousiaste que certains ont voulu affirmer. Nos réserves

étant encore nombreuses aujourd'hui et, pour qu'il n'y ait aucune tentation ou tentative d'interprétation de notre vote, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Chevallier, 2 minutes, explication de vote.

Mme CHEVALLIER Françoise : Notre groupe va s'abstenir sur cette délibération pour les raisons suivantes.

D'une part, nous apprécions le périscolaire qui va être mis en place en fin d'après-midi avec activités et animateurs et des tarifs attractifs sur la première période, mais – nous l'avions déjà exprimé – nous ne sommes pas favorables au périscolaire du mercredi matin, car cela va supprimer une matinée de classe pour les enfants, ce qui est préjudiciable à notre sens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Chevallier. Le groupe Lyon Gauche Solidaires, Madame Rabtel, 1 minute, explication de vote.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Intervention retirée, nous votons.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Corazzol, quelques éléments de réponse.

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je vous rappelle Madame Nachury entre autres, qu'à la suite du résultat des votes des Conseils d'école extraordinaires, la Ville de Lyon a adopté à une très large majorité – en tout cas, je décompte des votes pour et des votes contre, il y a eu une très large majorité de votes pour, Madame Nachury – une nouvelle organisation des temps de l'enfant, basée sur quatre jours, et qui n'est sûrement pas un retour en arrière, mais une véritable nouvelle offre pour l'ensemble de nos élèves et des familles de la Ville de Lyon.

Notre choix est de privilégier et de porter haut et fort les activités périscolaires. Nous sommes convaincus que ces temps périscolaires sont déterminants pour les enfants, et notamment pour les enfants des quartiers populaires, qui, pour certains, ne peuvent pas avoir accès à un certain nombre d'activités. Ces temps périscolaires sont également – et nous les organiserons dans ce sens – complémentaires aux temps scolaires des enseignements fondamentaux. C'est pourquoi, nous allons donner la possibilité à tous les enfants lyonnais, scolarisés en primaire, de bénéficier d'une cinquième matinée d'apprentissage, celle du mercredi matin.

Tous ces temps périscolaires se dérouleront dans le cadre d'un accueil de loisirs, avec des taux d'encadrement renforcés, en moyenne de 1 pour 15. Je reviendrai plus tard sur ce point.

En ce qui concerne la qualité des activités, les contenus des temps périscolaires seront adaptés à l'âge des enfants et continueront à s'inscrire dans un projet éducatif de territoire, retravaillé depuis le début de l'année 2018 au regard des grands objectifs unanimement validés depuis 2014. Ils répondront aussi à des parcours, tels que des parcours de science, de culture, de sport, de citoyenneté et de numérique.

Je remercie ici tous les adjoints de la Ville de Lyon qui participent activement avec l'ensemble de nos équipes, des services et des équipements, à être forts de propositions pour proposer des activités aux enfants de la Ville de Lyon dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Sur la tarification, nous appliquerons une tarification adaptée et équitable. En effet, il s'agit d'une tarification sociale que nous continuons à mettre en œuvre, basée sur le quotient familial municipal, qui prend en compte – et je le rappelle – la totalité des enfants d'une famille, même s'ils ne sont pas inscrits à l'école. Ce sont des taux d'encadrement renforcés dans le cadre d'un accueil de loisirs. Ce sont des contenus de qualité. Ce sont des activités ouvertes à tous sans capacité d'accueil limitée, alors qu'auparavant les garderies du soir, pour ne prendre que cet exemple, étaient à capacité limitée. Elles ne pouvaient accueillir que 35 à 40 % des enfants dont les parents souhaitaient leur inscription.

Alors, comme Madame Nachury m'y invite, je vais reprendre chaque temps de l'enfant pour vous expliquer en détail comment les choses vont s'organiser et à quels tarifs ils seront proposés.

Accueil du matin, la garderie : 30 minutes gratuites et généralisées à toutes les écoles de la Ville de Lyon. 32 écoles ne disposent pas aujourd'hui d'une garderie. C'est un service supplémentaire offert aux familles de la Ville de Lyon.

La pause de midi : c'est permettre de prendre un temps de restauration serein, d'avoir une meilleure ambiance dans les cantines, de faire baisser les nuisances sonores, de développer aussi les temps calmes, par la sieste, de la lecture, autour du repas et après le repas, qui seront propices à la reprise de l'école l'après-midi. C'est un temps de qualité dans l'intérêt et le bien-être de l'enfant qui sera organisé, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons augmenté d'un quart d'heure ce temps-là. Pas de hausse tarifaire, le tarif est identique à la cantine actuelle, alors que nous avons 15 minutes supplémentaires proposées aux enfants.

Après la classe : c'est un temps éducatif complémentaire, adapté aux âges et favorisant, par exemple, l'expression orale pour les maternelles ou écrite pour les élémentaires. Ce sera aussi la lecture des leçons, ce qu'on appelle plus communément les études, aux CM1 et CM2 qui continueront. Ce sont aussi les activités qui étaient déjà proposées gratuitement à des enfants pour l'aide à la scolarité, qui continueront dans toutes les écoles de la Ville de Lyon. Cet après-classe sera ouvert à tous, pas de capacité d'accueil, comme je l'indiquais précédemment, alors que les garderies proposaient des capacités d'accueil. Nous avons évoqué une participation symbolique, 10 à 70 euros par an pour trois quarts d'heures sur 140 jours dans l'année. Cela revient à 7 centimes les trois quarts d'heure pour une famille au QF1. Rien n'est gratuit. À un moment donné, nous avons effectivement évoqué un droit d'accès symbolique. C'est ce qui se transcrit aujourd'hui dans la tarification de ce moment appelé Après la classe. Je rappelle que le taux d'encadrement était avant de 1 pour 29 en garderie. Il sera demain d'1 pour 15 en moyenne.

La fin d'après-midi : je serais très content qu'il y ait peu d'enfants de 17 heures 30 à 18 heures 30. Cela signifierait que les parents peuvent accueillir de manière confortable et apaisée les enfants, et préparer avec eux leurs devoirs, les accompagner tranquillement. En revanche, beaucoup de familles nous ont demandé d'organiser un temps supplémentaire le soir, parce qu'elles en ont besoin. Qu'avons-nous fait avec le « 17 heures 30-18 heures 30 » ? Nous avons répondu à un besoin des familles, mais nous l'avons organisé dans l'intérêt de l'enfant. Parce que le plus simple aurait été de dire à ces familles-là : « Nous prenons vos enfants pendant une heure en garderie avec un taux d'encadrement de 1 pour 29, nous les laissons dans la cour pendant une heure et vous les récupérez après. » Nous avons fait le choix d'avoir des taux d'encadrement renforcés et d'organiser ce temps pour qu'il soit utile pour les enfants, en organisant des activités avec des thématiques précises, qui puissent les renforcer dans leurs apprentissages, et leurs apprentissages de manière large, parce qu'il n'y a pas que des apprentissages fondamentaux, il y a aussi les apprentissages complémentaires. Donc, une organisation qui répond aux besoins des parents, mais qui est organisée dans l'intérêt de l'enfant. Je crois que c'est important de le souligner.

Alors, oui, une tarification, toujours au quotient familial municipal, qui va varier entre 57 centimes de l'heure à 5,77 euros. En tout cas, c'est beaucoup moins cher que d'autres offres d'accueil ou de garde proposées dans la Ville - et toujours avec des taux d'encadrement qui sont en moyenne autour d'1 pour 15.

Les ateliers du mercredi, la cinquième matinée d'apprentissage : ce seront des ateliers ludiques et éducatifs, ludiques en particulier pour les maternelles. Plus ils jouent, plus ils apprendront, avec des activités qui seront spécifiques effectivement pour les maternelles, toujours autour des temps calmes. Il est important de pouvoir organiser des temps calmes, en particulier pour les maternelles, avec des parcours thématiques – je l'indiquais précédemment – : la culture, le sport, les sciences, le numérique, la citoyenneté, qui seront encadrés par des intervenants professionnels, et toujours complémentaires des apprentissages fondamentaux. Ce sera aussi un tarif qui sera identique aux vendredis après-midi actuels, alors que nous augmentons de 30 minutes le temps proposé le mercredi matin aux enfants. Ce sera une inscription annuelle, mais aussi semestrielle. Nous avons entendu à un moment donné les demandes d'un certain nombre de parents, malgré ce qu'a pu dire Madame Bauguil tout à l'heure, et je reviendrai sur d'autres avancées. Et, toujours en moyenne, le mercredi matin, un taux d'encadrement un peu plus renforcé, qui sera en moyenne d'1 pour 14. Enfin, je rappelle une donnée : 45 % des familles lyonnaises sont au quotient familial 1 ou au quotient familial 2.

On nous a fait le procès de ne pas écouter suffisamment les familles. Je peux vous dire que j'ai répondu à tous les emails, à tous les courriers. J'ai répondu à tous les rendez-vous, à tous les déplacements, directement ou indirectement. Je les ai faits tous, sans aucune exception. Je ne peux donc pas accepter ce type de procès, alors que vous ne connaissez pas mon implication sur le terrain, auprès des familles, auprès des enfants, auprès de la communauté éducative.

Concernant l'ouverture du portail à 17 heures 30. Non, nous n'ouvrirons pas le portail à 17 heures 45, d'abord pour des raisons de sécurité. Vous savez que nous sommes en plan Vigipirate et que nous sommes très attachés, mais vous aussi, et les familles en particulier à la sécurité des enfants. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ouvrir le portail à différents moments de la soirée ou de la journée. Il faut que nous assurions la sérénité des parents en assurant la sécurité de nos enfants. Nous n'ouvrirons pas non plus à 17 heures 45, parce que comment voulez-vous assurer des activités de qualité si vous ouvrez toutes les minutes le portail et que vous permettez à des adultes d'entrer dans l'école pour aller chercher un enfant ? Nous avons répondu à un besoin des familles, nous l'organisons dans l'intérêt des enfants. Donc il y aura une heure d'acti-

vités de 17 heures 30 à 18 heures 30. Ensuite, le portail va s'ouvrir à 17 heures 30, il se fermera à 17 heures 33 dans une école. Peut-être que, dans une autre école, dans un autre quartier, parce que le directeur ou le responsable de coéducation estimera qu'il faut le fermer à 17 heures 35, il le fermera à 17 heures 35, en fonction de la réalité de terrain. C'est aussi faire confiance à la proximité – vous l'évoquiez, Monsieur Broliquier, Monsieur Blache – pour adapter à la minute parfois, en fonction de la connaissance du terrain et du travail des parents, pour adapter à la marge ce type de dispositions.

Sur le retour à 13 heures 30 pour les enfants dont les parents ont fait le choix de les faire déjeuner à la maison. Oui, je reviens sur mon principe, qui dit que, globalement : si vous pouvez accueillir vos enfants à midi à la maison, vous pouvez les coucher tout de suite. Quel est l'intérêt de l'enfant d'attendre 13 heures 30 le retour à l'école pour le mettre à la sieste ? Aucun pour l'enfant ! Pour le parent, tout à fait, il pourra retourner à son travail. Pour l'enfant, aucun, absolument aucun. En revanche, comme nous sommes aussi à l'écoute de l'ensemble des familles, nous allons expérimenter le retour à 13 heures 30 dans des écoles maternelles et nous choisirons une dizaine d'écoles maternelles. Ce sont les Adjointes d'arrondissement à l'éducation qui nous proposeront une école par arrondissement, dans laquelle nous mènerons cette expérimentation, et nous tirerons les leçons après cette expérimentation.

Mais, en plus, puisque nous ne connaissons pas le terrain et que nous ne discutons avec personne, cela fait quelques semaines que nous discutons avec l'Inspecteur d'Académie pour essayer de trouver une solution qui va permettre aux petites et moyennes sections dans les écoles maternelles, et donc aux parents de ces enfants, de ramener leurs enfants jusqu'à 15 heures, afin de leur permettre de faire la sieste, et, en même temps, de répondre à cette demande des assistantes maternelles, qui pourront ramener les petits de petite et de moyenne section – sur la grande section, on se rapproche un peu plus de l'élémentaire et les besoins ne sont pas exactement les mêmes – à 15 heures à l'école, toujours en lien avec les directeurs ou les directrices d'école et les enseignants sur le terrain. Je crois que c'est un élément d'amélioration que nous pouvons encore apporter.

Et puis, vous ne m'avez pas posé la question, mais je vais vous y répondre quand même. À un moment donné, nous avons souhaité réfléchir, en particulier avec le secteur associatif à trouver les moyens d'expérimenter l'idée d'installer des animateurs à table pendant les temps de déjeuner. Nous allons donc expérimenter également dans neuf ou dix écoles, avec nos partenaires associatifs lorsqu'ils gèrent l'ALAE du midi, la présence d'animateurs à table, pour voir quels sont les effets bénéfiques que cela peut avoir sur les enfants et sur le déjeuner des enfants. Nous en tirerons les conséquences suite à une évaluation qui sera réalisée.

Non, Madame Nachury, ce n'est pas parce que nous avons annoncé avec le Maire de Lyon le principe que les ALAE se passaient à l'école, y compris le mercredi matin, que cela signifie que tous les ALAE du mercredi matin se dérouleront en organisation municipale. Non, c'est simplement le principe qu'un accueil de loisirs est du périscolaire autour de l'école. Nous privilégions donc l'installation dans les écoles, même si ce sont des associations qui organisent le mercredi matin.

Je crois avoir fait le tour des questions que vous m'avez posées sur cette délibération. Je me tiens à votre disposition à la suite de ce Conseil municipal ou un peu plus tard pour répondre à d'autres éventuelles questions bien évidemment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je ne vais rien rajouter, car Monsieur l'Adjoint a largement répondu. Simplement, nous sommes dans un processus dont la vocation est d'être pérenne et non pas expérimentale comme nous l'avons fait avant. Je l'ai dit, il sera évolutif, nécessairement, avec des évaluations dont nous avons fixé le cadre. Ne faisons pas comme si nous rentrions dans un processus définitif. C'est tout ce que je rajoute.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Abstention du groupe Europe écologie – Les Verts).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3871 - Application EnForm@Lyon - Aménagement d'aires de fitness - Opération 60046573 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004 - Signature d'une convention d'offre de concours

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous revenons sur des sujets plus légers, mais ô combien importants pour le dynamisme et la quiétude d'une ville. Cette délibération en effet concerne le concept EnForm@Lyon, qui me tient particulièrement à cœur et qui a pour but d'encourager la pratique physique et sportive en plein air au contact du patrimoine lyonnais, afin que nos concitoyens puissent prendre soin d'eux et de leur santé.

Cet outil offert aux Lyonnais a été téléchargé plus de 20 000 fois depuis son lancement il y a 11 mois avec Tony Parker. Après avoir créé 11 boucles, nous en avons dédié une à une déambulation spécifique à la Fête des Lumières, qui a mobilisé plusieurs milliers d'utilisateurs. Trois boucles ont ouvert le mois dernier sur le plateau de la Duchère. Deux boucles viennent de l'être dans le cadre de la Semaine des gestes qui sauvent, et nous préparons actuellement celle du patrimoine UNESCO, à l'occasion de ce 20^e anniversaire, mais celle aussi du 8^e arrondissement.

Depuis septembre 2017, nos parcours sont encadrés chaque semaine par des coaches de la Ligue d'athlétisme et nous venons d'intégrer sur tous les circuits existants une fonctionnalité marche nordique pour toucher plus largement les Lyonnais.

Vous l'aurez compris, développer la pratique libre et informelle si adaptée à nos rythmes de vie actuels est un axe fort de notre politique sportive. Je suis donc particulièrement heureux qu'AG2R la Mondiale, partenaire de la première heure, ait accepté de devenir un mécène majeur, puisque cette délibération vous propose d'accepter qu'il nous aide à développer notre concept sur les trois prochaines années, en apportant un don à hauteur de 600 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe Lyon Centristes et Indépendants, Madame Burillon.

Mme BURILLON Carole : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Depuis de nombreuses années, Lyon brille par les événements sportifs d'ampleur qu'elle accueille et les performances de ses équipes. Nous avons ainsi tous suivi, il y a quelques jours, avec fierté et une grande exaltation, la cinquième victoire de l'OL féminin en championnat européen, et la première demi-finale en Top 14 de l'histoire moderne du LOU Rugby.

Mais, dans notre ville, le sport n'est pas réservé aux seuls professionnels : la pratique amateur y est riche et foisonnante, grâce au maillage d'associations au cœur de nos quartiers. Les parcours EnForm@Lyon, lancés il y a près d'un an, complètent cette offre, en encourageant à la pratique sportive en plein air. L'application a d'ores et déjà rencontré un beau succès, avec plus de 19 000 téléchargements. Grâce à la géolocalisation, elle propose aux utilisateurs des parcours au cœur de la ville, ponctués d'exercices physiques expliqués en vidéo et à réaliser sur du mobilier urbain ou des aires de fitness.

Ces activités se déclinent en plusieurs niveaux de difficulté, pour s'adapter à tous, Lyonnaises et Lyonnais, jeunes et moins jeunes, quel que soit le niveau de forme physique. L'enjeu est en effet de montrer que le sport n'est pas réservé aux grands sportifs et que chacun peut y trouver du plaisir. La dimension ludique de l'application, qui inclut également la mise en valeur du patrimoine lyonnais, n'est pas anecdotique. Elle permet ainsi d'allier activité physique et dimension culturelle, sport et beauté, pour toucher un public le plus large possible. C'est essentiel pour diffuser une culture sportive qui dépasse la seule compétition et la dimension de performance, dans le même esprit inclusif que l'opération Re Lyon Nous, dont la 4^e édition est organisée dans deux semaines.

Nous savons combien la pratique d'une activité physique permet de réduire les risques et de diminuer la prévalence de nombreuses maladies. Faire ainsi le choix de la prévention, c'est un gage de promotion durable de la bonne santé. Les parcours EnForm@Lyon s'inscrivent profondément dans cette dynamique, ce dont je me félicite grandement.

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui vise à développer de nouveaux parcours et construire de nouvelles aires de fitness pour mailler, in fine, tout le territoire lyonnais. Avec l'expansion de cette offre d'activité physique de plein air, chacun pourra trouver à sa porte, dans son quartier, un circuit adapté.

Cette montée en puissance du dispositif EnForm@Lyon est rendue possible par le partenariat conclu avec AG2R la Mondiale. Cela permet, comme pour Re Lyon Nous, de limiter le coût de cette opération pour la Ville. Ainsi, AG2R va concourir à hauteur de 600 000 euros, sur un budget prévisionnel de 723 000 euros. Lors d'un précédent débat d'orientations budgétaires, Anne-Sophie Condemine indiquait que, dans le contexte budgétaire contraint qui s'imposait à nous, le développement du mécénat et de ce type de partenariat constituait une piste à encourager pour diversifier nos ressources. Le programme EnForm@Lyon en est ainsi une démonstration exemplaire, au service de la santé et du bien vivre dans notre Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Voilà une affaire qui court.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Perrin-Gilbert vote contre).

(Abstention de Mme Granjon).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3865 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 29 000 euros

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/3866 - Attribution de subventions pour un montant total de 62 800 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3864 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3867 - Programmation financière 2018 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. LE MAIRE : Avis favorable de la Commission sur ce rapport.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3868 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation de l'Open international SACD de Lyon de Cheerleading et Dance le 2 juin 2018 au Palais des Sports à Lyon 7^e

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2018/3869 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2018/3870 - Attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 euros à l'association Aviron Club Lyon Caluire pour l'achat de bateaux - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette

association

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/3872 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation des conventions types

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/3873 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros au Comité du Rhône et de la Métropole de Lyon de ski nautique et wake-board, pour l'organisation de l'événement Baby ski nautique, le dimanche 1^{er} juillet 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/3874 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis, pour l'organisation de la 3^e édition du tournoi de tennis Open Sopra Steria de Lyon, du 11 au 17 juin 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/3875 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Roller Events, pour l'organisation de l'événement Euro Roller Hockey, du 30 juin au 8 juillet 2018

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/3876 - RE LYON NOUS 2018 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Toutes les délibérations suivantes ont reçu un avis favorable de la Commission, mais – et cela fera écho à l'intervention de Madame Burillon – je voudrais revenir sur ce mois de mai exceptionnel que nous venons de vivre au niveau sportif.

Finale de l'Europa League, première finale européenne en France depuis 2006, demi-finale du Top 14, tournoi ATP de tennis, sans compter le traditionnel tournoi bouliste de Pentecôte, ou encore l'Open d'année, qui regroupe les meilleurs spécialistes nationaux de la discipline.

Lyon est devenue une ville particulièrement attractive pour les compétitions de haut niveau. La crédibilité acquise pendant l'Euro 2016 par le stade de l'Olympique lyonnais, ainsi que par nos équipes de la Ville et de la Métropole en matière d'accueil et d'animation, attire vers nous de grands événements.

Si nous sommes fiers de pouvoir présenter aux Lyonnais quelques-uns des plus beaux événements de l'année, nous restons attachés à une méthode qui consiste à ne pas opposer sport de haut niveau et sport amateur, et ainsi à favoriser toutes les formes de pratique sportive.

Si nous avons délocalisé au parc Blandan à titre exceptionnel le tournoi de Pentecôte de boule lyonnaise, pour permettre l'installation à Bellecour des villages football et rugby, nous avons travaillé en amont avec les responsables du Comité départemental pour que l'événement se déroule dans les meilleures conditions.

À côté du sport de très haut niveau, nous sommes très attentifs quant au développement de la prévention par le sport du sport santé, ainsi qu'à la dimension de solidarité que doit incarner le sport. Nous étions dimanche, avec Monsieur le Maire et Thérèse Rabatel, au départ de Courir pour Elles, qui a rassemblé cette année 16 000 participantes pour des courses et des marches de 5 à 10 kilomètres, au service de la santé publique et de la lutte contre le cancer.

Ce mois de mai a également – et je l'ai abordé précédemment – vu s'ouvrir trois nouvelles boucles EnForm@Lyon sur le plateau de la Duchère.

De même, nous avons œuvré pour que les compétitions internationales professionnelles soient aussi l'occasion de contribuer à la pratique sportive libre ou de niveau amateur. Dans le cadre de la finale de l'Europa League, nous avons présenté la Coupe d'Europe à plusieurs endroits de la Métropole et permis aux jeunes pratiquants de rencontrer de grands joueurs professionnels, comme Eric Abidal, qui a d'ailleurs présenté la Coupe aux jeunes patients de l'hôpital Mère-Enfant.

De même, le Top 14 de rugby a été l'occasion de mettre en avant les diverses facettes du rugby moderne : amateur, jeune, pratique féminine. La Ligue nationale de rugby, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont, je le crois, bien collaboré pour offrir aux Lyonnais deux jours de fête, durant lesquels l'importance du résultat n'a pas occulté la tradition conviviale du rugby français.

Le Top 14 a malheureusement été endeuillé par un terrible accident de car, qui a fauché plusieurs supporters originaires de Beaucaire. Nous apportons ici notre solidarité aux familles.

Outre le rugby et le football, la deuxième édition du tournoi ATP 250 a rencontré un grand succès populaire au Parc de la Tête d'Or, avec une série d'initiatives pour la promotion du tennis pour tous, fort du concours des joueurs professionnels qui se sont montrés disponibles, notamment avec les enfants de nos écoles.

Enfin, je voudrais revenir sur un événement moins médiatique mais emblématique de ce que nous voulons faire dans cette ville pour promouvoir tous les types de sport. À la demande du District, la Ville de Lyon est intervenue pour permettre à l'équipe de futsal du Val-de-Saône, qualifiée pour les demi-finales du Championnat de France, de jouer dans une salle homologuée, afin d'éviter l'inversion des matchs, qui aurait conduit l'équipe à se déplacer en région parisienne. Nous avons pu ainsi fédérer toutes les énergies pour mettre à disposition la salle Mado Bonnet. Je remercie les services de la Ville de Lyon d'avoir ainsi fait vivre le principe de solidarité entre grande et petite ville, qui sous-tend notre conception de la Métropole lyonnaise. C'est par des actions concrètes de ce type que nous ferons avancer l'intercommunalité.

Ce mois de mai aura également vu l'Olympique lyonnais masculin retrouver une qualification en Champion's League et l'Olympique lyonnais féminin devenir la plus grande équipe féminine européenne de football avec une cinquième victoire en Champion's League. De son côté, le Lou Rugby a atteint pour la première fois de son histoire les demi-finales du Top 14, et, au moment où j'évoque ce résultat magnifique, j'ai une pensée pour Léandre Borbon, qui aurait tant aimé assister à cette performance. Son parcours symbolise à lui seul l'engagement des bénévoles dans le sport lyonnais. Mes chers collègues, je voulais ici, à travers lui, tous les remercier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat. Donc avis favorable pour les huit dossiers que vous présentez.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Merci.

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

2018/3909 - Dénomination d'une voie nouvelle « rue Chantal Sandrin » à Lyon 8^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. LE MAIRE : Notre ordre du jour comporte plusieurs dénominations de voies ou d'espaces publics. Je donne la parole d'abord à Monsieur Jean-Yves Sécheresse qui rapporte ces dossiers, ensuite à Madame Thérèse Rabatel qui souhaite dire quelques mots.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce soir, effectivement, nous avons de nombreux dossiers à traiter, puisque nous avons 15 dénominations à étudier.

Vous le savez, nous l'avons souvent répété, seules 2 % des rues et voies en France portent le nom de femmes. Il est donc important de redresser sérieusement la barre, de rééquilibrer la situation. C'est ce que nous essayons de faire ici à Lyon. Vous vous en souvenez, la dernière fois que nous avons examiné un nombre important de dossiers, 50 % des appellations étaient celles de femmes. Aujourd'hui, je vous propose que, sur les 15 dénominations, 10 rendent hommage à des femmes.

Les critères que nous mettons en avant demeurent inchangés, puisqu'il s'agit d'honorer la mémoire à la fois de personnalités élues, militantes, associatives, qui, sur le plan local, ont beaucoup impressionné, beaucoup agi. Il s'agit aussi d'honorer la mémoire de personnalités qui peuvent ne pas être lyonnaises et qui, par leur fréquentation des arts, de la littérature, du sport, de l'économie ou de toute autre activité humaine, sont des personnalités remarquables. La Ville de Lyon est fière de leur accorder une dénomination.

Nous commençons par le 2^e arrondissement l'examen de ce soir, avec la dénomination d'une nouvelle voie, rue Francisque Collomb, dans la ZAC Confluence. Vous le savez, le projet de dénomination d'une rue ou d'une voie Francisque Collomb est extrêmement ancien. Comme la morphologie du Confluent était extrêmement mouvante jusqu'à présent, il était un peu difficile de déterminer quelle voie pourrait accueillir le nom de Francisque Collomb. La situation est aujourd'hui réglée et Monsieur Brolquier prendra la parole pour honorer la mémoire de Monsieur Collomb. Et je voudrais saluer ici Monsieur Gilles Collomb, le fils de l'ancien Maire de Lyon, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Donc, dénommer une voie Francisque Collomb n'était pas simple, compte tenu de l'importance du personnage. C'est le quartier de la Confluence que nous avons choisi. Il s'agit d'une rue qui va relier le quai Rambaud au quai Perrache, en face de la place des Mariniers. Vous le savez, Monsieur Collomb a été Maire de Lyon et Président de la Communauté Urbaine de Lyon de 1976 à 1989. Pour mémoire, je vous rappellerai quelques-uns des projets qu'il a menés à bien. Il s'agit bien entendu de la gare de la Part-Dieu, du Centre de congrès et d'exposition Eurexpo, de l'extension du métro, de l'installation d'Interpol, et de bien d'autres projets, Monsieur Collomb s'étant retiré de la vie politique en 1995.

Deuxième dossier concernant le 2^e arrondissement, il s'agit de la rue Louis Thomas Achille. C'est également une voie nouvelle dans le quartier du Confluent. Vous le savez peut-être, cette rue va du nord de la rue Montrochet vers la rue Delandine prolongée et le quai Perrache. Louis Thomas Achille, dont, je crois, mon collègue Durand dira quelques mots, était professeur d'anglais. Il réussit l'agrégation et, en 1946, il est nommé professeur agrégé au lycée du Parc de Lyon. Il fera une partie importante de sa carrière dans cet établissement et il aura une activité en marge de son enseignement extrêmement riche, notamment au service de la musique gospel. Il fondera une chorale, Park Glee Club, dont le répertoire est essentiellement de negro spiritual, dans un moment de l'histoire de notre pays, qui n'était pas nécessairement extrêmement ouvert à ce genre de musique. Il fera partie des personnes qui accueilleront Martin Luther King à Lyon, lors de sa visite en 1966. Louis Thomas Achille, qui a laissé un souvenir impérissable auprès de ses étudiants et lycéens, a laissé un centre de documentation important, qui est toujours hébergé au lycée du Parc.

Troisième nomination concernant le 2^e arrondissement, c'est un espace public. Le premier est celui consacré à Charles Philipon. C'est un personnage malheureusement peu connu. Nous espérons que, via cette nomination, nous pourrions éclairer un peu mieux ce personnage, qui est né à Lyon en 1800. C'est un des pionniers de la caricature et de la satire en France. Il est fondateur de journaux aussi importants que Silhouette, La Caricature et Le Charivari. Il fut poursuivi pour outrage au roi, ce qui est quand même une excellente qualité. Suite à la publication d'une caricature, Charles Philipon est acquitté. Il récidive avec une lithographie intitulée Le replâtrage, représentant Louis-Philippe en maçon effaçant symboliquement les traces de la révolution de juillet. Lors de son audience du 14 novembre 1831, il démontre en transformant son portrait en poire que tout peut ressembler au roi. Honoré Daumier s'inspirera de cette fameuse poire que nos instituteurs nous ont racontée 1 000 fois quand nous étions plus jeunes. Jean-Dominique Durand en parlera mieux que je ne peux le faire.

Quatrième nomination, toujours dans le secteur de la ZAC de la Confluence, il s'agit de rendre hommage à Béatrice Arzt, également née à Lyon. Elle s'était inscrite au Barreau de Lyon dès la fin de ses études de droit en 1939, et ce, malgré les lois de Vichy, qui ont imposé un quota limité d'avocats d'origine juive. Elle entre dans la résistance et devient agent de liaison. En 1943, Jean Moulin l'invite à entrer dans la clandestinité, mais elle refuse et préfère continuer à exercer son métier d'avocat, se jugeant plus utile à cette place. Après la guerre, elle fait partie des premières femmes à passer le concours de la magistrature. Il était juste d'honorer la mémoire de cette résistante.

Sur le 7^e arrondissement, d'abord, je voudrais remercier la Maire du 7^e, Myriam Picot, qui a souhaité que nous rendions un hommage particulier aux femmes. C'est ainsi que quatre nominations sur les quatre rues que nous avons choisies pour ce Conseil municipal d'aujourd'hui sont consacrées aux femmes. La première est une écrivaine de renom. Je n'en dirai pas davantage, car chacun la connaît. Tout le monde a lu, ne serait-ce qu'à l'école primaire, des bribes de ses œuvres. Il s'agit de Georges Sand, qui est honorée – tardivement à Lyon. Je pense que nous pouvons nous en réjouir. Je tiens à souligner que Georges Sand s'est aussi beaucoup engagée pour la cause des plus pauvres. À ce titre-là aussi, elle mérite d'avoir une rue à son nom à Lyon.

Deuxième personnalité féminine extrêmement importante, qui s'est peut-être perdue un peu dans la mémoire des Français, il s'agit d'Hélène Boucher, qui, lors de sa disparition, a provoqué un émoi important parmi les Français. Je crois qu'il est important de penser à elle. Elle était aviatrice, quatrième femme en France à décrocher le brevet de pilote professionnel de transport public, détentrice de plusieurs records du monde d'aviation, mais, je voudrais le dire aussi, militante pour le droit de vote des femmes dès 1934. À ce titre, je pense qu'elle mérite de figurer dans ces quatre nominations.

Autre nomination, il s'agit d'Antoinette Fouque, qui fut psychanalyste, enseignante, critique littéraire, traductrice, essayiste. Vous le savez, Antoinette Fouque était aussi une militante féministe, cofondatrice du MLF et animatrice de son courant Psychépo. Son travail sur la différence des sexes et sur la procréation a été un enrichissement, tant du point de vue des études de sciences humaines, que pour la réflexion théorique et la réflexion militante. Fondatrice des célèbres Editions des Femmes, elle avait contribué à l'ouverture de la Librairie des Femmes dans le 2^e arrondissement, place des Célestins. Certains d'entre vous en gardent le souvenir. Créatrice également de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie, élue députée au Parlement européen, Antoinette Fouque a lutté toute sa vie pour l'émancipation des femmes. On se souvient de son engagement pour Eva Forest, Taslima Nasreen ou Aung San Suu Kyi. Je veux saluer ici la présence d'Elisabeth Nicoli et Sylvina Boissonnas, qui sont ses ayant-droit, et d'une délégation du collectif des Femmes pour la Démocratie. Merci, Mesdames, d'être venues jusqu'à nous.

Autre arrondissement, il s'agit du 8^e arrondissement, où nous honorons Chantal Sandrin, notre collègue, adjointe dans le 8^e arrondissement, qui est décédée il y a quelques temps. Franck Lévy dira quelques mots sur cette collègue que nous regrettons tous et qui a eu une activité à la fois professionnelle – elle était policière, donc j'y suis sensible – mais aussi en tant qu'adjointe au Maire du 8^e arrondissement.

9^e arrondissement, je vous propose la dénomination d'un espace public, square Michèle Segonne, en concertation avec le Conseil de quartier Gorges de Loup, Champvert, et en accord avec Monsieur le Maire du 9^e arrondissement. Il est clair que Michèle Segonne a laissé une trace extrêmement importante dans ce 9^e arrondissement. Elle était adjointe à l'Environnement, aux Espaces verts et au Développement durable, et dans diverses associations locales du domaine de la santé, de l'éducation et de l'environnement. Un square portera donc son nom.

Toujours dans le secteur du 9^e arrondissement, mais cette fois-ci dans le quartier de l'Industrie, deux dénominations, qui sont des propositions de Monsieur le Maire du 9^e, le square situé à l'ouest de la rue Michel Rosset rendra hommage à Philomène Rozan, qui fut, certains le savent, une ouvrière lyonnaise, qui mena le mouvement des Ovalistes, c'est-à-dire la première grande grève féminine en France. Il était important de remettre à l'honneur Philomène Rozan. Deuxième femme dont la portée est immense, il s'agit sur une aire entre les rues Joannès Carret et des

Docks du nom d'Alexandra David Neel, cette disciple d'Élisée Reclus, qui fut une grande voyageuse et une exploratrice passionnée par l'Inde. Elle aura désormais son nom dans le 9^e. Je crois que ce n'était que justice.

Enfin, toujours sur le 9^e, cette fois-ci dans le cadre du grand projet de Ville, de la Duchère, Jean-Dominique Durand nous en dira beaucoup plus sur François-Régis Cottin, architecte et urbaniste qui a réalisé quelques-uns des bâtiments les plus emblématiques de la Duchère, dont la fameuse tour panoramique. Je tiens à mentionner la présence de Monsieur Jean-Marc Tourret, Vice-Président de la Société académique d'Architecture de Lyon, que nous saluons tous.

Dans le cadre du grand projet de la Duchère, nous vous proposons également deux autres dénominations, proposées par la Mairie du 9^e arrondissement et le Conseil de quartier de la Duchère. Il s'agit tout d'abord, et Yann Cucherat dira deux mots, puisqu'il y est également très sensible, de Colette Besson, qui fut une athlète émérite, recordwoman de France, multichampionne, qui s'était illustrée dans bien des domaines, notamment dans la lutte contre le dopage, mais qui, surtout, a été championne olympique du 400 mètres à Mexico. Nous souhaitons honorer la mémoire de cette grande championne, qui fut également une grande éducatrice sportive. L'espace situé devant la halle Diagona portera donc désormais son nom. Enfin, Jacky Maurice, qui a été jardinier de la Ville de Lyon, affecté sur le quartier de la Duchère, a été le précurseur pour la création de jardins collectifs, l'implantation de ruches, le réaménagement du parc du Vallon, qui lui tenait particulièrement à cœur, une grande réussite qui provoque beaucoup de bien-être à la population pour les habitants. C'est donc tout naturellement que nous vous proposons de donner son nom à l'allée qui longe ce parc. Son fils, Michaël, est présent aujourd'hui parmi nous. Honorer ce soir Jacky Maurice n'est que justice.

Voilà, Monsieur le Maire, à marche accélérée, ce que je souhaitais vous dire ce soir.

M. LE MAIRE : Nous savions que ce temps était important. C'est l'occasion d'expliquer les choix réalisés par notre Conseil municipal, sur quoi ils sont fondés, sur l'ambition que nous avons en procédant à ces dénominations, en espérant qu'ils restent le plus longtemps possible dans la mémoire des Lyonnaises et des Lyonnais.

Madame Rabatel, à vous.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

C'est avec un grand plaisir et une véritable émotion que l'Adjointe que je suis, déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes, intervient ce jour sur une partie de ces délibérations qui concerne les nouveaux noms de femmes pour dix rues de Lyon.

Tout d'abord, dix noms de femmes sur 16 noms proposés – Monsieur Sécheresse, vous en avez oublié un –, cela est significatif de notre attention de la représentation des femmes dans l'espace public, afin de compenser un peu la massive représentation historique des noms masculins, à Lyon comme dans toutes les villes de France et du monde. Cette volonté fait partie des actions du premier plan puis du deuxième plan en cours pour l'égalité femmes-hommes à Lyon. Première satisfaction pour moi.

Deuxième satisfaction : il est important de voir nommées des femmes ayant eu des vies, des origines sociales, des actions très diverses, aux XIX^e, XX^e et XXI^e siècles. Je ne vais pas à nouveau les énumérer, puisque Jean-Yves Sécheresse vient de le faire.

Je me permets de prendre quatre noms en particulier, sachant que Jean-Dominique Durand en évoquera d'autres en complément.

Je veux tout d'abord dire quelques mots de Michèle Segonne et Chantal Sandrin. Ce sont deux élues adjointes des 8^e et 9^e arrondissements, disparues récemment, trop tôt. On ne parle pas toujours assez de l'engagement des élus d'arrondissement, au jour le jour, au plus proche des habitants, consacrant un temps important de leur vie pour animer et améliorer le territoire dont elles et ils ont la charge. Je n'insiste pas sur ma collègue Chantal Sandrin, puisque Franck Lévy, adjoint au 8^e, en parlera. J'ai bien connu Michèle Segonne, une femme souriante, à la fois douce et puissante, car claire et pugnace dans ses engagements. Pendant deux mandats, elle a œuvré pour concrétiser dans le 9^e arrondissement les diverses dimensions du développement durable, dont elle avait la responsabilité : l'écologie avec la création et la rénovation de jardins ou le soutien aux AMAP, la solidarité avec des cours d'alphabétisation à des étrangers ou l'attention aux travailleurs handicapés de l'ESAT Élise Rivet, situé dans le 9^e, la proximité et le dialogue avec les habitants.

Merci à Michèle et Chantal. Nous pensons à vos proches et nous ne vous oublions pas.

Un autre nom, celui de Philomène Rozan, était attendu par toutes celles et ceux qui connaissent l'histoire des ouvrières de la soierie à Lyon. C'est le nom d'une femme du peuple, qui joua un rôle majeur dans la première grande grève des femmes en France, la grève des Ovalistes. Ces dernières réclamaient une augmentation des salaires à 2 francs par jour et une réduction de leur temps de travail à 11 heures par jour. Elles gagnaient la moitié du salaire des hommes, pourtant peu élevé. 255 ouvrières en appellent très poliment à l'été 1869 à, je cite, « la bonté de Monsieur le Préfet ». Leurs revendications n'aboutissent guère, mais elles sont soutenues par un mouvement de collecte internationale pour les aider à tenir pendant un mois de grève. Du coup, Marx propose Philomène Rozan comme déléguée au Congrès de l'association internationale des travailleurs, mais c'est un homme, Bakounine, qui prendra sa place ! Tout ceci reste donc encore hélas très proche de nous : question des salaires, du temps de travail, du partage du pouvoir et des représentations entre les hommes et les femmes.

Dernière satisfaction : le nom, très symbolique à Lyon, de Suzanne Noël. Enfin une femme médecin pour un nom de rue à Lyon, ville de grands médecins hommes glorifiés par tant de noms de rues. Suzanne Noël n'est pas lyonnaise certes, mais elle a contribué à la médecine et à la vie des femmes de façon éclatante. Née en 1878, elle est dermatologue et une pionnière de la chirurgie esthétique. Elle opère les « gueules cassées » de la Première guerre mondiale et, plus tard, des résistants et des juifs recherchés par la gestapo, puis elle aidera les rescapés des camps nazis à se reconstituer. Elle est aussi du côté des femmes. Elle appelle les femmes qui travaillent à ne pas payer d'impôt, puisque l'État leur refuse le droit de voter. Elle pousse les femmes à être belles pour elles-mêmes, et pas seulement pour leurs maris. Elle est la fondatrice, en 1924, de la branche française du mouvement féminin Les Soroptimists, qui a une antenne très active à Lyon (et je les salue dans le public), mouvement qui est reconnu aujourd'hui par l'ONU Femmes. Suzanne Noël est une femme exemplaire et novatrice. Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale et des progrès des droits des femmes, honorer Suzanne Noël est une évidence qui sera appréciée à Laon, sa ville natale, où notre collègue Jean-Dominique Durand se rendra bientôt.

Merci donc, Monsieur le Maire, et merci aux Maires d'arrondissement et à Jean-Yves Sécheresse, d'avoir opté pour tous ces noms qui honorent ces femmes, mais qui honorent aussi notre Ville de Lyon !

M. LE MAIRE : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste, Radical et apparentés, Monsieur Lévy, pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck, Adjoint : Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Et je m'adresse également aux proches de Madame Sandrin, présents parmi nous aujourd'hui : Emmanuelle, Dominique, Vanessa et Jérôme. Permettez-moi également de mentionner la présence parmi nous d'Hafida Saker et de Sylvie Stefani, adjointes au Maire du 8^e arrondissement.

Il y a presque neuf mois de cela, Chantal nous quittait. Monsieur le Maire, avec Monsieur Coulon, vous avez choisi de nommer une rue du 8^e arrondissement, rue Chantal Sandrin. Je tiens particulièrement à vous remercier pour ce choix.

Chantal Sandrin était une femme engagée, qui a œuvré de différentes manières pour le 8^e arrondissement et la Ville de Lyon. Retraitée de la police, elle avait chevillées au corps les valeurs républicaines. Le choix de cette rue pour rendre hommage à Chantal Sandrin s'imposait, puisque situé au cœur du quartier qu'elle affectait tant et dont elle était investie dans le Conseil de quartier Grand Trou, Moulin à Vent et Petite Guille.

Cette nomination de rue n'est pas un geste anodin, comme l'a rappelé Jean-Yves Sécheresse. C'est une des formes de l'expression et de la gratitude que nous avons pour l'engagement associatif, humaniste de Chantal, que cela soit au sein de la Société d'encouragement des écoles laïques du Grand Trou ou encore en qualité d'adjointe au Maire du 8^e. Il y a quelques jours, nous célébrions l'anniversaire de la Charte Sapaudine, et les Pennons de Lyon peuvent témoigner de la force et du courage mis en œuvre par Chantal Sandrin pour œuvrer en toute convivialité pour le bien de la collectivité.

Donner le nom d'une rue, c'est aussi reconnaître que les valeurs que défendaient Chantal sont celles que nous voulons pour notre Ville. Nous avons eu tous beaucoup de mal à accepter cette fin, tant elle nous paraît encore injuste, tant Chantal était attentionnée, généreuse et engagée. Chantal Sandrin pratiquait une forme de bénévolat au service de l'intérêt général et du dialogue permanent avec les habitants de son quartier. Humaniste, chacun peut témoigner de cette source d'énergie faite de solidarité et de fraternité.

À sa famille ici présente, nous voulons témoigner notre soutien et notre gratitude.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je salue également et la famille et les adjointes de la Mairie du 8^e.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

2018/3912 - Dénominations de voies nouvelles et d'un espace public ZAC Confluence à Lyon 2^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il y a un temps de parole pour le groupe Centre Démocrate, Monsieur Durand, pour 5 minutes.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Parmi les nouvelles dénominations de voies nouvelles que vous nous proposez avec notre collègue Jean-Yves Sécheresse, je veux attirer l'attention du Conseil municipal sur trois personnalités très différentes, qui, chacune dans son domaine, traduisent bien la belle tradition humaniste lyonnaise à laquelle nous sommes tous très attachés : Béatrice Arzt, Louis Thomas Achille, Charles Philippon.

Je salue la présence de Monsieur Richard Arzt, qui travaille à Pékin. Il est arrivé aujourd'hui même à Lyon pour assister à notre Conseil municipal, qui va rendre hommage à sa mère.

Née à Lyon en 1913, dans une famille d'origine judéo-espagnole, Béatrice Benaroya termine ses études de droit en 1939 et devient avocate. Elle aurait pu être exclue du Barreau lyonnais dès octobre 1940 du fait des lois antisémites mises en œuvre par Vichy, mais c'était sans compter son audace et son astuce. Afin d'entrer dans le quota d'avocats juifs imposé par le régime, limité à 2 % des membres du Barreau, elle avait convaincu deux jeunes diplômés en droit de s'y inscrire, ce qui permettait d'augmenter suffisamment le nombre global d'avocats pour admettre un avocat juif de plus. Son métier d'avocate lui a donné à la fois la capacité de défendre les victimes des lois d'exclusion, et surtout une couverture pour pouvoir circuler dans la région et même ailleurs, sans trop attirer l'attention. Comme son frère, Albert Benaroya, elle entre dès 1940 en résistance, rejoignant par la suite le mouvement Franc-Tireur fondé par Jean-Pierre Lévy en 1943. Elle agit comme agente de liaison. Dès la libération, elle épouse Ernest Arzt, un médecin juif autrichien lui aussi résistant, réfugié en France, qu'elle avait caché dans la clandestinité. En 1950, elle passe le concours de la magistrature en même temps que Simone Veil. En ce lendemain de la Journée nationale de la Résistance, 75^e anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance par Jean Moulin, alors que cet après-midi même ont été remis à la Préfecture les prix du Concours national de la Résistance et de la Déportation, la Ville de Lyon honore, avec Béatrice Arzt, non seulement une femme d'une volonté et d'un courage inouïs, mais aussi les valeurs de liberté qu'elle portait en elle, un parcours professionnel difficile à accomplir pour une femme, surtout à ce moment-là, mais aussi, avec son frère et son mari, toute une famille qui s'est engagée pour que vivent dans notre pays les valeurs de liberté, de fraternité, d'égalité.

En cette année du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, et je dirais dans le même esprit que pour Béatrice Arzt, la Ville entend rendre hommage à Louis Thomas Achille, né à Fort-de-France, descendant d'esclaves déportés aux Antilles.

Ami de Léopold Sédar Senghor, qu'il a rencontré en khâgne à Paris, il devient un grand connaisseur de la culture afro-américaine qu'il découvre en enseignant le français de 1932 à 1943 dans les universités noires de Howard à Washington et d'Atlanta. En 1943, il s'engage dans les Volontaires français aux États-Unis et devient officier interprète, envoyé en Afrique du Nord libérée. Il reprend ses études à l'issue de la guerre et réussit, comme l'a indiqué Jean-Yves Sécheresse, le concours de l'agrégation d'anglais en 1946. Nommé au Lycée du Parc, il s'installe à Lyon et enseigne de longues années en classes préparatoires. Il a laissé à plusieurs générations d'étudiants lyonnais un souvenir impérissable.

Très engagé dans de nombreuses associations, lui-même chanteur, il a créé notamment en 1948 le Park Glee Club, chœur de Negro Spirituals qui devient très vite célèbre. En bon universitaire, il s'attache aussi à rassembler une importante documentation sur les musiques sacrées afro-américaines, dont le contenu très riche est en cours de versement à la Bibliothèque municipale de Lyon. Celle-ci disposera ainsi d'un fonds unique en France. Il participe aussi à la fondation de RCF en 1982. Intellectuellement et spirituellement proche de Martin Luther King, à qui notre Ville a rendu un bel hommage ces derniers temps, Louis Thomas Achille, qui avait vécu la ségrégation raciale en Alabama, était un homme de foi, un humaniste porteur d'une triple culture, européenne, américaine et africaine.

Avec Charles Philippon, né à Lyon en 1800, nous changeons d'époque, mais nous restons toujours dans l'engagement pour la liberté. Ses armes sont la plume et le crayon, au service de l'idée républicaine, dans une presse de plus en plus active malgré les censures et les procès. Il a dirigé deux publications, Le Charivari et La Caricature, sortes d'ancêtres du Canard enchaîné. Ami d'Honoré Daumier, il donne à la caricature politique et sociale une puissance qui se révèle parfois ravageuse. Le roi Louis-Philippe ne s'est jamais vraiment relevé de son fameux portrait en poire.

Ces trois personnalités lyonnaises ou non lyonnaises aident à définir un esprit lyonnais fortement attaché aux valeurs de liberté et de justice.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3913 - Dénomination d'une voie nouvelle « rue Francisque Collomb » ZAC Confluence à Lyon 2^e

M. LE MAIRE : Je voulais, en tant que Maire, dire quelques mots également.

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

Quelques mots au sujet de cette dénomination, pour laquelle nous sollicitons vos suffrages, et je veux saluer les membres de la famille de Francisque Collomb, qui sont présents. Je les salue très sincèrement.

Cela fait déjà quelque temps que nous voulions, avec la majorité municipale, et Gérard Collomb s'y était clairement engagé, rendre hommage à Francisque Collomb. Pour cela, nous cherchions un lieu emblématique de notre cité. C'est le cas aujourd'hui, puisque cette rue à laquelle nous voulons donner le nom de Francisque Collomb est située dans ce quartier de la Confluence, qui est l'emblème du dynamisme de Lyon, de sa modernité aussi, l'un des quartiers qui symbolise le plus le modèle de ville que nous défendons, en conjuguant dynamisme économique, vitalité culturelle, respect de l'environnement et mixité sociale.

Donner à cette rue de Lyon le nom de Francisque Collomb, c'est rappeler le rôle majeur qu'il a joué comme Maire dans le développement de cette Ville. Jean-Yves Sécheresse le traçait tout à l'heure en quelques mots. Je ne vais pas à nouveau développer. Il suffit d'énumérer toutes ces initiatives pour mesurer l'injuste ignorance qu'on souvent les Lyonnais de son action, une ignorance qui est peut-être le fruit d'un temps où la communication n'avait pas la place qu'elle occupe aujourd'hui.

Je ne reviens pas sur tous ces grands chantiers : le métro, la Part-Dieu, le développement de Gerland, l'implantation d'Interpol à un moment où il n'y avait aucun siège international à Lyon, le déménagement de la Foire de Lyon à Chassieu et l'amorce du très beau projet de la Cité internationale confié à Renzo Piano.

Visionnaire sur la nécessité de faire rayonner notre Ville à l'étranger, Francisque Collomb a aussi été l'artisan de son embellissement, avec ce nuancier qui donne à Lyon, en bord de Saône, l'allure de ses voisines italiennes.

Francisque Collomb était attaché au développement urbain de Lyon. Il l'était tout autant à son rayonnement culturel. Notre Ville lui doit la création du Musée d'Art Contemporain et le soutien à l'organisation d'événements culturels, tels que Octobre des arts. Elle lui doit aussi l'Institut Lumière.

Il y a le Maire, mais il y a aussi l'homme, un homme très attachant qui avait l'esprit d'équipe et le sens de l'amitié. Honorer la mémoire de Francisque Collomb, c'est aussi rappeler qu'il pouvait compter sur le dévouement d'une poignée de fidèles, comme André Soulier, Charles Béraudier ou André Mure.

Pour ma part, je l'ai rencontré régulièrement à partir des années 70, car il était très attaché à l'histoire de la communauté arménienne de Lyon,

et je peux dire qu'il est resté toujours fidèle à cet engagement au service de la mémoire.

Francisque Collomb était un autodidacte qui savait ce que représente le travail dans la vie. Un homme que beaucoup décrivent avec une infinie affection, toutes familles politiques confondues. Un être authentique comme l'histoire de notre Ville a su en révéler.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, si nous souhaitons donner le nom de Francisque Collomb à cette rue de la Confluence, c'est pour rappeler combien Lyon s'est forgée dans la continuité, par-delà les différentes sensibilités politiques de ses maires successifs. Je le rappelle tout à l'heure en début de notre session. C'est pour rappeler qu'aussi loin que l'on remonte dans le temps, aucun Maire de cette Ville n'a défilé ce qu'un autre avait commencé avant lui. Et j'ai l'intime conviction que cette constance a toujours fait la force de notre Ville.

Je vous remercie.

J'ai un temps de parole pour le groupe Les Indépendants, Monsieur Broliquier, pour 4 minutes.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement: Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

J'ai envie de dire : enfin ! Enfin, une rue de Lyon portera le patronyme de Francisque Collomb. Il aura fallu attendre neuf ans après son décès pour qu'un espace public de notre cité puisse porter le nom de cet ancien Maire de Lyon entre 1976 et 1989. Depuis 2009, j'ai demandé que Monsieur Collomb puisse avoir la reconnaissance méritée pour le travail qu'il a accompli pendant 13 années à la tête de notre collectivité.

Vous venez de tracer un très beau portrait de lui. Il était discret, écouté et respecté, et il a marqué Lyon de son empreinte. Il n'a pas été un bâtisseur tous azimuts comme son prédécesseur. Cependant, durant son mandat, Lyon est devenue moins bétonnée, plus lumineuse, plus colorée. Il a mené une politique pro qualité de vie, la qualité de vie du quotidien, pro associations aussi. Il a su prendre des décisions importantes pour l'avenir de notre cité. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, nous lui devons notamment : l'expansion du métro, la gare de la Part-Dieu, la construction du pont Winston Churchill, le lancement d'Eurexpo et de la Cité internationale, et l'installation dans la ville du siège d'Interpol. Il a su redonner des couleurs à notre Ville. Aujourd'hui, avec le recul, sur les années qu'il a passées à la tête de notre collectivité, on peut affirmer avec certitude : il a été un grand Maire de Lyon ! Respect.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3914 - Dénominations de voies nouvelles Grand Projet de Ville Duchère à Lyon 9^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, sur ce dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Centre Démocrate, Monsieur Durand, 2 minutes.

M. DURAND Jean-Dominique, Adjoint : Monsieur le Maire, je vous remercie.

Je m'arrêterai simplement sur François-Régis Cottin. Il était juste de rendre hommage à ce grand architecte, urbaniste, historien, qui a tant œuvré dans notre Ville, sa ville natale. Ses nombreuses réalisations restent des marqueurs visuels et intègrent le patrimoine du XX^e siècle. Il est logique que cet hommage se situe à la Duchère. Une importante exposition lui avait été consacrée aux Archives municipales peu après son décès. Celle-ci avait permis de prendre la mesure de l'œuvre d'un homme aux multiples talents, architecte, urbaniste, historien, érudit. En tant qu'urbaniste, il a marqué notamment de son empreinte le quartier de la Duchère, avec sa fameuse tour panoramique. Historien, il a laissé de nombreuses études érudites, parmi lesquelles s'impose une topographie de Lyon au milieu du XVIII^e siècle, déposée à la Bibliothèque municipale.

Je vous remercie d'avoir accepté cet hommage à François-Régis Cottin.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3922 - Programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 euros

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Un temps de parole sur ce rapport pour le groupe les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur Bérat, 5 minutes.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens de nouveau sur le sujet des actions de la Ville en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, en prolongement de l'annonce intéressante de débat que nous avons eu en Commission. J'interviens pour redire ce que j'ai pu dire ici depuis 2014, ainsi qu'en Conseil du 3^e arrondissement.

Quel est le problème, si j'ose dire ? À la lecture de cette délibération, nous avons toujours autant de mal à percevoir une réelle stratégie de la Ville en matière de prévention et de lutte contre la délinquance.

La première question à se poser est sans doute : faut-il une stratégie municipale en la matière ? Les faits apportent bien sûr la réponse. C'est un oui évident, il suffit de suivre l'actualité locale :

- Le Maire du 3^e, lors du dernier Conseil d'arrondissement, Monsieur Sécheresse en Commission, ont reconnu que les agressions sont de plus en plus violentes, même si, dans une récente interview à la radio, Monsieur Sécheresse, vous avez semblé vous polariser sur les violences en marge de compétitions sportives ou les affrontements entre extrême gauche et extrême droite. C'est à mon avis une vision un peu parcellaire de la problématique, car cette tension et cette violence sont le quotidien de beaucoup de Lyonnais.

- Nous nous souvenons que Lyon est la ville où Marin a été victime d'une barbarie au quotidien, un événement dramatique qui traduit cette hyper violence gratuite qui vient bouleverser la vie de la victime. C'est un véritable poison par ailleurs pour notre cohésion sociale, puisque nous savons qu'un tel événement dissuade de nombreuses personnes d'exercer leur responsabilité citoyenne. Je pense que, comme moi, vous avez entendu de nombreux Lyonnais vous dire après cet événement : « J'ai demandé à mon mari, à mes enfants, de ne jamais s'interposer dans ce genre de situation. »

- L'actualité, c'est aussi la flambée de violence à la Duchère il y a quelques jours, montrant une menace latente de comportements collectifs inacceptables.

- L'actualité, c'est le constat de l'effet plumeau suite à la mise en place des expérimentations de la police de sécurité au quotidien. Le renforcement des moyens dans certains secteurs sensibles se traduit par un déplacement des délinquants.

- L'arrivée des beaux jours, c'est aussi l'éclosion de ces salons de jardin urbains, où quelques-uns squattent le trottoir avec leurs chaises pliantes pour marquer un territoire ou assurer une fonction « drive » pour leurs trafics. Constat un peu folklorique, mais ô combien nuisant pour les riverains, qui doivent se retrancher dans leur intérieur.

Vous me répondrez probablement, comme le faisait Gérard Collomb, que les statistiques des crimes et délits traduisent une situation moins

grave à Lyon qu'ailleurs. Sans doute mentionneriez-vous une fois de plus le cas de Marseille.

Je dois dire qu'il est assez difficile d'obtenir ces statistiques au niveau local sur ces questions, mais j'en ai cependant trouvé une relativement intéressante, celle des crimes et délits dans les transports en commun. Alors, c'est vrai, les faits ont augmenté de 22 % à Marseille en 2017, mais, à Lyon, la progression a été de 36 % ! Et ce n'est pas un cas général, car, à Nice, on note en revanche un recul de 40 %.

Alors, face à ce panorama, je persiste à dire que l'on peut s'interroger sur une stratégie de lutte contre la délinquance déclinée par cette délibération. Monsieur Brumm, lors du compte administratif, vous nous interrogiez sur les dépenses et sur ce que nous proposons comme économies. Là, ce ne sont pas des économies. 180 000 euros de financement pour cette action, cela paraît finalement très limité. Par ailleurs, on constate qu'une part importante des moyens est centrée sur des objectifs certes utiles, mais qui ne sont pas en lien direct et immédiat avec la prévention de la délinquance : 27 % du budget pour l'accès au droit et les actions de citoyenneté, 39 % pour l'aide aux victimes. Bien sûr, l'aide aux victimes, c'est essentiel, mais cela peut relever d'une autre programmation, et, surtout, la meilleure aide aux victimes, c'est de faire qu'il y ait de moins en moins de délits et de crimes.

Un dernier chiffre significatif : 1,3 % des moyens sont consacrés à la lutte contre la radicalisation, sujet pourtant ô combien capital ! À ce niveau, je dirais que c'est une trace d'action. Pour ma part, je crois à l'homéopathie, mais en matière de santé, pas en matière de sécurité.

Si je comprends bien la délibération, nous sommes dans la dernière année de la programmation. C'est donc le bon moment pour mettre les choses à plat, pour construire des réponses plus pertinentes. Et je vous dis, Monsieur Sécheresse notamment, notre disponibilité pour contribuer de façon constructive à cette réflexion dans le cadre de la Commission Sécurité. Les sujets ne manquent pas :

- Comment éradiquer la délinquance violente de bande ?

- Comment reprendre possession de l'espace public quand c'est nécessaire ? Vous avez sans doute vu comme moi qu'une circulaire récente du ministère de l'Intérieur rappelle que, pour l'utilisation des crédits en matière de prévention de la délinquance, il faut donner, parmi les priorités, la priorité accordée à l'amélioration de la tranquillité et à la prévention dans les espaces publics.

- Quelle contribution Ville et Métropole peuvent-elles apporter au combat contre le harcèlement scolaire, notamment au niveau du collège ? Quelle réponse à ce phénomène, qui touche, je le rappelle, selon les estimations, 10 % des élèves ? Vous le savez sans doute, la Région pour sa part s'engage sur ce sujet sur sa compétence en matière de lycées.

Nous allons voter cette délibération, car nous ne doutons pas des projets portés par ces associations, mais nous ne voyons toujours pas en quoi cet assemblage de projets permet de répondre complètement aux défis de sécurité auxquels notre cité fait face. Et je vous redis notre disponibilité pour travailler à une réelle stratégie volontariste en matière de lutte et de prévention de la délinquance, car les temps nous imposent d'avoir une telle stratégie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bérat. Quelques éléments de réponse, Monsieur Sécheresse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Oui, très rapidement. Il est vrai que vous intervenez chaque année sur ce thème et je suis heureux que vous constatiez enfin le fait qu'il peut y avoir une stratégie. C'est déjà bien. Ce n'était pas exactement la teneur de vos interventions il y a deux ou trois ans. Nous progressons.

Par ailleurs, en ce qui concerne vos idées, vos propositions, je suis tout à fait partie prenante d'un débat si vous le souhaitez en Commission à une période dont il faudra convenir. Néanmoins, faites attention au « y a qu'à », surtout en matière de sécurité et de prévention. Je pense que vous êtes sur la mauvaise pente de ce point de vue-là. Il ne s'agit pas de faire de l'agitation, mais il s'agit de mettre en place des politiques concrètes.

Vous le savez, la programmation que nous votons aujourd'hui est en vérité issue d'une politique partenariale. Si vous voulez la remettre en cause, vous le pouvez toujours, mais je vous rappelle pour mémoire qu'il s'agit du Procureur de la République, du Directeur départemental de la Sûreté, du Préfet, de l'ensemble des autorités académiques, etc. Vous l'avez compris, même si tout ceci concerne le territoire de la Ville de Lyon, il ne s'agit pas de la mobilisation de la Ville de Lyon. Nous le voyons dans les CLSPD d'arrondissements – nous avons neuf arrondissements, neuf CLSPD. D'ici l'été, trois sont programmés, dans les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements. Nous travaillons. Si vos idées peuvent alimenter nos réflexions et notre combat, je serai le premier à être ravi.

En ce qui concerne les partenaires, cela se confond avec le travail mené par Monsieur Lévy, ou Monsieur Le Faou, etc. Il s'agit de l'habitat, de l'éducation populaire, des MJC, des centres sociaux, des lycées, des collèges. Je suis extrêmement attaché et j'attends de la Métropole que nous puissions territorialiser autour des collèges et mobiliser l'ensemble des forces qui pourraient lutter efficacement, non pas contre la délinquance, mais contre les risques de délinquance en faisant en sorte que les enfants puissent être accueillis, notamment le vendredi à 17 heures, quand ils sont un peu laissés sur le trottoir, parce que la maman travaille dans une tour de la Part-Dieu ou parce qu'ils sont laissés un peu à l'abandon, un vendredi avant 15 jours de vacances scolaires ou avant les grandes vacances. C'est cette prise en charge que nous souhaitons construire avec la Métropole. Nous progressons en ce moment. Cela sera, je l'espère, une réussite.

Lyon vient d'être le théâtre de grandes rencontres sportives, Yann Cucherat en a parlé. Vous le savez ces événements avaient un enjeu important en matière de sécurité.

Je voudrais, plutôt que de polémiquer, remercier l'ensemble des forces qui ont participé à cette réussite. Par exemple, nous avons accueilli une finale de la Coupe Europa entre l'Atlético de Madrid et l'Olympique de Marseille. Vous vous souvenez dans quelle tension nous étions. Je vous rappellerai simplement qu'en ce qui concerne la Ville de Lyon, quatre arrestations ont eu lieu, dont trois par le GOM. Je voudrais remercier notre Police Municipale et en particulier les agents du GOM qui travaillaient, en l'occurrence ce soir-là, jusqu'à 3 heures et demie du matin. Je remercie également les forces de la Police nationale, les sapeurs-pompiers, qui ont été aux avant-postes. Tout s'est bien passé. Nous nous en sommes tous réjoui. Cela montre que, dans le domaine sportif, comme dans d'autres domaines, parce que nous avons des capacités à sécuriser la Ville, nous pouvons accueillir pour les prochains mois et les prochaines années d'autres événements sportifs de ce calibre, pourquoi pas d'ailleurs une finale de la Champion's League au Groupama Stadium. Je pense que la Ville après l'Euro 2016 et sa fan zone de 32 jours est tout à fait habilitée à faire face et nous en serons ravis. De le faire avec le mouvement sportif, c'est bien entendu quelque chose d'absolument épatant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3911 - Lyon 7^e - Adaptation de l'opération n° 07308001 - Ilot Parmentier - Acquisition et aménagement de l'espace paysager et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 programme 00012

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Une petite minute de présentation sur ce dossier Espaces verts.

Jeudi dernier, nous avons présenté avec le Maire de Lyon notre ambition pour le végétal à Lyon, une ambition forte qui prévoit sur ce mandat 32 millions d'euros, mais les budgets sont relatifs évidemment.

Je ne reviens pas sur les bénéfices pour les habitants, puisque, vous le savez désormais, 1 euro investi dans les espaces verts en rapporte 7 dans différents domaines : social, environnemental, attractivité, etc. Bien entendu, ce gain n'est pas valorisable pour le compte administratif.

Cette ambition rejaillit sur l'ensemble des arrondissements, comme le 7^e arrondissement, avec le jardin lafrate à Gerland, qui ouvrira dans quelques semaines, et l'îlot Parmentier, qui devrait être livré à la rentrée scolaire 2019. Ce parc correspond plutôt à un lien vert, qui permettra de rejoindre dans un cadre végétal les rues Grignard et Jaboulay. Il apportera notamment un nouvel espace de jeux et de nature pour les élèves des trois écoles situées à proximité, plus généralement pour les riverains pour lesquels l'offre de nature dans le quartier est plutôt faible.

Notre ambition vise en effet à poursuivre le maillage d'espaces verts. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour le quartier qu'il était important de partager, d'autant qu'à la fin du mandat, nous aurons créé au moins un nouvel espace vert dans chaque arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Un temps de parole pour Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, 5 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Cette délibération me permet tout d'abord de partager ma satisfaction avec vous, satisfaction de voir combien d'autres Maires d'arrondissement ont embrayé derrière les élus du 1^{er} arrondissement et mènent désormais avec nous le débat que nous avons engagé dès 2014 pour défendre la proximité, pour proposer une meilleure gestion de nos équipements municipaux, et pour demander tout simplement le respect de la loi Paris-Marseille-Lyon, telle qu'elle est reprise d'ailleurs dans le code général des collectivités territoriales.

Cette délibération me permet également de souligner tout ce que nous avons entendu de contradictoire dans cette assemblée ce soir, au sujet de notre rapport à la loi. Ainsi, Monsieur Brumm a affirmé tout à l'heure à l'occasion de la contractualisation financière entre l'État et notre Ville, qu'il était, je cite, « légaliste ». Monsieur le Maire, vous vous êtes appuyé sur cette argumentation légaliste de votre Adjoint pour nous appeler à voter cette contractualisation. Vous étiez donc vous-même légaliste cet après-midi, vers 16 heures. Pourtant, vous ne l'étiez pas une heure avant, vers 15 heures, quand il s'agissait de répondre à Monsieur le Maire du 6^e arrondissement au sujet de la loi PML. Vous expliquiez en effet que nous pouvions avoir des interprétations différentes de la loi et que, surtout, cette loi était trop ancienne pour être valablement appliquée. Vous n'étiez de nouveau plus légaliste vers 16 heures 30 quand vous répondiez à Monsieur le Maire du 2^e arrondissement sur le même sujet. Donc, des positions différentes à une demi-heure d'intervalle, dans la même après-midi et dans la même assemblée, avouez qu'il y a de quoi s'y perdre.

Parce que, si vous êtes légaliste comme vous l'affirmez parfois, Monsieur le Maire, y compris devant les parents d'élèves, qui, parfois, occupent les écoles pour exprimer leur mécontentement par rapport à des enfants qui dorment à la rue, il faut appliquer la loi y compris quand elle ne vous convient pas. Vous ne pouvez pas prétexter que la loi PML a 35 ans pour ne pas la respecter. Ou alors, il faudrait aussi accepter que des citoyens et des citoyennes nous rétorquent que, le Code civil datant de 1804, ils se passeront aussi de la respecter.

Votre argumentation, Monsieur le Maire, m'a fait penser à ces automobilistes peu responsables, qui ne payaient pas leurs contraventions quelques mois avant les élections présidentielles, argumentant que, de toute façon, il y aurait une amnistie, donc payer ses PV serait inutile.

Finalement, votre position aujourd'hui face à la loi PML revient à faire comme ces automobilistes en prétextant une évolution réglementaire nécessaire, à venir, ou espérant je ne sais quelle décision venue d'en haut. Convenez que cela n'est pas tenable.

Alors, Monsieur le Maire, la loi est là pour l'instant et nous devons l'appliquer, elle s'applique à nous. Il en sera ainsi pour cet espace vert au cœur l'îlot Parmentier, dans le 7^e arrondissement. On le sait, il a une superficie de 1 500 mètres carrés, c'est-à-dire qu'il fait moins d'un hectare. De plus, il a été réalisé grâce à la concertation menée très bien entre la Mairie du 7^e arrondissement et le Conseil de quartier. Il y aura d'ailleurs des activités de jardinage en proximité. C'est une très bonne chose. C'est donc un équipement de proximité tel que le prévoit la loi.

Je vous demande donc d'acter que cet équipement reviendra de droit en gestion à la Mairie du 7^e arrondissement et cela demandera le vote d'un nouvel inventaire des équipements de proximité du 7^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je ne veux même pas polémiquer avec vous, Madame la Maire.

C'est gentil de me rapprocher des automobilistes, sauf que, moi, je vous propose une démarche. Je ne fais pas simplement de l'abstraction, je vous propose une démarche et une démarche qui vise à trouver l'applicabilité de la loi dans un espace plus moderne aujourd'hui, car vous faites comme si rien n'avait bougé par ailleurs.

Ensuite, puisque vous me taquinais sur les parcs, je vous rappelle que le parc des Chartreux fait plus d'un hectare. Donc, si j'applique la loi, je vous le retire du 1^{er} arrondissement pour le ramener à la Ville. Ce sont tous ces éléments un peu éparés et divers que je vous propose que nous traitions ensemble. Si vous venez, très bien, si vous ne venez pas, ne venez pas. Je suis dans cette démarche extrêmement ouverte pour essayer de mettre en place un nouveau mode de fonctionnement dans notre Ville.

A bon entendeur, salut !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3924 - Lyon 5^e - Lancement de l'opération n° 05348001 « Aménagement du Parc promenade Elise Rivet » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020 » - Programme 00012

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

C'est un projet qui concerne le 5^e arrondissement et c'est un projet qui est cher au 5^e arrondissement, en particulier à Céline Faurie-Gauthier, et je la comprends, car il s'agit de créer un nouveau parc promenade d'une surface de 8 000 mètres carrés, soit l'équivalent du parc de la Passerelle que nous avons ouvert ensemble en 2014.

C'est donc un projet majeur pour l'arrondissement, qui a été construit en intelligence avec le promoteur Pitance, qui réalise une opération immobilière à proximité et avec la Métropole, ce qui permet d'étendre l'emprise du projet.

Évidemment, le futur programme comprendra des jeux et la relocalisation du jardin partagé actuel, et permettra de rejoindre à pied la rue des Noyers à la rue Joliot Curie.

C'est un beau projet, un projet complexe également, du fait de la topographie des lieux, mais qui devrait pouvoir ravir les habitants à l'été 2019 si tout va bien.

Céline, je me doute que tu souhaites apporter quelques précisions, car tu es également adjointe aux Liaisons vertes dans le 5^e arrondissement, et ce sera une belle liaison verte !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai un temps de parole pour le groupe Centre Démocrate, Madame Faurie-Gauthier, 3 minutes.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, Cher Alain,

Je ne doute pas que tout ira bien et que ce sera livré mi-2019.

Pour connaître les restrictions budgétaires auxquelles nous devons faire face, nous savons ô combien mobiliser les investissements, y compris les investissements prévus, ne va pas de soi. Alors, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, merci pour la création de ce nouveau parc dans le 5^e.

Merci, Messieurs les Adjointes aux espaces verts et à l'urbanisme, qui faites en sorte de veiller à ce que notre Ville rime avec logement, équipements, entreprises, mais aussi avec arbres, jardins, plantes, faune, car nous savons les bienfaits de la nature – tu le dis souvent, Alain – sur le thermomètre de la santé d'une ville. Pour notre cadre de vie, mais aussi pour que, demain, sous les chaleurs intenses que nous aimerions éviter, elle soit respirable.

Merci également à la société SLC Pitance, avec laquelle la Direction des espaces verts et du foncier a pu construire ce projet sur un terrain qui lui appartient et qui nous le rétrocède.

Oui, merci à vous, mais merci tout d'abord aux habitants, qui, dès 2002, avaient imaginé cet espace, un espace vert oui, mais aussi de liaison piétonne entre le quartier de Ménival et le quartier de la Plaine. Oui, cela fait 16 ans, Monsieur le Maire, que cette idée a germé dans les Conseils de quartier. Ce projet va aboutir : la détermination justifiée mène au résultat. C'est ainsi que nous concevons la politique dans notre groupe.

Justifiée notamment car il s'agit d'un quartier en Politique de la Ville, et si nous voulons atteindre nos objectifs de ville inclusive et ne pas laisser les ghettos gagner, alors, vous en conviendrez, nous devons redoubler d'efforts. Nous avons pris connaissance avec intérêt des propositions nationales en matière de Politique de la Ville, et il est vrai que permettre à tous de trouver un emploi, de favoriser la mobilité et de trouver un logement est une priorité, tout comme il est fondamental de poursuivre la transformation urbaine de ces quartiers, pour qu'ils deviennent – et le plus rapidement possible – des quartiers comme les autres.

Oui, ce parc n'est pas seulement un espace de confort qui pourrait se faire ou pas, c'est aussi un signe, un signe de plus qui montre que les pouvoirs publics sont présents dans un quartier, Ménival, qui certes n'est qu'en veille active dans la Politique de la Ville, mais dans lequel pour de nombreux habitants terminer le mois est un défi renouvelé. Cet espace ne remplacera pas les vacances à la mer ou les week-ends à la montagne, mais il offrira un espace de repos, de détente et de jardinage, grâce au jardin partagé de l'association AJC, très active pour que ce jardin soit aussi un support pédagogique.

Alors, pour tous les habitants de ce quartier et du quartier voisin qui sont venus aux réunions de présentation de ce projet très attendu, merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3908 - Dénomination d'un espace public « square Michèle Segonne » à Lyon 9^e (rectificatif)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3910 - Renouveau de la convention cadre concernant l'emploi des intervenants sociaux en commissariats

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3915 - Dénominations de nouveaux espaces publics quartier de l'Industrie à Lyon 9^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3916 - Dénominations de voies et d'espaces publics nouveaux ZAC Girondins à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

2018/3926 - Institution de servitudes d'utilité publique - Ancienne usine à gaz (AUG) La Mouche - ZAC porte Ampère à Lyon 7^e

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces rapports. Nous les avons déjà présentés.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/3917 - Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du Programme d'intérêt général Habitat Indigne et Dégradé pour les années 2018 à 2022

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2018/3918 - Programmation financière 2018 au titre de la Politique de la Ville (volets social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 270 700 euros

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2018/3919 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 38 000 euros

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2018/3925 - Participation financière à la production de logement social - Autorisation de signature de conventions - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ces quatre délibérations.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(Rapport n°2018/3925 : Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3920 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2018 pour un montant total de 48 350 euros

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

2018/3921 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797 euros

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/3923 - Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 euros

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

2018/3885 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la compagnie Les Mains, Les Pieds et La Tête Aussi (MPTA), pour un montant de 51 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Monsieur Loïc Graber, une information. Nous avons reçu, la Ville de Lyon, lors de la 3^e édition du Prix international de la CGLU Culture 21, qui se déroulait à Mexico, le prix concernant la Charte de la coopération culturelle de Lyon. C'est dire que cette reconnaissance est pour nous un véritable signal de ce travail mené dans notre Ville, qui permet de faire travailler toutes nos institutions culturelles, dans tous les quartiers, vers les publics empêchés. Je suis très fier que ce dispositif ait reçu ce prix.

M. GRABER Loïc, rapporteur : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je me permets de m'associer à vos propos et de féliciter pour l'obtention de ce prix à la fois les équipes de la DAC, de la Mission de Coopération culturelle autour de Marc Villarubias et de la trentaine d'acteurs impliqués dans la Charte,

Le rapport 3885 porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la compagnie MPTA et pour la subvention spécifique au festival Les Utopistes, qui démarre ce jeudi 31 mai jusqu'au 9 juin. Ce festival en biennale, qui monte en puissance en 2018 et dont la qualité doit être soulignée, voit l'ensemble de ses tutelles abonder davantage en fonctionnement, d'où une évolution de nos financements également.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, 3 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : La compagnie Les Mains, Les Pieds et La Tête Aussi (MPTA) est une compagnie que nous connaissons bien, puisque ses bureaux sont situés au sein du village Sutter dans le 1^{er} arrondissement, et elle est menée par Mathurin Bolze, qui a considérablement contribué et qui contribue à l'évolution des arts du cirque.

C'était pour vous dire notre satisfaction de voir combien notre Ville soutient désormais les arts circassiens, soutient cette compagnie au travail remarquable. En effet, comme l'a fait Monsieur l'Adjoint à la Culture, je veux rappeler que cette compagnie rayonne en France, en Europe et dans le monde, mais revient régulièrement dans notre Ville. C'est le cas avec Les Utopistes, du 31 mai au 9 juin prochain, avec un partenariat de toute beauté avec le Théâtre des Célestins. Donc, avis très favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Cela fait 10 ans que nous soutenons ardemment.

Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3891 - Approbation d'une convention pour l'organisation du prix René Leynaud et du règlement du prix

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. LE MAIRE : Madame Granjon, non inscrite, 2 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Je profite de cette délibération pour évoquer le sujet très épineux de l'extrême droite dans notre Ville. En effet,

le choix de René Leynaud comme référence pour ce prix littéraire n'est pas anecdotique. C'est autant le journaliste et le poète que le résistant au nazisme qui sont évoqués dans ce choix.

Lyon, capitale de la Résistance, s'honore à soutenir et être partenaire d'un prix où se mêlent la création et l'engagement artistiques, exprimés en ces termes par le projet.

Mais, si soutenir les créations porteuses de l'esprit de la Résistance est une belle chose, cela ne suffit pas à honorer la mémoire de la Résistance dans notre Ville, où pullulent les groupuscules d'extrême droite, qui se sentent propriétaires de certains territoires, au point que certains arrondissements semblent devenir des no go zones pour les militants antiracistes, comme pour les mouvements LGBTI, puisqu'ils n'ont plus le droit d'y manifester !

Samedi 26 mai, une nouvelle manifestation a eu lieu à Lyon contre ces groupuscules d'extrême droite et, en particulier, pour la fermeture des lieux appelés le Bastion social et le Pavillon noir. Cette manifestation était commune à d'autres villes, comme Strasbourg et Marseille par exemple, qui sont elles aussi confrontées à l'implantation de lieux estampillés identitaires. 1 500 Lyonnais et Lyonnaises ont défilé entre autres sous les fenêtres de notre Hôtel de Ville, en scandant notamment : « Bastion social et Pavillon noire, que fait Gérard Collomb ? Que fait la Ville de Lyon ? » En clair, nos concitoyens interrogent à la fois le ministre de l'Intérieur, comme l'a fait Thierry Michels, député LREM de Strasbourg et l'exécutif de notre Ville.

Lors de ma dernière intervention sur le sujet, vous m'avez dit qu'il fallait du temps pour faire les choses dans les règles et vous avez laissé entendre que vous étiez également favorable à la fermeture de ce lieu.

Ma demande aujourd'hui ne cherche ni l'effet d'annonce ni la polémique. Je voudrais simplement savoir où la Ville en est à propos de ce fléau. Quelles actions peuvent être menées par nous, les élus, les politiques, conjointement, pour montrer une unité contre les partisans de la haine ? Car il y a urgence !

Notre Ville n'est plus seulement le laboratoire de ces groupuscules extrémistes. Elle est le point de départ d'actions plus que limite, comme l'opération de Génération identitaire à la frontière italienne. Elle est un modèle pour l'essaimage sur le territoire national de lieux xénophobes comme le mal nommé Bastion social, dont les objectifs sont en complète contradiction avec notre Constitution, qui ne fait pas de différences liées à l'origine, au genre ou à l'orientation sexuelle.

Lyon va même devenir un lieu de formation de ces « élites » extrémistes, en accueillant la pseudo-académie de sciences politiques de Marion Maréchal. Je suis inquiète, car nous savons tous ici que cette école véhiculera les idées nauséabondes du fascisme et fera un peu plus de notre belle ville un vivier de l'extrême droite française.

Monsieur le Maire, certains sujets doivent nous rapprocher. Il me semble que celui-ci en est un. J'espère que nous arriverons enfin à travailler collectivement autour de ce problème, afin que notre Ville reste un territoire où chacun et chacune peut trouver sa place et ce, quels que soient ses origines, son pays de naissance, sa confession ou son orientation sexuelle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Granjon. Je pense qu'il n'y a pas que ce sujet qui puisse nous rapprocher, mais tant mieux s'il y a au moins celui-là. J'essaierai de vous en trouver d'autres. Je ne veux pas allonger le propos ce soir, mais sachez que ma détermination est totale. Je l'ai déjà dit, cela ne se fait pas en séance et nous aurons l'occasion de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour lutter contre cette gangrène qui s'installe à bas bruit, enfin de moins en moins à bas bruit, sans parler de l'installation d'une université à Lyon. Je pense que c'est d'ailleurs ce qui attire aussi le regard d'un certain nombre de journalistes. A suivre donc.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3901 - Programmation Tout l'monde dehors ! 2018 - Approbation de conventions types

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération concerne la programmation du festival Tout l'monde dehors. Depuis maintenant plus dix ans, Lyon déploie ce festival, où s'entremêlent notamment spectacle vivant, cinéma de plein air, bal et musique. Tout l'monde dehors qui s'est imposé au fil des années comme la plus grande manifestation publique gratuite du territoire lyonnais concerne 294 rendez-vous sur les 360 que compte la programmation Fêtons l'été. Dans le souci d'une transversalité efficace, nous souhaitons en effet lui associer les programmations de plusieurs structures culturelles publiques, telles que le Musée des Beaux-Arts, les Archives municipales, le Transbordeur, pour ne citer qu'eux.

Pour tous les habitants et plus particulièrement ceux ne pouvant partir en vacances cet été, la volonté reste d'offrir un choix toujours plus large, toujours plus diversifié, afin que personne ne se sente exclu de ce dispositif.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, 4 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Nous avons bien conscience que nous devons faire parfois des choix, y compris en matière de politique culturelle, pour permettre l'émergence de nouveaux projets ou d'accroître notre soutien à telle ou telle compagnie. Ceci dit, ces choix doivent se faire à notre sens de manière très réfléchie, et nous ne pouvons pas partager le choix que fait notre municipalité de réduire le budget accordé à Tout l'monde dehors, une réduction de 17 %.

Nous ne pouvons accepter ce choix sur cet événement-là, qui concerne de très nombreux Lyonnaises et Lyonnais qui ne peuvent pas partir en vacances durant l'été, qui est une manifestation gratuite, qui permet à des familles de découvrir un certain nombre de propositions artistiques.

Nous ne pouvons pas cautionner non plus les moins 30 % que subissent le CMTRA, le Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes, et nous tenons à réaffirmer tout notre soutien aux Jeudis Musique du Monde, qui se déroulent au sein du Jardin des Chartreux.

Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous ne voterons pas contre, car nous ne voulons pas nuire aux associations, mais nous ne cautionnons pas cette baisse de 17 %.

M. LE MAIRE : Merci. Pour le groupe Lyon Écologie et Citoyens, Madame Gilda Hobert, 4 minutes.

Mme HOBERT Gilda : Merci, Monsieur le Maire.

Lyon est ville d'arts, de festivals, de rencontres. Tout l'monde dehors est l'événement culturel lyonnais ouvert à tous. C'est ainsi qu'il a été voulu.

Il doit son origine, rappelons-le, à la volonté de permettre aux Lyonnais qui ne peuvent pas partir en vacances d'accéder gratuitement à des spectacles durant la période estivale. Les charentaises, la chaise longue, le lionceau qui ont accompagné nos étés, brillent encore dans nos souvenirs, et, avec eux, le spectacle vivant, acrobatique, dansé, joué, chanté, tandis que nous assistons sous les frondaisons de nos parcs aux performances de nos artistes locaux souvent talentueux.

C'est bien évidemment favorablement, très favorablement, que nous voterons les subventions dédiées à l'événement Tout l'monde dehors. Nulle part ailleurs ces cadeaux ne sont offerts aux publics de tous âges, permettant de voir se rapprocher des citoyens de tous quartiers, de toutes appartenances sociales, initiant des rencontres chaleureuses. Je veux saluer ici l'engagement des services qui mettent tout en œuvre pour le bon déroulement des événements.

Le contexte national de baisse des dépenses publiques engendre une diminution des ressources de nos collectivités locales. Cependant, la Ville de Lyon qui consacre à l'éducation, à la jeunesse et à la culture un budget d'importance, continue d'investir dans de nouveaux groupes scolaires, vient de créer trois bibliothèques – un record national –, soutient lieux et équipes artistiques, ainsi que des événements culturels de genres éclectiques : Quais du Polar, Lyon BD, les Assises du roman, la Semaine du rire, la Biennale de la Danse et le défilé, mais encore pour

très bientôt le festival Utopistes, une virevolte artistique qui s'invite dans les théâtres et également dans des lieux de verdure. Ces derniers, qui bénéficient d'une attention et d'un budget généreux, ainsi que ce fut dit lors d'une conférence de presse le 22 mai, assurent aux Lyonnais une qualité de vie saine dans leur quotidien et accueillent des spectateurs pour leur plus grand plaisir.

À ce propos, permettez-moi, Monsieur le Maire, de nourrir une petite inquiétude pour l'avenir de Tout l'monde dehors, qui pourrait voir se former des nuages au-dessus de nos espaces verts. Le budget par arrondissement a fléchi au fil des années et le soutien financier de l'année 2018 aux arrondissements a été également grevé, enregistrant même des coupes substantielles sur les événements dits incontournables. Certains même se sont vus totalement dépourvus de leurs subventions, entraînant une annulation de l'événement.

Si la baisse des dotations de l'État peut jouer sa part dans ces coupes imprévisibles et imprévues jusqu'à peu, s'il est vrai qu'un événement doit parfois prendre une orientation différente, évoluer, on doit s'interroger alors sur le devenir de Tout l'monde dehors. N'aurons-nous pas à réexaminer son cadre, son organisation ? Faute de quoi, qu'advient-il de son caractère généreux, qui en a fait, jusqu'ici, son originalité ?

Monsieur le Maire, je sais votre attachement à ces principes, et je sais aussi celui de nos collègues adjoints sur les grands événements et la culture. C'est pourquoi ne devons-nous pas, dans un avenir proche, entamer une réflexion objective sur le sujet, sans cesser d'être guidés par l'intérêt collectif et particulièrement celui du public éloigné de la culture ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vais répondre moi-même. Vous l'avez dit, chère collègue, je crois être particulièrement attaché par les années qui m'ont marqué en charge de la Culture, mais aussi des événements. Je pense également que ce n'est pas une bonne nouvelle de diminuer les budgets, mais c'est également l'occasion de se poser des questions. Nous avons déjà commencé à imaginer que ces fêtes d'été, cette présence dans les arrondissements, dans les quartiers, d'une activité culturelle, méritaient d'être renforcées, peut-être au sens d'inventer un nouveau dispositif et de s'appuyer peut-être davantage sur nos institutions, en concluant des partenariats d'une nouvelle manière. Votre proposition de réfléchir est à l'ordre du jour et nous ne manquerons pas, avec Yann Cucherat, qui est en charge des grands événements et des événements de cette Ville d'imaginer la suite. Nous sommes bien d'accord que l'été doit être une traversée agréable pour tous ceux qui sont là, ceux qui ne partent pas longtemps et qui ont besoin d'avoir une vie aussi dans les quartiers et de rencontre avec les acteurs culturels.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3879 - Approbation de tarifs 2018-2019 - Orchestre National de Lyon et Auditorium Maurice Ravel

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3880 - Approbation de conventions de mise à disposition à titre gracieux d'espaces des archives municipales conclues entre la Ville de Lyon et diverses associations (rectificatif)

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3881 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et TCL / SYTRAL pour les expositions du Musée d'Art Contemporain présentées jusqu'à juillet 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3882 - Approbation de conventions de coproduction pour la réalisation de films documentaires sur l'histoire de Lyon - Archives municipales

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3883 - Approbation du partenariat entre plusieurs établissements culturels de la Ville de Lyon et l'association Lyon BD dans le cadre du festival Lyon BD 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3884 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, Lyon Parc Auto et l'imprimerie Chirat, dans le cadre de l'exposition Andy Warhol Ephemera du 28 mars au 16 septembre 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3886 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la DRAC de Bourgogne Franche-Comté pour le dépôt provisoire du Trésor de Cluny

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

2018/3887 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre, pour l'orga-

nisation de deux cycles de cours pour l'année 2018-2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3888 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Lyon City Tour

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3889 - Programmation financière 2018 au titre du volet culture de la Politique de la Ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 284 800 euros

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3890 - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de l'association Club de Saint-Rambert, pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e, afin d'organiser un gala de danse les 22 et 23 juin 2018 - EI 09 048

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3892 - Attribution de la redevance d'archéologie préventive (subvention de fonctionnement 2018) au Service archéologique de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3893 - Approbation des tarifs de la billetterie de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon (abonnements, pass, location) et de mises à disposition des espaces

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3897 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium National de Lyon, le SYTRAL et KEOLIS pour la saison 2017-2018 et le lancement de la saison 2018-2019

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3900 - Approbation d'une convention de mécénat en numéraire entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et la MATMUT

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3903 - Déclaration métropolitaine de coopération culturelle 2017 à 2020 : demande d'approbation par le Conseil municipal et demande d'autorisation de signature par le Maire de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3904 - Lancement de l'opération n° 05018530 « Musées d'Histoire de Lyon MHL Gadagne - Modernisation des expositions permanentes » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 », programme 00005

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3905 - Approbation d'un contrat de billetterie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'EPIC Festival Jazz à Vienne, pour le concert de l'Orchestre National de Lyon au Festival Jazz à Vienne du 12 juillet 2018

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3906 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et le Grand Café des Négociants, dans le cadre de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)

2018/3907 - Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces des archives départementales et métropolitaines et de prêt d'ouvrages établie entre la Ville de Lyon et le Département du Rhône

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ces 20 dossiers. Vous me permettez d'avoir une attention particulière sur Lyon BD Festival, qui démarre le 8 juin prochain et qui va marquer l'ensemble de nos institutions culturelles pendant trois jours.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3894 - Attribution d'une subvention d'investissement de 55 000 euros à l'association des Amis de l'Île Barbe pour l'achèvement des travaux de restauration de la Chapelle Notre-Dame sur le site de l'Île Barbe - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Adaptation de l'opération 09SEBAR2 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme 20005

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2018/3895 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 4 500 euros

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2018/3896 - Adaptation de l'opération n° 60047522 « Désinfestation de divers sites » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-4, programme 20005

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2018/3898 - 20^e anniversaire de l'inscription du site historique de la Ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO - Attribution de subventions à différents acteurs culturels dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Approbation d'une convention de partenariat pour une exposition photographique entre les écoles de Condé et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/3899 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Woodstower, pour l'organisation de l'événement Woodstower Open Air, le dimanche 17 juin 2018, dans le cadre des 20 ans du festival Woodstower

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2018/3902 - Fête des Lumières 2018 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ces deux rapports, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES - ÉCONOMIE - COMMERCE ET ARTISANAT - TOURISME

2018/3861 - Création de la structure métropolitaine pour l'emploi et l'insertion - Approbation et autorisation de signature de l'avenant modificatif à la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, sis 24, rue Étienne Rognon à Lyon 7^e

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie, remplacée par Mme BURILLON Carole

Mme BURILLON Carole, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Ce rapport a pour objet d'adopter l'avenant modificatif du groupement d'intérêt public de la Maison Lyon pour l'Emploi, afin de permettre à cet outil d'accroître son rôle en matière de lien avec les entreprises sur le territoire métropolitain.

Depuis dix ans, la Ville de Lyon a mis en place une politique en faveur de l'accès à l'emploi de tous les publics, résolument orientée vers les services de proximité au public et l'implication des entreprises dans les actions en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Elle s'appuie sur ses outils territoriaux, la Mission locale de Lyon pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon chargé d'accompagner les entreprises dans les problématiques de RSE et de recrutement, et de coordonner les acteurs de proximité, pour informer, accompagner et conseiller les publics en recherche d'emploi, à travers des actions concrètes et répondant aux besoins du territoire.

Ces outils sont aujourd'hui mutualisés autour d'un plan d'actions et de son organisation, avec des antennes de proximité et un service aux entreprises partagés. Leurs savoir-faire sont désormais largement reconnus sur notre agglomération.

La Métropole de Lyon souhaite s'appuyer sur le GIP, afin de profiter de cette expérience acquise et de ne pas multiplier les interlocuteurs. Cette structure métropolitaine sera chargée de mettre en œuvre la politique d'emploi-insertion de l'agglomération lyonnaise, telle qu'inscrite dans le Plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMIE) 2016-2020.

Elle aura deux objectifs :

- Renforcer la mobilisation des entreprises du territoire en faveur des publics qui en sont le plus éloignés, dont les bénéficiaires du RSA ;
- Renforcer la coordination des acteurs du territoire pour préparer les publics à l'offre d'insertion des entreprises et favoriser leur accès à l'emploi.

La Ville souhaite maintenir une cohérence d'intervention sur son territoire et a d'ores et déjà fusionné les chartes d'engagement des entreprises – la Charte des 300 lancée en 2012 par la Ville de Lyon et la Maison de l'Emploi et la Charte des 1 000 initiée par la Métropole.

De même, le déploiement des chargés de liaison emploi-entreprise (postes CLEE) sont intégrés au service entreprises du GIP, avec le concours financier de la Ville de Lyon.

Enfin, les antennes de proximité mutualisées, labellisées par le GIP, continueront d'investir en appui, dans une logique de proximité et de réponse aux besoins de l'ensemble des publics et du territoire.

C'est donc dans cette perspective d'intégration des orientations du PMIE au GIP que nous devons approuver aujourd'hui cet avenant modificatif à la convention constitutive afin :

- D'élargir l'objet aux objectifs du PMIE et le périmètre d'intervention du GIP au territoire métropolitain ;
- D'adopter une nouvelle dénomination : la Maison métropolitaine de l'Insertion pour l'Emploi ;
- Et de faire évoluer le Conseil d'administration pour permettre à la Métropole d'assurer son rôle de chef de file et aux communes qui le souhaitent d'adhérer au GIP, la répartition des voix ayant également été réajustée en lien avec cette réorganisation.

En tant que membre constitutif obligatoire, la Ville de Lyon reste fortement impliquée dans la mise en œuvre de cette nouvelle structure et dispose dans cette perspective du poste de Premier Vice-Président, à vocation opérationnelle.

Afin de respecter le parallélisme des formes vis-à-vis des autres communes de la Métropole, les outils de la Ville de Lyon – la Mission locale et Allies – ne seront plus membres du GIP. Pour autant, la Ville maintiendra la démarche de mutualisation de ses outils à travers notamment les antennes de proximité.

Notre objectif, avec la mise en place du nouveau GIP, est de poursuivre le travail engagé pour améliorer le service et les opportunités d'emploi de tous les publics, notamment les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires.

Je vous propose donc d'adopter l'avenant modificatif n° 4 à la convention constitutive du GIP Maison Lyon pour l'Emploi et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole pour le groupe les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Madame Nachury, 4 minutes.

Mme NACHURY Dominique : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération est la déclinaison Ville de Lyon de la délibération inscrite et votée lors du Conseil métropolitain du 27 avril, portant création d'une structure métropolitaine pour l'emploi et l'insertion par élargissement d'objet et de périmètre de la Maison Lyon pour l'Emploi.

Nous avons approuvé cette création d'une structure métropolitaine d'insertion coordonnant sur le territoire les acteurs de l'insertion au service de l'emploi. Nous acceptons donc sa conséquence lyonnaise.

Avec un regret et des questionnements :

- Regret de la sortie de la Mission locale de Lyon et de l'association Allies, avec qui un partenariat fort s'est construit au fil de ces dernières années, ne serait-ce qu'à travers une direction commune.

- Questionnement sur la gouvernance. L'avenant à la convention porte les dispositions concernant le Conseil d'administration, les Assemblées générales et un éventuel Conseil d'orientation. Mais il semblerait que soit prévu un bureau stratégique placé au niveau des Conférences territoriales des Maires (CTM). Quid de la CTM Lyon-Villeurbanne ? Car, même si nous avons pu voir surgir récemment trois comptes rendus de cette CTM sur l'extranet de la Métropole, à comparaison de la bonne quinzaine qu'affichent les autres CTM sur la même période, nous avons toujours quelques doutes sur sa réalité effective.

- Questionnement sur le financement. La Ville de Lyon participait pour 55 % au budget du GIP. Qu'en sera-t-il demain ? 12 % comme les droits de vote, alors qu'il nous semble avoir compris en Commission que cette contribution pouvait être décorrélée ? Et quelle conséquence si l'État retire son financement aux Maisons de l'Emploi en 2019, comme cela a été voté dans la loi de finances 2018 ?

Ce sont des questions que Laurence Balas a déjà posées à la Métropole, mais pour lesquelles nous n'avons pas bien perçu les réponses de Madame la Vice-Présidente. Nous espérons donc que Madame l'Adjointe de la Ville de Lyon en charge de ces questions pourrait nous répondre. Nous la questionnerons à d'autres occasions.

M. LE MAIRE : Madame Bouzerda pourrait amener quelques éléments de réponse, rapidement.

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Nous avons eu l'occasion de répondre à ces questions.

Tout d'abord, le pourcentage de participation au sein du GIP sera décorrélé du montant du budget, de nombreuses communes de la Métropole ayant souhaité participer à cette structure métropolitaine d'insertion. Elles ont été entendues et elles seront également parties prenantes de cette structure.

Même si l'État confirmait son retrait de cette structure, nous porterions néanmoins, dans le cadre de notre compétence qui est la nôtre, cette politique d'insertion et cette politique d'aide au retour à l'emploi, ainsi que l'ensemble des actions que nous portons dans le cadre du Conseil métropolitain avec les communes.

Enfin, je pense qu'une confusion a lieu avec le bureau stratégique, car, à côté de la structure métropolitaine d'insertion, il y a le Pacte territorial, qui, lui, porte la définition de la politique que nous menons ensemble avec l'ensemble des membres du Conseil métropolitain.

Bien sûr, nous restons à votre disposition et Madame Condemine pareillement pour vous apporter de plus amples précisions s'il y avait d'autres interrogations.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/3859 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation d'une convention cadre

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

M. BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est une subvention de soutien à l'association Lyon 7 Rive Gauche, qui est une association de management de centre-ville. Je rappelle que nous avons deux structures de management de centre-ville à Lyon, Tendance Presqu'île sur la Presqu'île et Lyon 7 Rive Gauche sur le 7^e arrondissement, parmi les cinq associations de management de centre-ville sur l'ensemble de la Métropole.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

J'ai un temps de parole de Madame Granjon, non inscrite pour 4 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Chers collègues,

La délibération que nous sommes à présent amenés à examiner concerne normalement le soutien au développement de l'économie locale. Si on y regarde de plus près, on lit que : « Le concept du management du centre-ville et de territoire vise à coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour améliorer l'attractivité et la compétitivité des centres-villes et des territoires, et stimuler l'activité économique. Une des vocations principales du management de centre-ville est donc d'animer un partenariat public-privé. »

Il est alors simple de décrypter les choses : le concept de management de centre-ville frôle l'aberration et est surtout un effort pour cacher le travail de privatisation de la Ville, en mettant en avant les commerces.

C'est une idée que l'on pourrait accepter s'il s'agissait d'œuvrer au développement réel de commerces de proximité et d'implantation d'artisans locaux avec le souci de travailler à des structures soucieuses du développement durable, de la maîtrise des énergies et des matières premières, tel que cela apparaissait dans les axes initiaux de travail. Mais on se rend vite compte, en parcourant le reste de la délibération, que l'essentiel des partenariats se fait au profit de la grande distribution (Carrefour par exemple) et des grands groupes du tertiaire. La vision de la promotion commerciale des territoires et de l'optimisation de l'espace marchand apparaît donc comme la volonté de privatiser l'espace public, plutôt que de favoriser un maillage local de petits commerces.

Enfin, on peut s'étonner du versement d'argent issu du CICE à une structure qui emploie un contrat aidé quand le crédit d'impôt pour la création d'emploi était censé favoriser la création de véritables postes en CDI.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Par nous, j'entends Madame Perrin-Gilbert et moi-même.

M. LE MAIRE : Merci. Un mot de réponse, Madame Bouzerda ?

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Oui. Chère collègue, je suis à votre disposition pour partager avec vous sur le management de centre-ville. Il n'y a pas d'objectif caché de privatiser la Ville, l'espace public ou les commerces, qui sont privés.

C'était une association de commerçants à l'origine en 2016 qui est devenue une association de management de centre-ville en 2011, justement pour dynamiser le tissu économique existant. Les commerçants, les artisans que nous soutenons sont parties prenantes de cette association de management de centre-ville. Nous ne sommes pas sur la Presqu'île, où nous avons des grandes enseignes, nous sommes plutôt sur un tissu d'indépendants sur l'ensemble du 7^e arrondissement. C'est l'objectif de participer, d'autant que nous les poussons à trouver des partenariats pour diminuer nos financements. Les financements publics ne sont que de 30 % dans le cadre de cette structure, qui nous permet d'accompagner l'ensemble de nos autres politiques, vous parlez du soutien aux commerçants, notamment le FISAC et l'ensemble des subventions que vous voterez – en tout cas, je l'espère, chers collègues – juste après pour soutenir l'animation, le commerce local. Cela nous permet d'accompagner la dynamique d'une ville. Ce sont tous les moyens que nous mettons en œuvre qui font que le commerce de proximité se porte bien à Lyon, ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des communes.

Sur le CICE, c'est automatique, vous avez des salariés, c'est l'application de la loi. Je ne vois là rien d'anormal. Il y a trois salariés, ils bénéficient d'un CICE. Pour le reste, je vous renvoie au législateur.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3858 - Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 euros (rectificatif)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/3860 - Attribution de subventions pour un montant de 13 400 euros à des associations de commerçants et de producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2018/3862 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Centre 9, C'est Neuf pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur de Vaise à Lyon 9^e - Approbation d'une convention d'application

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire. Je vous invite donc à soutenir les associations pour lesquelles nous accompagnons l'ensemble des actions.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

2018/3863 - Mandat spécial accordé à Monsieur Georges Képénékian et Madame Karine Dognin-Sauze pour une mission en Chine du 30 avril au 9 mai 2018

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Ce rapport concerne un mandat spécial accordé au Maire et à moi-même pour un déplacement en Chine sur le mois d'avril, mais ce sont en réalité 85 acteurs de notre Ville et de notre Métropole représentant les forces vives du monde économique, universitaire et culturel, qui se sont rendus en Chine à l'occasion du 30^e anniversaire de notre jumelage avec Canton.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert)

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

2018/3834 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit situé place Renée Dufour à Lyon 2e au profit de la MJC Presqu'île Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2^e - Ensemble immobilier n° 02259

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je ne vais pas revenir sur cette délibération, puisque nous avons déjà approuvé le principe du soutien à la MJC. Il s'agit donc pour le moment d'approuver la convention de mise à disposition du local privé à titre gratuit, situé place Renée Dufour.

Merci.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, non inscrite, pour 5 minutes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Je suis désolée de revenir sur cette question, qui, probablement, va vous irriter, qui est celle du respect de la loi PML, mais, quand on ne traite pas un problème, il ne fait que s'amplifier. Vous nous avez réunis en effet, à l'inverse du Maire précédent, nous, les Maires d'arrondissement. Vous vous êtes engagé à travailler avec nous, vous nous avez demandé d'attendre. Nous attendons, nous attendons, nous ne voyons rien venir, si ce n'est des délibérations qui ne vont pas dans le sens de l'application de la loi. J'en parlais pour l'îlot Parmentier, je vais en parler à nouveau avec cette délibération. Le Maire du 2^e arrondissement l'a fait précédemment, je vais le faire également.

Cette délibération porte sur une salle récemment construite dans le 2^e arrondissement, que vous nous proposez d'affecter à la MJC Confluence-Presqu'île. En d'autres termes, par le vote de cette délibération, vous nous demandez de nous substituer à la Mairie du 2^e arrondissement. Ceci n'est pas conforme aux principes de décentralisation voulus par la loi PML.

En effet, en consultant la loi PML, reprise par le code général des collectivités territoriales, on voit que la Ville a la prérogative en matière de construction d'équipements, même de proximité. En revanche, l'élaboration du règlement intérieur et des règles d'admission des équipements de proximité reviennent de droit à la Commission mixte présidée par le Maire d'arrondissement. Il faut une Commission mixte par arrondissement.

D'autre part, quant à la gestion de l'équipement, elle revient également de droit à la Mairie d'arrondissement, parce qu'il s'agit non pas d'un équipement transféré mais d'un équipement de proximité.

Ce que je plaide pour le 1^{er} arrondissement vaut – comme je l'ai toujours dit – pour tous les arrondissements de Lyon, quelle que soit leur couleur politique. Les logiques politiciennes n'ont pas leur place quand il s'agit d'assurer une meilleure gestion de nos équipements publics dans l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais.

Monsieur le Maire, je ne retiens pas non plus votre argument, selon lequel nous voudrions faire exploser ou éclater la Ville de Lyon. Il y a une ville qui respecte la loi PML, c'est la Ville de Paris, et pour cause, un de ses maires d'arrondissement, Daniel Vaillant, était bien au courant de la loi PML, puisque ministre de l'Intérieur à une époque. La Ville de Paris applique la loi. Il ne me semble pas que la Ville de Paris ait explosé depuis que Bertrand Delanoë était Maire depuis 2001. Ils se sont engagés dans la décentralisation pour le meilleur service aux Parisiens.

Je ne retiens donc pas cet argument que vous nous opposez et je suis navrée pour la MJC Presqu'île-Confluence que votre entêtement à ne pas respecter la loi mette éventuellement en difficulté son projet, mais rien ne peut se faire sans le respect du processus démocratique.

Monsieur le Maire, je vous demande donc à mon tour de retirer cette délibération et d'engager un dialogue fructueux et respectueux du cadre juridique avec mon homologue, Maire du 2^e arrondissement.

Dans le cas contraire, je ne pourrai pas voter cette délibération et me verrai contrainte d'examiner de nouveau, comme je l'ai déjà fait devant le TA, les voies de recours possibles.

Je vous remercie de votre attention et je vous demande donc le retrait de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Je n'en attendais pas moins de votre part. Je ne reviens pas sur ma réponse. Je m'y suis engagé, les Commissions mixtes seront mises en place prochainement, mais pas dans cette ambiance de guérilla. Nous avons fonctionné depuis des années d'une autre manière. Je pense que nous pouvons y arriver encore, encore une fois dans une vision prospective. Je ne réponds pas davantage. Je ne retire pas la délibération et je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Les groupes Les Indépendants, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

M. LE MAIRE : Viendront ceux qui ont envie de se faire confiance.

2018/3836 - Groupe scolaire Chapeau Rouge - Extension et restructuration du restaurant scolaire - 45 rue du Chapeau Rouge à Lyon 9^e - Opération n° 09297010 - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et la société Ruiz SAS

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'une délibération pour l'approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et la société Ruiz SAS sur des travaux sur le groupe scolaire Chapeau Rouge.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Granjon. C'est un vrai festival du 1^{er}. Je suis vraiment ravi. Vous êtes inscrites pour 57 minutes. C'est formidable. Bravo ! Quel dynamisme à deux ! Cela ne m'énerve pas. Je tiens à le préciser vraiment. Madame Granjon, non inscrite, 3 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette délibération me donne l'occasion de parler du mouvement social dans les cantines et dans les autres cadres d'emplois autour de la réforme des rythmes scolaires.

Changer, faire évoluer, bouger les lignes, que cela ait du sens ou moins, nos agents en charge des élèves de primaire et de maternelle voient leurs horaires évoluer au gré des ministères et de nos choix. La réforme des rythmes scolaires a bouleversé les horaires de travail et de vie des agents de la Ville, à ce moment-là au nom du respect des rythmes de l'enfant. Maintenant, on change à nouveau la donne : nouveaux jours travaillés, horaires modifiés, un service de plus à la cantine, etc. Bref, une nouvelle organisation pour notre Ville, qui entraîne une nouvelle organisation aussi pour la vie de nos agents, à qui on demande désormais d'être polyvalents.

Évidemment, cela se fait sans consultation, ni des agents de catégorie C, qui sont ceux qui exécutent, ni des associations, après un manque d'anticipation qui ne date pas de ce mandat – je vous l'accorde –, mais qu'il faut malgré tout prendre en compte. Des cantines trop petites pour accueillir les générations nombreuses d'une ville où la démographie est à la hausse depuis des années. On multiplie donc les services, même si cela rallonge la journée de l'enfant en collectivité. Nous sommes désormais bien loin du respect du rythme des enfants !

Je l'ai déjà dit dans cette assemblée, alors je vais jouer au disque rayé : c'est à la manière dont une ville traite ses agents que l'on peut comprendre sa vision du service public et surtout sa façon de voir les usagers.

La nouvelle organisation choisie à Lyon maltraite une fois de plus nos agents et fait que notre école n'est plus véritablement gratuite. Elle pose un véritable problème pour nombre de Lyonnais, qui défendent la vision fondatrice d'une école publique, gratuite et laïque sur l'ensemble de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Granjon.

Je vais rappeler quelques éléments pour ne pas vous laisser sans réponse, ce qui pourrait traduire autre chose et que je ne souhaite pas.

La semaine de quatre jours avec ce périscolaire, Guy Corazzol le rappelait précédemment, a été adoptée par les Conseils d'école après – nous pouvons l'affirmer – une large concertation, associant également les agents. Elle nécessite de revoir l'organisation des services. Il ne s'agira pas d'un simple retour au dispositif d'avant 2014. Je l'ai dit et je le redis ici.

Il n'est pas anormal que, dans ce contexte, ici comme ailleurs, des inquiétudes se fassent jour parmi les agents municipaux. Ce n'est pas anormal. Nous considérons que c'est plutôt logique. Depuis février, j'ai fait le compte, plus de 30 réunions ont eu lieu avec les agents comme avec leurs organisations syndicales. Ce n'est pas du mépris que nous avons affiché. Ce sont plus de 80 heures de concertation et d'explications données. Nous n'avons donc pas fait comme s'ils n'existaient pas.

Pour autant, certaines organisations syndicales ont fait le choix d'appeler à la grève. Ces préavis ont été, à plusieurs reprises, déposés, et, il faut le souligner, sur des journées de grève nationale, c'est-à-dire pour des enjeux qui dépassent de très loin – je pèse mes mots – la question de la semaine des quatre jours à Lyon. Je veux qu'on l'entende ici.

Le projet de réorganisation des services de l'Éducation sera présenté aux instances représentatives du personnel dans les dix jours à venir. Je souhaite évidemment, ici comme ailleurs, j'ai même dû le dire à la réunion des cadres, avec ou sans les organisations syndicales, que le dialogue social permette de rétablir rapidement et complètement le service public rendu aux Lyonnais dans les écoles. C'est, pour nous, la priorité.

Je vous remercie.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3840 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2017

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Vous avez dans la délibération les différents chiffres en termes d'acquisitions et de cessions. Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Les Indépendants, Monsieur Geourjon, vous avez 4 minutes.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous notons avec satisfaction qu'en 2017, les acquisitions foncières de la Ville de Lyon sont majoritairement destinées à la réalisation d'équipements de proximité. Pour le seul 7^e arrondissement, cela représente un budget de 5,6 millions d'euros d'acquisitions foncières, pour réaliser, dans les années à venir, trois groupes scolaires.

Une perspective rassurante pour le quartier Gerland qui connaît une évolution, voire une révolution démographique sans précédent. Cependant, si vous avez enfin pris en compte ce que les élus « Les Indépendants » de la Ville de Lyon ne cessent de répéter depuis tant d'années, vous subissez aujourd'hui le manque d'anticipation des années précédentes. Conséquence directe, la récente ouverture d'une école provisoire en préfabriqué, au niveau de la ZAC des Girondins. Toujours dans le 7^e, nous avons appris par voie de presse, au lendemain du dernier Conseil d'arrondissement, l'ouverture à la rentrée 2019 d'une nouvelle école provisoire au sein du parc Blandan, 11 nouvelles classes qui verront le jour, le temps que l'école définitive soit livrée le long de l'avenue Berthelot en 2022. Je me permets de rappeler que c'est le Maire de Lyon qui délivre les permis de construire et que c'est le Maire de Lyon qui fait les arbitrages budgétaires.

Dans ce contexte, votre récente annonce d'une augmentation de 25 millions d'euros des investissements sur les écoles est un point positif. De même votre annonce concernant, là aussi, un plan d'investissement supplémentaire dans le domaine des espaces verts d'ici la fin du mandat est une bonne chose.

Si ces évolutions sont à mettre à votre crédit, elles doivent être généralisées aux autres domaines qui connaissent aussi un déficit d'équipements de proximité à Lyon. La commune doit investir dans les équipements qui répondent aux besoins de la vie quotidienne de ses habitants : éducation, sport, culture, cadre de vie. Or, sur tous ces points, notre Ville présente un déficit.

Prenons l'exemple des équipements sportifs, dont j'ai eu l'occasion d'évoquer la situation au niveau des piscines ou des terrains de foot. Nous avons à Lyon un peu plus de 900 équipements sportifs, soit une moyenne de 1,9 équipement pour 1 000 habitants. La moyenne nationale constatée pour les villes de la même strate que la nôtre est de 2,6 équipements pour 1 000 habitants. Cela représente un déficit pour les Lyonnais de près de 300 équipements sportifs. Nous pouvons constater le même sous-équipement pour les lieux culturels et associatifs, les salles des fêtes, la petite enfance.

La Ville de Lyon doit réorienter ses investissements vers la proximité et le cadre de vie afin de rattraper ce retard. Pour cela, et cela permet de boucler avec le début du Conseil municipal, il convient de réfléchir ensemble aux équipements sportifs, culturels et associatifs, qui ont vocation métropolitaine et ceux qui relèvent de la proximité. Car, oui, la Ville doit être le niveau de la proximité, de l'épanouissement personnel. Les autres dossiers doivent être du ressort de la Métropole ou de la Région.

La qualité des équipements publics, leur nombre, leurs créneaux d'ouverture, leur diversité sont indispensables pour le développement personnel de chacun d'entre nous. Demain, l'existence ou pas de ces équipements et leur qualité seront des critères essentiels pour l'attractivité de notre territoire, aussi bien sur un plan économique que démographique.

Ainsi, une jeune start-up lyonnaise, www.vivreou.com, soutenue par l'Université de Lyon et par la SATT Pulsalys, propose depuis quelques mois de vous aider ou d'aider chaque personne qui veut déménager à trouver le quartier, la commune, qui répond au mieux à vos attentes et besoins, pour que le lieu de résidence ne soit pas un simple lieu d'habitation, mais un lieu de vie. Pour cela, elle analyse les besoins exprimés par les futurs habitants et elle met en face, notamment, les services et équipements publics proposés, en exploitant les données publiques qui sont en open data. Vous le voyez, c'est une évolution. Pour le moment, elle est marginale, mais elle peut devenir plus importante. Aussi, pour rester attractive, la Ville de Lyon doit réorienter ses investissements vers la proximité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

C'est un débat que vous soulevez, qui est récurrent.

Un, je ne reviens pas sur les transferts. Tous les grands équipements, nous les transférons à la Métropole et nous gardons les petits. Je ne sais pas quelle vision vous vous faites de la ville de demain. Vous savez que les grands équipements peuvent faire de la proximité mieux que la proximité pour elle-même. Il faut que nous nous mettions d'accord sur ce terme, sur ce que vous entendez, sur ce que moi, porteur d'une vision, j'entends aussi, et que nous nous mettions dans ce que sera la ville dans 30 ans. Je suis désolé, autant il est important qu'il y ait des équipements, et je ne vais pas le nier (écoles, gymnases et toutes les structures nécessaires), puisque nous gagnons 5 000 habitants par an et qu'il faut suivre. Je le redis, nous ne les gagnons pas de manière linéaire et harmonieuse dans chaque arrondissement. Il a fallu tenir compte des glissements de population d'un endroit à l'autre. Nous sommes d'accord, mais pas sur les équipements. Je pense qu'il est nécessaire que nous en reparlions dans ces commissions, parce que nous n'avons pas les mêmes visions. Je suis prêt à argumenter et à écouter vos arguments.

M. GEOURJON Christophe : Avec plaisir.

M. LE MAIRE : Moi aussi, avec plaisir. Nous serons probablement plus intelligents à plusieurs que seul.

Vous êtes très en retard, vous n'avez que 32 minutes de temps de parole. Soyez ardents !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon, Perrin-Gilbert).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3848 - Lyon 9^e - Cession à titre onéreux du tènement immobilier situé 13 et 15 rue de la Gare, 22 et 24 rue Laure Diebold au profit de la société 6^e Sens Immobilier Entreprises ou toute société substituée - EI 09 033 - Numéro d'inventaire 09033 T 001 - 02

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Madame Granjon.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette délibération met en lumière une vision de la Ville, soutenue par l'exécutif, que nous avons combattue dès la campagne municipale de 2014, en portant notre attention sur l'absence de soutien municipal à la lutte des SITL qui tentaient à la fois de sauver leurs emplois, mais aussi de maintenir une activité industrielle métallurgique au cœur du 7^e arrondissement, et que nous combattons aussi en participant activement au travail mené par le collectif Part-Dieu depuis plusieurs années afin de maintenir un véritable quartier à vivre, là où la Ville veut créer un CBD !

En tant qu'élu(e) communiste, j'ai la vision d'une ville conçue autour du vivre ensemble dans des quartiers où se lient les habitants, les loisirs et l'emploi. La vision d'une cité où les enjeux écologiques sont au cœur des décisions d'aménagement du territoire autant que les priorités sociales et économiques. Un quartier estampillé développement durable est non seulement un territoire où les constructions respectent des normes environnementales, mais également un espace où les citoyens trouvent transports publics accessibles et propres, espaces commerciaux, espaces de loisirs, et des bassins d'emplois tertiaires et secondaires.

La vente de ce tènement du 9^e arrondissement au profit d'une société prévoyant essentiellement la construction de nombreux bureaux apparaît comme un nouveau recul de l'activité industrielle dans un quartier, Vaise, qui était pourtant un bastion de ce secteur à l'intérieur de la Ville de Lyon.

C'est pourtant un quartier connecté directement au réseau ferroviaire, puisqu'il possède une gare en activité, et proche des axes autoroutiers, un territoire peuplé et possédant encore de l'espace pour repenser une implantation industrielle et le moyen de la maintenir sur place. Autant d'atouts que ne semble pas avoir retenus la société 6^e Sens Immobilier Entreprises lorsqu'elle a réfléchi avec le locataire actuel au réaménagement de cet espace, puisque les difficultés liées aux transports sont l'argument avancé pour délocaliser l'activité industrielle (la métallurgie, une fois encore).

En parallèle, les bureaux sont déjà très nombreux sur ce secteur, en particulier ceux construits ces dernières années dans le cadre de différentes opérations immobilières. Je suis donc très dubitatif quant au choix de vendre ce tènement à la société 6^e Sens Immobilier Entreprises ou à toute autre société s'engageant sur le même type de projet.

Par ailleurs, la délibération s'ouvre sur l'idée que cette vente aurait pour but de valoriser le patrimoine de la Ville de Lyon. Permettez-moi de m'interroger sur la logique permettant de valoriser son patrimoine en le vendant, tout en participant à titre gratuit à la dépollution du site dont on se sépare si jamais celle-ci s'avère un peu chère ! Il me semble plutôt qu'une fois de plus, la Ville de Lyon choisit de brader son patrimoine pour satisfaire des promoteurs, dont le seul but est le profit rapide et qui contribuent largement à l'augmentation dramatique du prix du foncier sur notre Ville !

Vous comprendrez donc qu'il m'est impossible de cautionner la nouvelle vente d'une part du patrimoine des Lyonnais au profit d'une structure qui semble avoir été jugée et partie dans les origines du dossier qui nous est soumis, et qu'il m'est impossible de soutenir le nouveau recul de l'activité industrielle au cœur de notre Ville, alors qu'elle en est une spécificité ancienne.

Je voterai donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Là aussi, nous n'avons peut-être pas tout à fait les mêmes visions du développement de cette Ville. Dont acte. Nous ne faisons pas des opérations aujourd'hui qui ne trouvent pas leur clientèle. Je n'en dis pas davantage.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/3852 - Travaux de mise en sécurité du bâtiment C de l'Internat Favre suite à arrêté du Maire de Lyon du 12 février 2018 - 86, rue Chazière à Lyon 4^e - Lancement de l'opération n° 0429XXX - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-14, programme 20020 - EI 04029 (rectificatif)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Le temps de parole a été retiré.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2018/3837 - Emplacement réservé Ferrandière - Opération 03420002 - Relocalisation et aménagement de la friche artis-

tique Lamartine - Adaptation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00005

Rapporteur : M. GRABER Loïc

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Remy étant absent, nous allons nous désespérer de ne pas traiter ce sujet. Je le mets néanmoins aux voix, mais nous reviendrons sur la question, car c'est un vrai sujet.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3843 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Office des Sports de Lyon pour la mise à disposition de locaux, Plaine des Jeux de Gerland, 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e - Augmentation temporaire de la gratuité partielle et autorisation à la sous-location d'espaces

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cet avenant que nous évoquons ici répond parfaitement à l'objectif de l'Office des Sports de Lyon, qui est de soutenir les plus de 300 associations sportives lyonnaises qu'il fédère dans le développement de leur activité et de favoriser la promotion de la pratique sportive.

Pour rappel, en 2016, l'OSL a réalisé des travaux de réaménagement de ses locaux en concertation avec les services de la Ville, son but : créer un véritable espace de réunion et de conférence, pour un budget de 95 000 euros, moyennant un prêt de 80 000 euros. La situation financière de l'OSL en équilibre reste cependant fragile. L'OSL a donc besoin de développer ses propres ressources financières, tout en structurant et intensifiant les actions de soutien qu'elle mène au service du sport lyonnais. Elle souhaite donc désormais pouvoir exercer une activité commerciale de location de ces espaces de réunion à des structures, y compris extérieures à ses adhérents. Les tarifs seront évidemment préférentiels pour les associations adhérentes, qui restent prioritaires. Les gains engendrés serviront à créer de nouveaux services aux clubs, tels que la mise en place d'une aide juridique gratuite par un cabinet d'avocats spécialisé dans le sport.

Cette délibération a donc pour objectif de faciliter la montée en autonomie de l'Office des Sports de Lyon et elle a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Granjon, non inscrite, pour une explication de vote, 1 minute.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Sports,

Nathalie Perrin-Gilbert et moi-même nous abstenons concernant ce dossier.

Si je comprends la logique financière de louer à des entreprises privées les salles de notre bel espace de l'Office, je reste réservée concernant la dérive possible que pourrait entraîner cette démarche. En effet, la Ville pourrait faire le choix d'une subvention plus importante à l'Office et conserver la gestion de la location des salles pour la compenser, plutôt que de transformer l'Office des Sports en bailleur de salles.

Nous resterons vigilantes sur le fait que les associations sportives membres de l'Office restent prioritaires, et ce, même dans plusieurs années.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon, Perrin-Gilbert).

2018/3838 - Lyon 4^e - Renouvellement de la convention d'occupation accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association La Société des Meilleurs Ouvriers de France du Rhône autorisant la mise à disposition des locaux sis 18, rue Belfort - N° EI 04 188

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2018/3844 - Lyon 3^e - Groupe scolaire Anatole France - Restructuration et extension du restaurant scolaire - 26, rue Antoinette - Opération 03014001 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00006

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2018/3845 - Lyon 8^e - Prorogation de la convention d'occupation temporaire consentie à la Métropole de Lyon et relative à la mise à disposition à titre gratuit du tènement sis 19, rue Paul Cazeneuve pour l'exploitation d'un collège - EI 08 292 - N° d'inventaire 08292 T 001

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2018/3846 - Lyon 8^e - Cession à titre onéreux d'une bande de terrain de 4 mètres carrés au profit de la SCI NOAHO située 149, rue des Hériveaux - EI 08 306 - Numéro d'inventaire 08306T001-02

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2018/3847 - Lyon 8^e - Caducité de la cession consentie par la délibération n° 2013/2300 du 8 avril 2013 initialement au profit de la SCI Albert Thomas des parcelles AE 94 et AE 96 et cession à titre onéreux au profit du SDC de l'immeuble Carré Lumière de la parcelle AE 94 n° EI 08 068 - n° inventaire 08068 T 002 - 02

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/3850 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacles et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Société de Musique de Chambre de Lyon / Les Grands Concerts - Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Piano à Lyon - Association culturelle kabyle Temurt - Association SR9 - Association Virhanie France - Mairie du 6^e arrondissement - École Saint-Pothin Ozanam - École élémentaire Jean Racine - Mairie du 3^e arrondissement/OFFISA - Montant total des exonérations : 16 572,09 euros HT (rectificatif)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2018/3851 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon de la cour du Palais Saint-Jean situé 4, rue Adolphe Max à Lyon 5^e, pour la période du 7 au 10 septembre 2018, pour la 33^e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068

Rapporteur : Mme GAY Nicole
Mme GAY Nicole, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés.)

2018/3841 - Approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'association Cuivres Diffusion, 25, rue Roger Radisson à Lyon 5^e - EI 05055

Rapporteur : M. GRABER Loïc
(Adopté.)
(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

2018/3842 - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 10, rue Neyret à Lyon 1^{er} au profit de l'Opéra National de Lyon - EI 01009

Rapporteur : M. GRABER Loïc
M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés.)

2018/3839 - Lyon 8^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Restaurants du Cœur de locaux sis 56, 56, cours Albert Thomas à Lyon 8^e - EI 8255

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah
(Adopté.)

2018/3849 - Approbation de la gratuité partielle de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association ALYNEA lors de la mise à disposition de locaux situés au sein du Matmut Stadium de Vénissieux afin d'y abriter deux services à caractère administratif - EI 99 015

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah
Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.
M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
(Adoptés.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ - SANTÉ - DROITS DES CITOYENS

2018/3853 - Programmation financière 2018 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 168 400 euros

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,
Il s'agit de la délibération concernant la programmation financière 2018 au titre du volet santé de la Politique de la Ville. Elle a reçu un avis favorable de la Commission.
M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Un temps de parole pour le groupe les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, Monsieur David.

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Maire,

Je prends la parole pendant que nous avons encore le quorum. Je pense que, dans 5 minutes, nous ne l'aurons plus.

Monsieur le Maire,

Nous approuverons cette délibération permettant de financer des actions dans le cadre des ateliers santé ville. Mais, à cette occasion, nous voudrions revenir sur le rôle de notre collectivité en matière de santé et l'impulsion qu'elle peut donner dans le domaine de la prévention.

Je vais illustrer mon propos, Monsieur le Maire. Très récemment se sont tenues les 16^e Nuits Sonores, qui ont rencontré leur succès habituel, très bien pour l'attractivité de notre Ville. Toutefois, le site web Médiacités a publié un article qui ne peut que nous interpeller, article intitulé Drogue : le déni des Nuits sonores.

Croire que ce festival serait à l'abri de tout usage et diffusion de stupéfiants serait une douce rigolade. Même chose si l'on pense que la présence de vigiles supplémentaires serait suffisamment dissuasive. Peut-être cela peut avoir un impact sur les dealers, mais, sur les consommateurs, cela semble nettement plus aléatoire.

Nous connaissons tous les méfaits des stupéfiants, tout comme ceux de l'alcool. Une action forte de prévention à l'occasion de ce genre de manifestations nous apparaît indispensable. Or, à la lecture de cet article, c'est plutôt la politique de l'autruche qui semble prédominer chez les responsables de ce festival.

Dans la mesure où la Ville accompagne les Nuits sonores, notamment à travers une subvention importante de près de 367 000 euros, nous souhaitons qu'elle puisse demander aux organisateurs une réelle prise en compte de ce phénomène et qu'ils s'engagent sur des actions concrètes.

Cette demande pourrait d'ailleurs ne pas être limitée aux seules Nuits sonores, mais concerner des manifestations similaires ou des lieux de spectacle propriétés de la Ville et susceptibles de connaître semblables phénomènes.

Nous sommes sûrs, Monsieur le Maire, qu'en votre qualité de médecin, vous serez quelque peu sensible à notre demande.

M. LE MAIRE : Merci de votre commentaire.

Je suis évidemment très concerné, mais vous savez que de nouvelles substances arrivent, qui sont extrêmement faciles d'accès, pas chères, qu'on peut les mettre dans un verre sans que celui qui le boit ne le sache. En dehors d'être dans un grand temps d'extase, paraît-il, le danger est de boire de l'alcool en même temps, car cela peut vous emmener très vite dans le coma. Il y a donc de nouvelles substances qui sont là. Il faut faire confiance entre guillemets à l'ingéniosité de tout ce petit monde.

Nous revoyons actuellement, pas seulement les quelques événements que vous citez, mais toute la politique de la nuit dans notre Ville, la prévention dans les écoles, les collèges et les lycées. J'ai interpellé le Préfet pour qu'une réflexion beaucoup plus large soit menée. Nous en reparlerons évidemment, s'agissant d'un véritable problème.

Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/3855 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 24 950 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

M. LE MAIRE : Madame GRANJON, je pourrais presque vous donner les rapports directement, mais il y a Madame Faurie-Gauthier avant.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Il s'agit là d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations qui œuvrent également dans le domaine de la prévention santé. J'en profite pour remercier la Fédération française de Cardiologie pour la Semaine des gestes qui sauvent et vous inviter tous le 8 juin aux Fitdays, puisque c'est un événement qui va se dérouler dans le parc Blandan, un triathlon, une action de sport santé, menée par une association, accompagnée par la MGEN. Il va permettre à plus de 500 enfants de nos écoles de pratiquer ce sport.

M. LE MAIRE : J'ai inscrit sur un document les noms de ceux qui auront le droit d'utiliser le défibrillateur sur moi.

Madame Granjon, non inscrite, 5 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Cette délibération concernant des aides aux associations dans le domaine de la santé nous permet d'aborder à nouveau le soin en ville. Le texte soumis à nos voix débute par une déclaration que chacun d'entre nous ne peut que partager : « La santé des Lyonnaises et des Lyonnais est l'une des priorités de notre municipalité, qui a fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus fragiles ou démunis. »

L'important n'est pas seulement de le déclarer, mais bien de le mettre en œuvre, directement dans les services dont nous avons la tutelle ou le soutien via des subventions, autant qu'en étant exigeants vis-à-vis du fonctionnement des services qui nous sont extérieurs.

Je vais commencer par aborder la santé d'urgence, en évoquant les services des urgences en grève depuis plusieurs mois dans différents hôpitaux de notre ville. Nous comprenons bien pourquoi : manque de lits, de brancards, manque de temps pour faire son travail comme il devrait, pas le temps de souffler entre deux malades, même quand l'intervention a été compliquée physiquement ou moralement. Les urgentistes vivent une course permanente : aller vite, toujours plus vite, encore plus vite, trier vite et bien. L'erreur pourrait être fatale. D'ailleurs, dans d'autres villes, elle l'a été. Or les HCL sont de la responsabilité de notre Ville, puisque notre Maire préside leur Conseil de surveillance.

Et puis, il y a la santé mentale, parent pauvre de toute la médecine. La maladie mentale ne fait pas rayonner. Les CMP, comme l'hôpital Vinatier, en font l'amère expérience en devant gérer de plus en plus de dossiers, de plus en plus de patients, avec de moins en moins de moyens humains.

Alors, si nous pouvons nous féliciter du maintien du service des greffes hépatiques à la Croix-Rousse, grâce à la mobilisation conjointe des soignants et des usagers, nous devons rester vigilants pour éviter la dégradation de l'accueil des patients dans nos hôpitaux, les risques de fermetures ou de déplacements de services notamment.

Et, en matière de déplacement de services, parlons d'Henry Gabrielle que des pontes financiers veulent déplacer dans un site moins confortable pour des raisons uniquement budgétaires, tout en arguant de sa mauvaise desserte en transports en commun. On peut tout d'abord être surpris que les personnes en charge du plan de déplacement urbain, et notamment de la gestion du SYTRAL, et des HCL ne soient jamais parvenues à mieux desservir cet hôpital. Mais le dossier d'Henry Gabrielle pose bien d'autres questions.

On sait que le confort des résidents va pâtir de la délocalisation et, de fait, la qualité de leur retour à une vie aussi normale que possible. Dans notre assemblée, nombre d'élus ont soutenu Marin, ce jeune qui a été agressé devant la Part-Dieu. Le point de départ de Marin après son coma, l'endroit où il a commencé lentement son chemin vers un retour à la vie, c'était Henry Gabrielle. L'endroit où l'on réapprend à vivre après un AVC, c'est Henry Gabrielle. Quand on a un accident grave, que l'on se retrouve handicapé, c'est aussi à Henry Gabrielle que cette nouvelle vie démarre. C'est là-bas que vit Thierry, lui qui n'a juste pas eu de chance et qui continue à en manquer, puisque des gestionnaires, des comptables, vont délocaliser l'hôpital dans lequel il séjourne, cet hôpital qui lui permet de voir la lumière du soleil, posé avec sa femme, ses enfants et ses petits-enfants, à l'ombre des grands arbres du parc, et cela même s'il est cloué sur un lit. Henry Gabrielle, c'est avant tout un hôpital, mais aussi et surtout le lieu où l'on réapprend à vivre, à marcher, à conduire, autant de choses qui ne seront sans doute pas aussi simples à Desgenette. Et je n'ai pas évoqué ici les bouleversements que ce déménagement induira aussi dans la vie des soignants.

Monsieur le Maire, aujourd'hui, l'offre de soins en hôpital public est de qualité sur notre Ville, et même sur l'agglomération, mais le fait de vouloir rendre la santé rentable commence à rendre inégal l'accès réel à ce service public.

Notre devoir en tant qu'élus est de veiller à maintenir l'égalité de traitement entre les citoyens, qu'ils soient riches ou pauvres, et quel que soit leur lieu d'habitation.

J'espère sincèrement qu'en votre qualité de Président des HCL, vous pourrez proposer à notre site de rééducation une alternative autre qu'une délocalisation dans un lieu bien moins adapté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Le temps passe, je vais répondre brièvement.

Un, je suis allé moi-même... Oui, mais vous savez comment cela s'est passé. C'est quand même extraordinaire ! La médecine d'aujourd'hui n'est pas celle que j'ai connue en commençant mes études. Celle que nous pratiquerons dans 15 ans n'est pas celle-là ! Tant que vous pensez que les malades de dans dix ans devront être traités exactement comme ceux d'aujourd'hui, vous ne comprenez pas ce qui se passe. Réintégrer la rééducation dans un carré de recherche tel qu'il est aujourd'hui autour de l'hôpital neurologique de tous les centres de recherche d'un nouvel IRM absolument high tech, c'est juste opposer le passé au futur. C'est un premier point.

Je ne fais pas l'amalgame avec les questions des infirmières et des équipes d'urgentistes. Là, il existe un vrai problème, que ce soit à Édouard Herriot, à Lyon Sud, à la Croix-Rousse, au Vinatier, puisque j'ai siégé un moment au Conseil d'administration aussi. Ces questions sont majeures. Elles sont en train d'être discutées, traitées. Évidemment, je suis particulièrement attaché, pas seulement pour les Hospices civils, mais pour l'ensemble des hôpitaux, à trouver une nouvelle manière de fonctionner. Cette question de la rentabilité, de l'hôpital usine, il faut un peu en sortir, car des hôpitaux arrivent à fonctionner. Nous sommes en devoir de revisiter un certain nombre de sujets avec les acteurs, pas sans eux, avec. C'est cela, la nouveauté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote).

M. LE MAIRE : Merci.

2018/3854 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, pour un montant total de 68 500 euros - Exercice 2018

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, bravo. Nous étions ensemble dans la vague rose de dimanche et nous étions ravis. Bravo.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/3856 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes en difficulté (opération été) pour un montant total de 19 000 euros

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

2018/3857 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, développement réseau) pour un montant de 50 150 euros - Approbation et autorisation de signer la convention de financement (rectificatif)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Question orale de Madame Nathalie Perrin-Gilbert, Maire du 1^{er} arrondissement, sur les « clean tags »

M. LE MAIRE : Madame Nathalie Perrin-Gilbert, vous avez déposé une question orale en Conférence des Présidents, concernant les « clean tags ».

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Le 22 décembre 2017, un décret a été pris permettant à Bordeaux, Nantes et Lyon-Métropole l'expérimentation de marquages sur les trottoirs à des fins publicitaires.

Prise de manière unilatérale et sans concertation avec les collectivités impliquées, cette décision a soulevé de nombreuses oppositions, si bien que les maires de Nantes et Bordeaux s'y sont opposés.

Pour votre part, Monsieur le Maire, vous avez fait part de vos réserves en Conseil municipal, le 28 janvier 2018. Vous rappeliez ici même et à juste titre que ces publicités au sol vont « à contre-courant de la volonté de notre Ville de réduire l'espace dévolu à la publicité depuis plus de 15 ans. »

Cependant, et contrairement à vos homologues nantais et bordelais, vous n'avez semble-t-il pas pris d'arrêté pour suspendre cette expérimentation. Et c'est ainsi que, depuis quelques semaines, les « clean tags » ont refait leur apparition sur nos trottoirs, contre votre volonté mais également au mépris du décret lui-même, qui prévoyait initialement un espacement de 80 mètres entre chaque publicité, distance qui n'est manifestement pas respectée.

Aussi, Monsieur le Maire, nous souhaitons savoir si vous allez prendre un arrêté de suspension de cette expérimentation dans notre Ville, et ce, au moins jusqu'au vote en 2020 du futur règlement local de publicité de la Métropole.

D'autre part, je souhaite connaître les modalités selon lesquelles vous allez recueillir l'avis des Maires d'arrondissement sur ce futur règlement métropolitain, puisque ce dernier sera travaillé au sein des Conférences territoriales des Maires de la Métropole, une instance où les Maires d'arrondissement ne siègent pas et où vous représentez, Monsieur le Maire, notre Ville.

M. LE MAIRE : Je rappelle que la suspension que j'ai préconisée s'inscrivait dans un argumentaire. La Métropole lance un programme de révision des règlements de publicité à l'échelle de la Métropole, qui concerne évidemment la Ville. L'argument que nous avons avancé pour ne pas nous y engager aujourd'hui et c'est la société qui est venue démarcher pour faire ce travail – elle avait déjà des clients potentiels – a été de lui dire que nous ne commençons pas car nous allons établir ce règlement. Nous en sommes là.

La Métropole sera celle qui va statuer sur ce règlement. Jusque-là, nous avons considéré qu'il existait un terrain de gentlemen agreement, si je peux me permettre, que personne ne le ferait. J'ai constaté, comme vous, qu'un certain nombre d'entreprises ont agi comme s'il existait une niche juridique. Évidemment, c'est agaçant et nous allons faire savoir à ces personnes... Il faut que le décret soit modifié. Je ne peux pas prendre un arrêté. Un arrêté ne suffira pas. Au demeurant, l'arrêté sera conjoint avec la Métropole. Nous allons plutôt utiliser la dissuasion que la force et nous allons essayer de régler cela rapidement et au mieux des intérêts de chacun.

Question orale du groupe Europe Écologie Les Verts et apparentés sur la pollution de l'air

M. LE MAIRE : Le groupe Europe Écologie Les Verts et apparentés a déposé une question orale en Conférence des Présidents, pollution de l'air. Madame Françoise Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire,

Notre question est d'actualité, puisque, jeudi 17 mai dernier, la Commission européenne a annoncé sa décision de renvoyer la France devant la Cour de Justice de l'Union européenne pour non-respect des normes de qualité de l'air. Des sources proches de la Commission ont confié au journal *Le Monde* que, si la France a fait des efforts, la situation reste très préoccupante dans 12 zones soumises à des niveaux de dioxyde d'azote très élevé, dont Lyon fait partie.

Notre question concerne la pollution très forte tout particulièrement aux oxydes d'azote, qui touche l'école Michel Servet et le quartier environnant, au cœur du 1^{er} arrondissement. Sa situation à la sortie du tunnel de la Croix-Rousse et au droit du quai André Lassagne en fait un point noir, ce n'est pas le seul d'ailleurs, qu'il nous revient de résorber.

Les résultats des mesures réalisées par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sont alarmants, au regard de données collectées par le capteur dit de la Croix-Rousse, situé tout à proximité de l'école. En effet, ces données concernant les dioxydes d'azote, tant journalières que mensuelles ou annuelles, montrent que le site est constamment au-dessus des recommandations de l'Europe et de l'OMS, qui fixent toutes les deux la limite à 40 microgrammes par mètre cube, et, surtout, que la situation est en constante dégradation.

Je vais m'arrêter sur les cinq dernières années, pour lesquelles nous connaissons une augmentation de ces concentrations en dioxyde d'azote. Nous avons 46 microgrammes par mètre cube en 2013, 55 en 2015, 62 en 2016 et 73 en 2017, donc une progression de près de 60 %, ce qui est vraiment très alarmant.

La question que nous vous posons est la suivante. Plutôt que d'être contraints de fermer cette école et d'en déplacer les classes, nous faisons une proposition. Sachant que la circulation automobile est la principale cause de ces émissions, nous proposons d'expérimenter la réduction de voirie sur le quai à 2x2 voies dans la continuité de l'aménagement qui vient d'être réalisé sur le cours d'Herbouville et, sous le tunnel de la Croix-Rousse, de réduire la circulation à 2x1 voie, et d'en mesurer les effets sur un mois, trois mois, six mois, des deux côtés du tunnel. Nous vous demandons donc votre avis sur cette expérimentation, sachant qu'elle devra être décidée en lien avec la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Thierry Philip, quelques mots peut-être.

M. PHILIP Thierry : Quelques mots rapides pour dire que, de mon point de vue, ce n'est pas une bonne idée de tout mélanger et pas une bonne idée non plus d'instrumentaliser l'école et les enfants de Michel Servet.

Si vous voulez bien, nous allons d'abord parler de Michel Servet, avant de parler d'autres sujets. J'ai beaucoup travaillé avec Anne Brugnera sur ce sujet. Nous avons, il y a maintenant deux ans, interdit la cour Nord. Nous avons mis au point un plan d'aération en prenant en compte les heures de pointe du trafic. Nous avons réaffecté des locaux de classe à l'intérieur de l'école, proposé un nettoyage humide quotidien qui recueille des particules, et installé une centrale de traitement de l'air dans le gymnase. Tout cela a été réalisé. Pourquoi est-elle interdite ? Parce que nous avons montré que l'oxyde d'azote était très volatile. Il vient dans la cour, c'est vrai, mais les bâtiments protègent les enfants. Du point de vue de l'air intérieur, ce que nous avons mis au point fonctionne très bien. Ce n'est ni nous ni Atmo Rhône-Alpes, mais le Préfet qui effectue les contrôles de l'air intérieur. Il n'y a eu strictement aucune alerte depuis deux ans de la part du Préfet.

Ensuite, je suis désolé, Françoise mélange tout, je vais vous parler du capteur qui est dans la cour Nord. Il est vrai que, l'année dernière, en 2017, il y a eu 200 dépassements du seuil horaire acceptable selon les taux européens, tout simplement parce que TEO était fermé, que les voitures s'accumulaient, et, quand les voitures s'accumulent, cela n'a pas de relation sur l'air intérieur, puisque la cour est fermée, les bâtiments protègent, il n'y a eu strictement aucune alerte de la part du Préfet. Cela justifie donc l'interdiction de la cour. Cela ne donne pas beaucoup d'arguments en faveur du scénario que vous proposez.

À ce jour, le 28 mai 2018, il y a eu deux dépassements depuis le 1^{er} janvier, à comparer à 80 l'année dernière, lorsque TEO était fermé. Il n'y a donc aucune inquiétude concernant les enfants qui fréquentent l'école Michel Servet. Le taux dans la cour démontre qu'il fallait la fermer et le danger de la solution que vous proposez.

Ensuite, il existe d'autres capteurs, à l'extérieur de Michel Servet. Sur ces capteurs du tunnel de la Croix-Rousse, il est vrai qu'il y a eu une augmentation, ce qui s'explique par ce qui s'est passé en 2017, l'accumulation des voitures sur le tunnel et une augmentation tout à fait considérable. C'est pour cette raison que nous avons un plan Oxygène, que nous avons des annonces demain sur la zone de faible émission. Je ne reprendrai donc pas ces annonces qui seront réalisées à la Métropole demain.

En revanche, pour rappel, au nord du pont Delattre, le cours d'Herbouville est déjà à deux voies. Nous avons baissé le nombre de voitures de 85 000 avant le périphérique à 48 000. La voiture a diminué de 9 % entre 2006 et 2015. Ce qui est polluant dans le tunnel de la Croix-Rousse, c'est la congestion. Ce que vous proposez va simplement entraîner des files d'attente considérables. D'ailleurs, la régulation de la circulation fait qu'une fois par jour, le matin, il y a une seule voie dans le tunnel de la Croix-Rousse. À ce moment-là, il y a une accumulation de voiture, et, à ce moment-là, le capteur, qui n'est pas celui de l'école Michel Servet, montre une accumulation. Je pense que ce n'est pas la meilleure solution. La meilleure solution, selon moi, c'est la ZFE. Nous aurons des annonces à ce sujet précises dans la journée de demain.

M. LE MAIRE : C'est bref.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : C'est très bref. En tant que Maire du 1^{er} arrondissement, je souhaitais réagir et je vous remercie de me donner la parole.

Je soutiens la proposition et la demande du groupe Écologie Les Verts. Monsieur Philip, je vous ai interpellé à plusieurs occasions ici même. Nous n'avons jamais de réponse et nous ne pouvons pas nous satisfaire de fermer et d'interdire une cour d'école à des enfants pour dire que tout est réglé et que tout va bien. Au-delà de l'école Michel Servet, c'est aussi tout le quartier Soufflot qui est concerné. Je pense donc que cette expérimentation mériterait d'être menée en effet.

M. LE MAIRE : Merci. Merci à tous pour ce merveilleux Conseil.

(La séance est levée à 20 heures 47.)